

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION CENTRE

Réunion du jeudi 15 février 2007

- ooOoo -

Etaient présents :

André ADVENIER, Roger AGUITON, Jean-Pierre BARNAGAUD, Jacques BEAUDOUIN, Jacques BEFFARA, Philippe BEL, Paul BENSIMON, Annick BERTHOMMIER, René BEYRIE, Odile BORDIER, Jean-Claude BOURQUIN, Yann BOURSEGUIN, Suzanne BURON, Roland CAILLAUD, Michel CALANDRE, Mireille CHENEAU, Jean-François CIMETIERE, Jean CODRON, Michel COHU, Pierre CORNET, Annick COURTAT, Alain COURTOIS, Luc DELLA VALLE, Bernard DEMAN, Guy DESEEZ, Jean-Louis DESNOUES, Gustave DORE, Bernard DUBOIS, Danielle FAURE, Daniel FERLIN, Bernard FORGET, Jean-Jacques FRANCOIS, Bernard GAGNEPAIN, Thérèse GALLO VILLA, André GATEAULT, Philippe GIRARD, Dominique GUILLAUME, Lucien JAHIER, Guy JANVROT, Eric JAVOY, Michel LALLIER, Yves LAUVERGEAT, Claude LEBEY, Gilles LORY, Yoann MAHOUDEAU, Marc MALAVAL, Claudette MARCETEAU, Jean-Paul MARCHAU, Guy MARIN, Dominique MAUGARS, Pierre MENCES, François MIRAULT, Joël MIRLOUP, Jean-Jacques MONTIGAUD, Thérèse MOUZAY, François NOBILI, Jean-Louis NOUAT, Jean-Pierre PAUL, Gérard PETIN, Paulette PICARD, Daniel PIERREJEAN, Marie-Anne PIJOL, Bernard PLANTUREUX, Philippe POUDRAI, Yves ROTY, Alain ROULLEE, Georges ROUSSEAU, Dominique SACHER, Patrick SARRAZIN, Gisèle SCHAUSI, Joseph TANTER, Jean-Paul TERRIER, Jacques THIBAULT, Patrick UGARTE, Alain VALETTE, Gustave VERGNEAU, Armand VILLA, Jeannette VEY, Isabelle WOLFF.

Etaient excusés :

René ANELOT, Denis COUTURIER, Philippe DEFOSSEZ, Pierre FERRAND, Jean-Claude GALERNE, Raymonde GARREAU, Philippe GIRARD, René GRISON, Charles de la GUERRANDE, Patrick POIRIER, Robert ROMILLY, Alain SIMON, Dominique TIANO, Bernard WATTEAU.

- ooOoo -

M. le Président.- Je vous salue, toutes et tous. Je suis heureux d'accueillir monsieur le Préfet ainsi que monsieur le Président du Conseil régional. Je salue également monsieur CHALLEAT et le Directeur des services de la Région. Je salue toutes les personnalités qui nous ont rejoints.

Je vous propose que nous ayons comme secrétaire de séance notre collègue Bernard GAGNEPAIN, qui est déjà installé.

(Monsieur Bernard GAGNEPAIN est désigné à l'unanimité.)

Je vais très brièvement accueillir trois de nos collègues qui vont siéger pour la première fois aujourd'hui. Je voudrais saluer madame Odile BORDIER de l'UNAPL qui va succéder à Patrick LESTER. Elle et ils se présenteront tout à l'heure. Pour des raisons d'emploi du temps, je préfère que nous nous concentrons sur le CPER très rapidement, mais je leur donnerai la parole bien volontiers en cours de matinée. Je salue monsieur Yann BOURSEGUIN qui succède à Joël DUGUET et monsieur Jean-Louis DESNOUES qui va succéder à Christian TEINTURIER.

Je vous souhaite la bienvenue. Nous verrons avec vous dans quelle commission vous souhaitez siéger et peut-être nous direz-vous quelles sont vos origines et l'organisation que vous représentez.

Sans tarder, nous allons passer à l'examen de notre projet d'avis qui concerne le CPER. Nous sommes convenus, à la fois avec monsieur le Préfet et avec monsieur le Président du Conseil régional, d'une première intervention à la suite de la lecture du projet d'avis par notre rapporteur dans un instant. Ensuite, bien sûr, nous passerons à la discussion.

Je précise que monsieur le Préfet nous quittera vers 11 heures, 11 heures 15 et monsieur le Président du Conseil régional vers 11 heures 30.

Je vous demande, autant que faire se peut, si vous le voulez bien, d'être brefs dans vos interventions, si nous voulons profiter des réponses de l'un et l'autre à la suite de la discussion. Je vous en remercie par avance.

Je donne bien volontiers la parole à notre Rapporteur général du plan. Je vais lui demander de nous donner lecture de son projet d'avis, avant que nous entendions monsieur le Préfet et monsieur le Président du Conseil régional.

M. LEBEY.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet de région, Monsieur le Président du Conseil régional, mesdames et messieurs, chers collègues, il s'agit de l'avis sur le Contrat de projets Etat-Région 2007-2013.

EXAMEN DE L'AVIS SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL SUR LE CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013

M. LEBEY.- Je vous donne lecture du projet d'avis.

Depuis l'annonce en CIIACT, le 6 mars 2006, des modalités de la nouvelle procédure de contractualisation par le Gouvernement, de grandes interrogations, voire de grandes craintes, ont été exprimées par notre assemblée sur l'adéquation du contrat de projets avec les problématiques régionales.

Le CESR s'est exprimé à trois reprises en séance plénière les 22 juin, 11 septembre et 12 octobre 2006 et son Président a également manifesté, avec le Président du Conseil régional, son mécontentement sur l'enveloppe initiale de l'Etat.

L'augmentation de cette enveloppe de 81 M€ (+ 30 %), une vision plus souple de la notion de « projet », l'élargissement du champ de la contractualisation pour prendre en compte des orientations défendues par le CESR et l'exécutif régional ont permis d'engager dès novembre de réelles négociations et d'aboutir à une proposition de contrat 2007/2013 acceptable dans des conditions budgétaires contraintes tant pour l'Etat que pour la Région.

La mobilisation des énergies pour obtenir une révision de la position de l'Etat, la pertinence des projets, la volonté de « sortir par le haut », ont été fructueuses ; elles doivent inciter à renouveler la démarche dans d'autres circonstances et sur des dossiers majeurs pour l'avenir régional.

Le CESR ne souhaite pas commenter chaque article du CPER mais davantage examiner la façon dont les préoccupations exprimées le 12 octobre dernier ont été prises en compte.

Les points de satisfaction

La première demande concernait l'ingénierie de façon à permettre l'émergence, le montage et la mise en œuvre de projets. Avec le soutien à des structures d'observation et d'accompagnement mais aussi avec une identification claire à l'intérieur du volet territorial, des moyens immatériels sont dédiés et répondent à cette attente. Une circulaire de la DIACT du 23 janvier 2007 apporte à ce sujet des précisions. Cette ingénierie revêtira un rôle majeur dans la structuration des démarches sur les trois sous-ensembles régionaux.

Le crédit supplémentaire de 18 M€ du Ministère de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'une part, l'abandon d'un soutien focalisé sur les pôles de compétitivité labellisés d'autre part, vont favoriser des coopérations nouvelles et l'émergence de pôles régionaux. Les thématiques prioritaires mentionnées à l'article 1-3 ne doivent pas constituer une liste fermée mais seulement une liste indicative de filières à structurer.

Le CESR soutient la perspective d'un renforcement du rôle de l'ARITT pour être une interface plus performante vis-à-vis des PME - PMI.

L'identification dans le contrat d'un grand projet « pôle d'efficacité énergétique » traduit la reconnaissance et le soutien par l'Etat d'une action phare de la Région et favorisera sa concrétisation et sa promotion. L'article 2 illustre la diversité des thématiques et des actions qui sont contenues dans le Grand projet.

Les souhaits exprimés par le CESR le 12 octobre en faveur de l'agriculture et de la valorisation industrielle des productions agricoles trouvent leur traduction à la fois dans le Grand projet « Pôle d'efficacité énergétique » et dans le Grand projet spécifique aux filières agricoles et forestières.

Le volet territorial croise des approches transversales (avec quatre fonds dont les dotations restent à préciser), des approches thématiques (environnement, services à la population, attractivité des villes et des agglomérations) avec une stratégie à définir sur les trois grands sous ensembles régionaux. Il permet plus directement de répondre aux besoins des populations mais il appelle également à développer la capacité d'information, de sensibilisation et de mobilisation des acteurs et des habitants.

Les insuffisances

La mobilisation des partenaires autour du SRDES donne désormais à la Région un rôle stratégique dans le développement économique. Malgré une augmentation de 4 M€ de la dotation du Ministère de l'Emploi et de la Cohésion sociale et malgré l'objectif commun exposé en préambule de l'article 6, le CESR considère que l'enveloppe contractualisée (32,8 M€ à parité Etat et Région) n'est pas à la hauteur des enjeux.

Si les quatre chapitres sont pertinents dans leur esprit, rien n'est précisé sur les moyens affectés à chacun et le contenu reste très largement à préciser dans les conventions d'application.

La veille, l'anticipation comme l'adaptation des salariés apparaissent absentes des projets éligibles. Le SRDES et le PRDF gardent toute leur pertinence et constituent encore plus des cadres de référence pour l'action.

La spécificité régionale en matière d'offres de soins (déficit de professionnels de santé jumelé à un vieillissement des populations et des professionnels eux-mêmes) ne trouve pas une prise en compte à la hauteur espérée : la notion d'offre de soins est limitée au soutien – certes utile – de la modernisation de l'UFR de médecine de Tours. La question des services de santé est renvoyée au volet territorial voire aux futures conventions avec les Départements.

Près de 240 M€ sont annoncés en faveur du ferroviaire, comprenant des financements hors Etat et Région. Ce volet concerne à la fois le transport de voyageurs et le fret, des lignes d'intérêt interrégional voire national et des lignes d'intérêt local, ainsi que des transports urbains.

Les clés de financement traduisent parfois clairement les divergences d'intérêt de l'Etat et de la Région.

Le CESR regrette la modicité des crédits inscrits en faveur du POLT dont l'intérêt vital pour une large partie du territoire régional a été rappelé dans la délibération du 12 octobre 2006 sur la Ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges.

Sur le fret ferroviaire, le CPER est en phase avec le programme opérationnel du FEDER dont les crédits sont d'ailleurs inscrits à la colonne « Autres ».

La question du fret de proximité est traitée uniquement à travers le financement de la rénovation des voies. L'expérimentation de nouveaux modes de gestion par des « opérateurs ferroviaires de proximité » nécessite également d'en soutenir le démarrage : les financements devront être obtenus hors contrat.

Le CESR soutient la volonté de reporter sur l'autoroute ferroviaire une partie du trafic de poids lourds Espagne-Nord de l'Europe. Le positionnement de la plate forme de transbordement en phase de plein régime du service doit répondre aux impératifs techniques, économiques et environnementaux mais aussi au besoin de décongestionner l'Ile de France. Les acteurs régionaux doivent en prendre conscience et défendre fortement l'intérêt régional.

Une infrastructure n'est pas mentionnée dans le CPER 2007/2013 : l'interconnexion sud des TGV. Il convient de s'assurer qu'elle soit bien inscrite au Schéma directeur de la région Ile de France (SDRIF) et de ne pas relâcher la pression pour sa mise en chantier.

Plus de rigueur dans la mise en œuvre

Tous les articles du contrat ne revêtent pas le même degré de précision. Les conventions d'application constitueront, à ce titre, des documents opérationnels : le CESR souhaite en être systématiquement destinataires.

Sur le volet territorial, le CESR souhaite une implication plus en amont qui ne se limite pas à sa seule participation à chacune des conférences territoriales auxquelles il apprécie cependant d'être convié.

La présente génération de CPER inclut un dispositif nouveau dans la gestion des fonds, dans l'esprit du dégageant d'office des fonds européens.

Même si une possibilité de remplacement des opérations insuffisamment programmées semble ouverte, ces nouvelles règles appellent à la rigueur et au réalisme dans la programmation.

Enfin, le CESR attend de ce contrat la mise en place effective d'une procédure performante d'évaluation. Il a, maintes fois, exprimé des attentes dans ce domaine sur le CPER 2000/2006. Les difficultés rencontrées dans la période antérieure, la nécessaire rigueur dans la gestion des crédits publics, la crédibilité même du dispositif justifient une évaluation digne de ce nom. Le CESR souhaite y tenir sa place.

*

* *

En conclusion et tout en rappelant que le contrat de projets - dont les champs d'intervention ne couvrent que partiellement ceux des contrats de plan antérieurs - n'est qu'un des moyens d'intervention de l'Etat et de la Région, le CESR considère la signature du CPER 2007-2013 comme un signe de la volonté des deux partenaires d'œuvrer ensemble pour l'avenir de la région, au-delà des divergences de vues persistant sur certains dossiers.

D'autres partenaires contribueront à la réalisation des grands projets : il sera opportun de préciser les financements des autres contributeurs et leur identité, soit dans les conventions d'application soit dans les bilans.

Pour autant, le CESR constate que ce contrat s'articule autour de projets pluriels et, comme il l'a exprimé dans ses précédents avis, il regrette qu'il ne soit pas la résultante d'un véritable « projet régional » partagé par l'ensemble des acteurs.

Alors qu'à travers le volet territorial, la volonté de se doter d'une stratégie partagée est mise en exergue pour chacun des trois grands sous ensembles régionaux (dont il reste à préciser les contours), il est temps de l'affirmer pour le niveau régional même. Le président du Conseil régional doit affirmer la compétence de la Région comme chef de file de l'aménagement du territoire et engager l'élaboration d'un schéma régional d'aménagement et de développement du territoire. La signature du CPER n'en dispense pas et il s'avère même primordial qu'il soit réalisé d'ici 2010, année de révision du CPER.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur général.

Monsieur le Président ?

M. SAPIN.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, quelques mots après la lecture du rapport et avant que monsieur le Préfet puisse s'exprimer devant vous et que vous puissiez lui poser des questions.

Je fais d'abord allusion à la fin du rapport. Ne doutez pas de la volonté du Président du Conseil régional d'affirmer les compétences de la Région. Il me semble d'ailleurs que les derniers mois ou les dernières semaines vous ont apporté la preuve de cette volonté. Elle a été d'ailleurs à vos côtés ou vous-mêmes à mes côtés pour nous permettre de faire bouger les choses.

Je vous rappelle simplement sur ce point que, si nous avons lancé l'élaboration d'un Schéma régional d'aménagement du territoire, compte tenu des délais que la loi oblige à respecter, nous aurions eu comme perspective de discussion du Contrat de projets Etat-Région le début ou le milieu de l'année prochaine.

Il y avait donc nécessité de travailler de manière globale et cohérente. Nous l'avons fait - avec votre concours - avec l'élaboration du Schéma de développement économique et social. Ma volonté a été de faire en sorte que le Contrat de projets soit le plus cohérent possible avec le Schéma de développement économique et social. Nous l'avons fait dans un domaine fondamental, s'agissant du Contrat de projets, qui est la question des transports, en particulier de ceux alternatifs à la route, avec un schéma régional et une stratégie régionale qui ont été soumis à votre approbation et que vous avez approuvés.

Sur ces deux points, nous avons eu, dans le domaine économique et social et dans celui des transports, une réflexion globale qui nous a été particulièrement utile pour discuter avec l'Etat.

Je voudrais dire quelques mots d'abord sur l'historique que vous avez très bien résumé, monsieur le Rapporteur.

Une phase de confrontation : car les premières propositions de l'Etat - je l'avais dit à l'époque - ne permettaient même pas l'ouverture de négociations.

Une phase de négociation : au plein et bons sens du terme, car les nouvelles propositions de l'Etat - je ne reviens pas dans le détail - offraient :

- une augmentation de l'enveloppe de 30 % sur le Contrat de projets lui-même ;
- une augmentation encore plus substantielle sur le contrat interrégional ; j'en dis un mot, même si vous avez deux avis différents, mais on ne peut pas dissocier l'un de l'autre, puisque, naguère, dans le Contrat de plan, l'un et l'autre étaient dans le même document ;
- des modifications quant aux sujets qui pouvaient être abordés, quant au champ même de la contractualisation.

Tout cela fait que la négociation pouvait s'ouvrir. Nous en avons déjà parlé ici.

Une phase de conclusion : toujours la plus délicate, puisque la négociation est une chose mais son aboutissement en est une autre. Cette phase de conclusion - vous le savez vous-mêmes, les uns et les autres - a principalement porté sur la question ferroviaire. C'est sur ce point que nous avons, avec monsieur le Préfet, discuté longuement, essayé de mobiliser le plus possible les crédits, en particulier ceux d'Etat, pour aboutir à un programme ferroviaire le moins éloigné possible des priorités régionales, le plus compatible possible avec les priorités de l'Etat, ce qui est bien entendu toujours un exercice délicat.

J'ai souhaité - je le dis très directement devant vous - qu'une conclusion de la négociation puisse se faire. J'aurais pu trouver dans tel et tel domaines - au fond, c'est ce que vous appelez les insatisfactions, monsieur le Rapporteur -, dans ces insatisfactions, des motifs à continuer la négociation et à ne pas conclure, car les éléments d'insatisfaction sont très importants.

Mais j'ai souhaité - je l'avais dit devant vous -, en particulier dans la période actuelle, que rien, et surtout pas des interprétations tenant au débat électoral, ne vienne interférer avec la nécessité pour les acteurs économiques, sociaux, politiques (les collectivités territoriales, etc.) de pouvoir travailler le plus tôt possible sur des projets qui, pour certains d'entre eux, sont prêts et doivent pouvoir débiter le plus rapidement possible, ou sur des études qui elles-mêmes sont indispensables pour permettre une réalisation dans le temps donné du Contrat de projets.

A un moment, on est à la croisée des chemins et, entre le verre à demi plein et le verre à demi vide, il faut faire le choix.

J'ai fait le choix - je le dis - et, avec monsieur le Préfet, nous avons fait le choix du verre à demi plein pour permettre qu'on puisse commencer à le boire dès maintenant.

Ceci - je le dis devant vous et monsieur le Préfet le sait - ne change rien au fait qu'il y a des mobilisations, des négociations, des argumentations, de la persuasion. Il faut continuer à développer car, sur certains points, on ne peut se satisfaire des éléments du Contrat de projets.

Vous avez dit vous-même, monsieur le Rapporteur, à juste raison, et monsieur le Préfet ne pourrait que le confirmer, que ceci ne résume pas la totalité des interventions de l'Etat sur le territoire régional au cours des sept années à venir. J'ajouterai, sans vouloir y faire plus longtemps référence, que se situe un moment important de respiration démocratique au cours de l'année 2007 et que, quels que soient les uns ou les autres, il sera légitime de poser de nouveau la question du contenu du Contrat de projets et de son évolution éventuelle, au vu des priorités affichées par les uns ou les autres après le grand rendez-vous démocratique national.

Je ne reviens pas sur les points de satisfaction. C'est terrible parce que, dans ces domaines, on passe toujours très vite sur ceux-ci, mais je pourrais en énumérer et vous l'avez fait :

- les évolutions positives sur un certain nombre de crédits, dans le domaine agricole ;
- nous étions tous très préoccupés par la question des stations expérimentales ; cela a pu être réintroduit ;
- nous étions tous préoccupés par l'installation des jeunes ; nous avons des crédits supplémentaires ;
- dans le domaine universitaire, cela a nettement monté ; cela ne permet pas de faire tout mais quand même beaucoup ; dans le domaine de la recherche, il y a la possibilité de compléter le Contrat de projets avec des conventions passées avec les grands organismes de recherche ; il faut le faire de manière tout à fait cohérente par rapport au Contrat de projets. Nous avons des perspectives, là encore, pour que l'effort de recherche et de transfert de technologie puisse s'amplifier sur le territoire régional, ce qui est indispensable pour le développement de notre économie et la création d'emplois.
- dans le domaine culturel, on en parle peu, l'enveloppe est tout à fait significative, c'est une des meilleures ; je ne vois aucune connexion avec une réalité politico-ministérielle, mais nous avons une des meilleures enveloppes. Tant mieux ! Tant qu'à faire, utilisons-la pour mettre en valeur un certain nombre de nos atouts culturels et de nos institutions culturelles, de nos bâtiments culturels avec des perspectives de développement économique et touristique.

Je ne résume pas tous les éléments positifs.

Je voudrais dire quelques mots sur les points qui ne m'amènent pas à proposer à l'Assemblée de refuser mais qui nous posent encore problème aujourd'hui.

Le premier est l'aspect économique : les crédits économiques sont faibles. La raison en est double.

Une première raison, bonne : l'Etat a transféré quelques crédits économiques qu'il gérait lui-même vers la Région. Il ne va pas les payer deux fois : une fois en transférant les crédits vers la Région et une autre fois en les inscrivant dans le Contrat de projets. Mais monsieur le Préfet me sera témoin que la modicité des sommes transférées ne justifie pas la totalité de la diminution des crédits, loin de là !

J'attire votre attention sur le deuxième aspect : la recentralisation d'un grand nombre de crédits économiques. Des crédits d'action économique, de soutien aux entreprises, de soutien d'actions collectives, naguère entre les mains de monsieur le Préfet, qui pouvaient, de ce fait, être inscrits dans un Contrat de projets, sont aujourd'hui recentralisés de manière très forte, en particulier dans le cadre des appels à projets bien connus sur les pôles de compétitivité. Il faut que tout remonte au niveau national. Les crédits étant attribués au niveau national, ils ne le sont pas dans le cadre d'un Contrat de projets, mais dans celui d'une autre procédure.

On aboutit quand même au sentiment que les crédits à disposition des acteurs locaux, qu'il s'agisse de l'Etat en région ou de nous-mêmes, dans le domaine économique, sont considérablement diminués.

La question sociale, surtout celle des maisons de retraite, des établissements pour personnes âgées, restera certainement une des plus amères, une des difficultés les plus grandes. Les Départements, dont la compétence sociale est affirmée par la loi, en sont très préoccupés ; nous-mêmes aussi, puisque, dans le Contrat de plan précédent, il y avait, en faveur de la modernisation, de l'adaptation aux conditions actuelles de vie dans ces établissements, un certain effort, jugé d'ailleurs insuffisant, mais malgré tout un effort. Aujourd'hui, on peut dire qu'on est à zéro sur les maisons de retraite, sur les établissements, puisque les crédits affectés par l'Etat le sont sur des restructurations dans le domaine des hôpitaux locaux - monsieur le Préfet voudra peut-être en dire un mot - et non sur les maisons de retraite au sens classique du terme. Ceci va obliger le Département et la Région, dans le cadre des conventions Région-Département, à faire un effort, car l'urgence est là et il va falloir y répondre.

Dernier point, et je ne fais pas la liste des insatisfactions : il y en a une réelle, pourtant contradictoire, dans le domaine ferroviaire.

Pourquoi contradictoire ? Au fond, nous avons aujourd'hui un volet ferroviaire beaucoup plus élevé que le précédent. C'était lui-même une révolution, car c'était une multiplication par 10 des crédits ferroviaires du plan encore précédent. On parlait de tellement bas que la multiplication par 10 n'avait pas beaucoup de sens. Disons que nous avons eu un vrai projet de développement ferroviaire dans le cadre du contrat précédent, sauf qu'une grosse partie n'a pas été faite parce que l'Etat - disons les choses telles qu'elles sont - n'a pas souhaité en particulier que nous réalisions certaines grandes infrastructures, comme Chartres-Orléans.

Cette fois-ci, le volet est plus élevé, plus important. D'un certain point de vue, c'est bien. Nous croyons - je pense que nous partageons cela - à la nécessité du développement ferroviaire, que ce soit le transport des personnes ou - compliqué, délicat, difficile - le fret, qu'il soit transport France entière ou Europe entière ou plus local ; on voit beaucoup trop de camions sur nos routes en substitution au fret ferroviaire des années antérieures, parfois même des mois précédents.

C'est contradictoire de dire qu'il y a des insatisfactions puisque c'est un des volets qui a le plus progressé.

Cela dit, nous avons eu recours - j'en remercie infiniment monsieur le Préfet - à des trésors d'imagination, de mobilisation pour faire en sorte que les priorités de l'Etat et celles de la Région puissent s'y retrouver. J'allais dire les priorités de l'Etat et ses non-priorités, qui sont quand même des priorités pour la Région. Cela aboutit à ce que vous avez décrit, monsieur le Rapporteur : à ce que, dans le tableau lui-même, il y ait parfois une colonne à zéro et une plus remplie du côté de la Région, par exemple. Monsieur le Préfet pourrait répondre qu'il en est aussi, dans certains domaines, en sens inverse. Il faut bien équilibrer finalement l'ensemble des comptes.

Sur ce volet, je rappelle d'ailleurs que nous ne sommes pas dans la parité entre l'Etat et la Région : c'est environ 61 % de crédits régionaux pour 39 % de crédits de l'Etat.

C'est donc une vraie mobilisation mais, malgré tout, une insatisfaction.

Chartres-Orléans, qui n'est que le décalage du Contrat de plan précédent, oui, c'est inscrit ! Oui, on va faire Chartres-Voves ! Mais au-delà, quid ? Oui, le POLT est inscrit et j'ai souhaité - cela a rencontré la volonté de l'Etat - au niveau régional que la pérennité de cette ligne très importante pour les trois quarts de notre Région puisse être inscrite ; mais 5,5 millions d'euros plus 5,5 millions d'euros, de mémoire, donc 11 millions d'euros de modernisation sur cette ligne, bien entendu, ce n'est pas à la hauteur de ce que nous souhaitons, de ce que nous devons faire si nous désirons qu'elle reste un élément fort de l'architecture ferroviaire et non qu'elle soit une ligne secondaire, ce que nous ne voulons pas ; je pense en particulier aux conséquences que pourrait avoir l'ouverture d'une ligne à grande vitesse entre Poitiers et Limoges sur cette ligne.

Il reste là à l'évidence des besoins en matière ferroviaire. Quand je disais que nous devons - je serai le premier à devoir le faire - continuer à être mobilisés et persuasifs vis-à-vis de qui que ce soit au-delà du mois de juin, je pense tout particulièrement à l'impératif ferroviaire, à la nécessité de fournir un effort collectif, quelle que soit la personne publique concernée, l'Europe, l'Etat, la Région ou d'autres encore, RFF, la SNCF, pour relever ce très grand défi qui n'est pas du 19^e siècle mais du 21^e siècle, si nous voulons répondre à un certain nombre de grands enjeux du développement local comme de celui de notre planète.

Vous avez, à juste titre, souligné, toujours dans le domaine ferroviaire, la nécessité de surveiller ce qui se passe au-dessus, en particulier en Ile-de-France, car des équipements de cette région sont décisifs pour nous ; je pense notamment au barreau sud et à l'interconnexion avec les lignes à grande vitesse. Le Schéma régional d'Ile-de-France, qui vient de m'être communiqué quant à son projet, tient compte de cela. Il a inscrit le barreau sud, y compris le raccordement de POLT sur l'ensemble concerné. Ce sont deux éléments différents : le barreau sud, c'est la ligne existante qui se raccorde dans de bonnes conditions ; le POLT, c'est la possibilité qui reste ouverte pour sa modernisation afin qu'il vienne ensuite se raccorder aux lignes à grande vitesse.

C'est inscrit. Je n'ai pas encore d'information sur le Contrat de projets d'Ile-de-France. C'est un des plus difficiles, des plus compliqués ; on voit pourquoi d'ailleurs : les masses sont énormes à négocier. Aujourd'hui, il y a des mandats de négociation, oui, mais pas de conclusion, ni d'un côté ni de l'autre. Je ne sais donc pas ce qu'il en est, mais au moins sur cet état des choses, cela a été inscrit et bien inscrit, dans les termes que nous souhaitons.

Je vous le dis ici, car je ne suis pas sûr que cette information ait déjà été transmise à l'extérieur ; c'est une information très récente. Ceci a donc été pris en compte et j'en suis très heureux.

Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, veuillez m'excuser d'avoir été plus loin que je ne l'aurais souhaité ! C'est un sujet très important pour les uns et les autres, qui demande aussi de la responsabilité publique ou politique parce que de telles négociations sont délicates. Elles demandent que l'intérêt général l'emporte sur toute autre considération.

Je voudrais dire devant vous que, dans les discussions compliquées et difficiles que j'ai pu avoir, avec vous, monsieur le Préfet, je crois que c'est ce sens de l'intérêt général qui a prévalu et qui nous a permis d'aboutir à une négociation qui n'est pas la fin des discussions ou des mobilisations ; elle est encore très largement devant nous sur un certain nombre d'aspects. Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet ?

M. le Préfet.- Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil régional, Mesdames, Messieurs, vous m'aviez convié devant votre Assemblée le 14 septembre dernier, très peu de temps d'ailleurs après mon arrivée à Orléans pour vous présenter le mandat de négociation du Contrat de projets.

Je dois dire que ce fut pour moi un exercice un peu difficile et que votre Conseil n'avait pas manqué de s'exprimer plutôt dans le registre de la critique, que ce soit à l'encontre du cadre de la nouvelle contractualisation ou, plus directement, sur l'insuffisance de l'effort financier de l'Etat !

Je vais revenir, en écho à la présentation du Président SAPIN, sur les acquis qui ont marqué ces derniers mois.

Un mot quand même sur le contexte rénové de la contractualisation. Je crois qu'il faut le prendre en compte quand on veut analyser ce qu'est réellement aujourd'hui la portée du Contrat de projets.

Les anciens CPER avaient subi - vous l'avez d'ailleurs relevé - des retards d'exécution, étaient marqués par la multiplication des domaines d'intervention et, au bout du compte, par une répartition peu lisible des compétences. Il n'était pas jusqu'à l'Assemblée des Régions de France qui avait souligné la nécessité de s'appuyer sur une nouvelle démarche stratégique et de se montrer plus sélectifs dans le périmètre des contrats.

Le Gouvernement en avait tiré la conclusion, au mois de mars de l'année dernière, de ce qu'il était convenu d'appeler « la mise en œuvre de la stratégie des Conseils européens de Lisbonne et de Göteborg » : le triptyque de cette priorité à l'innovation, à la compétitivité et au développement durable, le tout conduisant à un resserrement du Contrat de projets sur quelques grandes priorités et un volet territorial.

Un mot à cet égard sur la compétitivité. C'est un terme qui heurte peut-être certaines oreilles. Je voudrais souligner - je suis prêt à le démontrer le moment venu - que compétitivité ne signifie pas mise en compétition des territoires, notamment pas de ceux de notre région. Compétitivité, cela veut dire mettre les territoires et l'économie du Centre en capacité d'être compétitifs dans le concert européen et mondial qui s'impose à nous.

C'est dans ce contexte que je me suis attaché - à vrai dire, largement conforté par la mobilisation collective à laquelle votre Assemblée a participé - à obtenir une revalorisation de la dotation financière du Contrat. Vous le savez, votre rapporteur l'a souligné, l'enveloppe qui nous a permis de conclure, avec Michel SAPIN, a été revalorisée de 30 %. La contribution de l'Etat est aujourd'hui proche de 350 millions d'euros. C'est une dotation qui a marqué des progrès tout à fait significatifs dans des domaines tels que l'environnement et le développement durable (+86 %), la recherche (+53 %) et le ferroviaire (+35 %).

A périmètre constant, la dotation financière de l'Etat disponible pour ce Contrat est aujourd'hui équivalente à celle contractualisée sur le précédent et, à vrai dire, même significativement supérieure à la dotation effectivement mobilisée au 31 décembre de l'an passé. Je rappelle qu'elle se montait à 257 millions d'euros.

Je ne vais pas passer en revue les différents aspects de ce Contrat de projets. Simplement, si vous le voulez bien, je ferai quatre observations sur des domaines un peu plus sensibles et dont certains ont été identifiés par votre rapporteur.

D'abord, le volet emploi. Vous considérez qu'il n'est pas à hauteur des enjeux. Peut-il l'être, d'ailleurs, en cette matière, quels que soient les fonds mobilisés ?

Je voudrais rappeler que ce domaine était au départ inéligible au Contrat de projets. Il a été, en définitive, retenu et je m'en réjouis. Il se trouve que la Région Centre, entre le contrat initialement envisagé et celui que nous concluons aujourd'hui, a été celle dont la dotation en la matière a le plus augmenté. Elle atteint près de 16,5 millions d'euros, mais vous le savez, et quelles qu'en soient les modalités - le Président SAPIN l'a rappelé -, l'action de l'Etat en matière d'emploi et de développement économique ne se limite pas strictement à ces seuls financements, loin de là !

Deuxième domaine, le ferroviaire. C'est celui qui a justifié entre nous les discussions les plus approfondies. Pour ce seul domaine, l'Etat mobilise 85 millions d'euros, soit le quart de la dotation du Contrat. 20 millions d'euros sont réservés aux transports en commun en site propre d'Orléans et Tours et 65 millions d'euros sont contractualisés pour le transport de voyageurs et de fret ; 65 millions d'euros, c'est la même somme qu'au contrat précédent dont on avait souligné qu'il avait marqué le franchissement d'un seuil tout à fait significatif par rapport au passé.

Or, la contractualisation précédente avait révélé que le facteur limitant au bout du compte était peut-être moins les dotations financières que notre capacité commune à mener à bien des projets identifiés. Je crois qu'il conviendra que nous en tenions compte cette fois-ci. Il me semble d'ailleurs que, dans les choix effectués, nous avons eu le souci d'éviter l'affichage et de nous mettre en capacité de réaliser nos ambitions.

Faut-il pour autant parler de divergence des intérêts entre l'Etat et la Région ? Je dirais « différence d'appréciation », sûrement ; sinon, il n'y aurait pas eu autant de discussions.

Les financements de chacun sont répartis en tenant compte de ces appréciations respectives. Mais, au final, il semble que nous sommes arrivés à rédiger une feuille de route complémentaire ; en tout cas, plus complémentaire que contradictoire.

S'agissant de l'interconnexion sud et TGV, je partage votre avis et la préoccupation du Président du Conseil régional sur son importance. Cela dit, elle ne relève pas de l'investissement de la Région Centre, donc pas directement de notre Contrat. On y a fait référence en ce qui concerne les répartitions entre l'Ile-de-France et le Centre.

S'agissant, troisième point, des maisons de retraite, là encore, c'était un volet qui n'aurait pas dû figurer au Contrat de projets, compte tenu de l'orientation qui l'inspirait initialement. Il se trouve aujourd'hui que l'Etat mobilise pratiquement 11 millions d'euros. C'est moins que la dernière fois, mais c'est significatif. Quel que soit potentiellement le bénéficiaire, que ce soit le système hospitalier ou telle ou telle collectivité locale, l'objectif est d'augmenter et de reconverter les capacités d'accueil pour la grande dépendance et donc de contribuer à la satisfaction de nos besoins régionaux.

Enfin, dernier point de ce rapide inventaire, les constructions universitaires et la recherche : 85 millions d'euros. Je crois que l'on peut dire que les arbitrages qui ont inspiré l'affectation de cette dotation répondent aux priorités conjointement exprimées par les premiers concernés, notamment les universités d'Orléans et de Tours.

Nous sommes arrivés à cette copie au terme d'échanges soutenus. Le Président l'a rappelé ; son rapport au Conseil régional en fait un reflet fidèle et je m'autoriserai à dire : objectif. Je lui rends témoignage sur ce point. Il me semble, notamment au-delà de telle ou telle revalorisation financière, qu'un certain nombre de préoccupations stratégiques de la Région, que vous avez relayées, ont été prises en compte.

Je citerai deux exemples, si vous le voulez bien.

Le premier est la refonte des grands projets, avec notamment l'identification de celui visant à la mise en place d'un pôle d'efficacité énergétique. Vous y étiez particulièrement attachés et je crois que c'est un signe fort auquel l'Etat fait écho.

Le second, c'est l'ouverture du Contrat de projets à l'ensemble des filières d'excellence de la région et non plus aux seuls pôles labellisés.

Au bout du compte, j'ai le souvenir, dans un raccourci rapide, que tel de mes interlocuteurs m'avait dit : « Finalement, pour les CPER, quelques années en arrière, l'Etat faisait en sorte d'accompagner les projets identifiés du Conseil régional. Aujourd'hui, en réalité, il fait financer ses propres choix par le contribuable local. » Mais comme, dans le même temps, j'ai entendu ou parfois lu que la fermeté du discours avait conduit l'Etat à revoir sa copie, mon sentiment - il m'a semblé le percevoir à travers tant les échos de votre rapporteur que la présentation faite par le Président du Conseil régional - est que nous avons aujourd'hui un compromis, au meilleur sens du terme, qui permet à chacun de s'y retrouver par rapport à ses priorités ou à son mandat.

Je dirai encore un mot sur le contenu du Contrat de projets, concernant son volet territorial, aspect qui préoccupe beaucoup certains de nos partenaires. Vous savez qu'il porte sur plus de 20 % de la dotation du Contrat.

Nous avons choisi de le structurer à partir de trois sous-espaces identifiés qui ont d'ailleurs déjà donné lieu à des réunions décentralisées (nord région, sud région, axe ligérien) et nous ferons en sorte de mettre en place des conférences territoriales auxquelles le CESR sera associé, et ceci, en répondant, notamment par l'émergence de projets financés par un concours à l'ingénierie territoriale, à des préoccupations que votre Président m'avait lui-même exprimées.

Je voudrais rappeler dans cette introduction - cela me permettra d'anticiper, si je n'ai pas l'occasion d'être présent quand ce sera présenté - que ce Contrat de projets est « un » élément d'une démarche qu'il convient d'évaluer de manière plus globale. Dans un rapide inventaire, je voudrais dire un mot maintenant du Contrat de projets interrégional Loire qui est son pendant.

Ce CPER interrégional a lui aussi été significativement revalorisé (42 % d'augmentation par rapport à la dotation envisagée voici quatre mois) et se monte à plus de 128 millions d'euros, la Région Centre, sur la base des références dont nous disposons par rapport à la mise en œuvre du Plan Loire dans le passé, pouvant représenter de l'ordre de 25 % de ces investissements.

C'est la première fois que le Plan Loire Grandeur Nature donne lieu à une contractualisation interrégionale. C'est la reconnaissance de la pertinence de la stratégie des efforts développés depuis 1994. Ceci devrait être, compte tenu des financements mobilisables, un programme de plus de 400 millions d'euros d'investissement, à comparer aux 260 millions d'euros de la période précédente.

Le CESR est d'ores et déjà associé, à travers le comité de bassin, à l'élaboration de ses priorités, qui ont d'ailleurs été unanimement adoptées à ce jour. Il sera partenaire de sa mise en œuvre, tant au niveau interrégional, puisque les CESR sont membres de la Conférence des acteurs, qu'au niveau régional dans le cadre d'une structure de concertation organisée en accord avec le Conseil régional.

Je ne développerai pas ici - votre rapporteur spécifique en fait mention - la logique du Plan Loire Grandeur Nature et de ses différentes plates-formes ; je voudrais simplement souligner - une observation a été exprimée à ce titre - que les actions de la Mission Val de Loire, notamment de l'institut Fleuve et Patrimoine, pour le bassin de la Loire, trouvent leur place dans ce Contrat de projets, en tout cas la référence faite dès l'introduction en est le symbole.

Deuxième élément de contractualisation, toute une série de panoplies qui vont être progressivement, et certains aspects très rapidement, mises en œuvre, intéressant la relation entre l'Etat et la Région Centre. Je me bornerai à un inventaire :

- d'abord, l'ANRU qui apporte 380 millions d'euros dont la part Etat représente approximativement la moitié, au bénéfice de programmes de rénovation urbaine. Votre Assemblée est également saisie pour avis d'un projet de convention qui lie l'Etat, l'ANRU et la Région ;

- ensuite, l'Agence de cohésion sociale, l'accès qui, au bénéfice des quartiers, est le pendant de l'ANRU, à travers la mise en œuvre de ce qu'il est convenu d'appeler les Contrats urbains de cohésion sociale, les CUCS. Dès 2007, 12,5 millions d'euros sont mobilisés à cet effet, rythme annuel appelé à être soutenu pour le reste du plan ;

- enfin, dans le cadre des futurs Programmes de développement et de modernisation des infrastructures, les PDMI, les perspectives de contractualisation pour l'aménagement des routes nationales et, en tout cas, d'ores et déjà, l'engagement de l'Etat de solder le financement du précédent Contrat de plan sur les deux années 2007-2008 pour un montant supérieur à 30 millions d'euros.

J'ajouterai, pour être totalement cohérent, que la Région bénéficie pour la même période des financements européens, au travers du FEDER, du FSE, du FEADER, que ces trois fonds représentent plus de 430 millions d'euros et que les propositions régionales concertées entre le Président du Conseil régional et moi-même, à l'élaboration desquelles votre CESR a d'ores et déjà pris une part active, visent à instaurer une cohérence complète entre Contrat de projets et programmes européens.

Il me revient de conclure.

Je voudrais le faire en référence à une observation de votre rapporteur. Concrètement, nous avons le souci et, au cours des prochains mois - nous l'évoquons pas plus tard que ce matin avec le Président du Conseil régional -, nous allons faire en sorte que les conventions d'application qui permettent une appropriation, au meilleur sens du terme, par l'ensemble des partenaires, notamment des collectivités de la région, viennent décliner ce Contrat de projets.

Par ailleurs, je partage votre souci d'une véritable démarche de suivi et d'évaluation. C'est un domaine un peu convenu et où, il faut bien le reconnaître, nos ambitions passées n'ont pas toujours été concrétisées. Nous avons aujourd'hui une certaine expérience. Nous avons aussi des outils renouvelés ; je songe à la mise en place et à l'utilisation du logiciel PRESAGE pour le suivi de l'actuel Contrat et je vous indique que la DIACT, l'ancienne DATAR, a retenu la Région Centre comme pilote en la matière.

Voilà ce que je voulais vous préciser, peut-être simplement même vous rappeler. Le 14 septembre, il me semble que nous pouvions déjà faire état d'un diagnostic commun. Aujourd'hui, je pense que nous pouvons nous accorder sur l'existence d'un effort partagé. Ceci est une étape, il reste demain. A travers les propos du Président du Conseil régional, je serais tenté de dire, en faisant référence à des slogans entendus dans d'autres enceintes : « L'union est un combat », mais c'est un combat loyal et nous le continuerons. Et je m'en voudrais des interprétations qui pourraient en résulter de la part du Préfet que je suis, quelle que soit ma génération !

En tout cas, je tenais à rendre témoignage sur la démarche constructive qui nous a permis d'arriver aujourd'hui à ce résultat et à laquelle votre Assemblée, un certain nombre de ses membres en particulier, ont pris leur part.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Préfet. Je me félicite que l'un et l'autre, vous ayez pu vous exprimer devant notre Assemblée et faire part des ambitions communes, des points de satisfaction comme d'insatisfaction.

Notre Assemblée, pour sa part, se place elle aussi dans le sens de l'intérêt général régional bien compris, cela va de soi.

Il me semble qu'au-delà des masses financières en question - je le dis d'ores et déjà peut-être avant que certains de mes collègues le reprennent -, nous sommes, pour ce qui nous concerne, très attachés à faire en sorte qu'à travers le CPER, donc à travers cette démarche de contractualisation, on trouve enfin les voies et moyens de faire en sorte que l'ensemble des acteurs régionaux se trouvent concernés par l'exercice. Avec l'ensemble des dispositifs complémentaires au CPER, que vous venez de rappeler, monsieur le Préfet, on voit bien toute l'importance non seulement de faire partager cette vision régionale pour notre territoire régional mais aussi de faire en sorte que les projets soient portés le plus collégalement et le plus collectivement possible.

De ce point de vue, vous le savez, c'est un peu un leitmotiv pour nous - nous avons même parfois l'impression de radoter sur le sujet -, la notion de gouvernance régionale est essentielle. La Conférence territoriale ou la Conférence des Exécutifs - je ne sais pas quel est son véritable nom aujourd'hui, peu importe - nous semble être le lieu où les différents niveaux de collectivité, aux côtés de l'Etat, peuvent trouver les bons ajustements et faire en sorte que l'efficience de la ressource publique soit un fait.

Vous n'avez pas rappelé, mais je le fais devant notre Assemblée, que la LOLF impose aussi aujourd'hui des règles de gestion nouvelles. A l'évidence, nous serons très sensibles et attachés au fait que l'ensemble des crédits inscrits dans ce CPER soient effectivement consommés, donc utiles. Vous l'avez rappelé l'un et l'autre, peut-être que par le passé, on a poussé un certain nombre de projets et qu'au bout du compte, nous nous sommes trouvés en difficulté de consommation sur certains chapitres. Cela aussi fait sans doute partie des règles du jeu qu'il va falloir s'approprier, en tout cas faire vivre le plus rigoureusement possible.

J'ouvre la discussion.

Madame Thérèse GALLO-VILLA.

Mme GALLO-VILLA.- Comme il faut aller vite, je salue tous les institutionnels à la tribune sans les nommer et je supprime mon introduction.

Oui, nous pensons que l'Etat a dû faire quelques concessions, puisque le moment est venu de porter appréciation des résultats de la négociation. On pourrait, certes, faire observer que le caractère quasi provocateur de l'indigence de ses propositions initiales lui laissait une certaine marge pour tenter de crédibiliser la phase suivante des négociations, qui plus est dans une région particulièrement mal lotie et qui, entre parenthèses, le reste, puisque, malgré l'augmentation, nous sommes toujours en dessous du ratio habitants/crédits CPER.

Mais ce serait minorer, et nous n'entendons pas le faire, le tollé de toutes les Régions et de leurs Exécutifs, l'intervention active de celles-ci et des sociétés civiles en leur sein, l'affirmation que l'Etat doit demeurer un acteur de premier plan d'un aménagement du territoire poursuivant cette belle vocation de ce que fut la contractualisation à la française, d'assurer les solidarités économiques, territoriales et humaines...

N'ayons pas la mémoire courte, chers collègues, ces aspirations ont résonné fort dans cette enceinte lors de notre session du 11 septembre. C'est donc environ 80 millions d'euros que l'Etat a dû concéder, 30 % de plus, mais la Région aligne toutefois 40 millions d'euros de plus que l'Etat à la fin du parcours.

On relèvera que l'Etat a rajouté la plus grande partie de ces sommes sur les domaines réputés être les priorités de l'action gouvernementale et qu'il avait pourtant bien faiblement dotées au départ, espérant peut-être que là aussi une Région qui, comme la nôtre, avait affiché des priorités en ces domaines (pôle énergétique, enseignement supérieur, recherche, etc.), consentirait à des efforts contributifs plus importants que ceux de l'Etat.

Certes, ne mégotons pas, l'Etat a légèrement desserré l'étau de ses prétentions à subordonner toutes sa contribution à ses seuls pôles de compétitivité, il a lâché un peu de lest sur l'ingénierie locale, mais les leviers fondamentaux de la nouvelle conception de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités s'imposent, avec des conséquences en chaîne dont on peut craindre - et nous souhaitons nous tromper ; pour qui nous connaît, je le dis très sincèrement - bien de futurs malheurs pour nos territoires et leurs populations.

S'agissant du CPER, Monsieur le Préfet, vous appelez cela son contexte rénové, nous, nous appelons cela qu'il traduit les mutations en cours de l'Etat et des collectivités, nécessaires aux politiques libérales d'aujourd'hui et de demain. Je ne peux pas tout détailler. Nous voudrions simplement pointer ce qui nous semble des mutations majeures. Monsieur le Président, vous venez d'en reprendre quelques-unes.

Oui, je ne sais pas si tout le monde le perçoit, mais c'est ce fameux double mouvement de désengagement - en fait, carrément de désintérêt - de l'Etat dans des domaines vitaux pour la vie des gens et la cohésion sociale, d'une part, et, d'autre part, le mouvement de recentralisation autoritaire, au travers de la restructuration des compétences de l'Etat en Agences - monsieur le Préfet nous en a cité un certain nombre -, pour notamment obtenir des cofinancements sur les politiques décidées par l'Etat.

La deuxième, oui, c'est la mise en compétition généralisée avec l'ensemble des mécanismes inhérents au principe de l'appel à projets, qui conduit aussi à une autre forme de centralisation, à éliminer les petits et à les vassaliser aux plus forts. Et quand il n'y a pas de projet, nous l'avons déjà vu dans notre région, rien ne se passe, même si les besoins sont urgents.

Un fait nous préoccupe : c'est une liberté relative et très encadrée par le primat du « tout pour la compétitivité », laissée aux régions - et aux autres collectivités d'ailleurs - et, on peut le craindre, une espèce de vocation exponentielle des Régions à devenir les SAMU sociaux des politiques publiques de l'Etat, avec tous les problèmes fiscaux et financiers afférents.

On n'en parle pas beaucoup, mais ce sont aussi les dispositions qui vont enfin permettre à l'Etat de dégager très vite les sommes non utilisées. De cette façon, ce sera toujours la faute des autres, des fameux « dossiers mal ficelés » dont on a entendu parler pendant des mois, et aucunement des manquements de l'Etat à ses engagements.

Deux exemples nous semblent significatifs dans le CPER.

La politique des transports

Vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, l'essentiel des financements repose sur la Région : 142 millions d'euros pour la Région et 85 millions d'euros pour l'Etat.

Les transports constituent plus de 1/3 de la contribution financière régionale du CPER. C'est dire leur importance dans la politique régionale.

La Région supporte ainsi la grande majorité des financements concernant les transports des personnes, ce qui confirme qu'une fois les compétences transférées, l'Etat se défausse de ses responsabilités autant qu'il le peut. Ainsi, l'Etat ne met pas un sou pour le développement du TER, c'est-à-dire le transport des personnes en région, dont le symbolique Chartres-Orléans, dans les limites rappelées.

Le « tout-TGV » grandes lignes conduit l'Etat à n'avoir cure du POLT, pourtant bien important pour notre région. Quant au fameux barreau sud, excusez-moi, chers collègues du 1^{er} Collège, auquel vous tenez beaucoup, vous devrez vous contenter de l'amélioration - c'est écrit - de quelques passages à niveau !

Quant au fret ferroviaire, en premier lieu, celui dit de proximité, que le Gouvernement, comme la Commission européenne, entend favoriser, car, pour le libéralisme, bien évidemment, il est plus important et urgent de faire circuler les marchandises que les personnes, eh bien, c'est là aussi la Région - regardez les chiffres - qui consent un effort financier très supérieur à celui de l'Etat, avec deux questions supplémentaires :

- quid de l'effort contributif des principaux utilisateurs en région céréaliers et forestiers ?

- quid des futurs opérateurs, en osant espérer que notre région ne devienne pas l'instrument volontaire ou involontaire de la mise en concurrence d'opérateurs européens privés sur le territoire régional ?

Le volet territorial

Prenons acte là encore qu'une enveloppe financière est prévue dans le CPER, contrairement aux prétentions initiales de l'Etat. Mais celle-ci représente à peine 1/5^{ème} des financements du CPER, laissant ainsi aux politiques propres de la Région et des collectivités, ainsi qu'aux crédits en provenance des fonds européens, le soin de faire face - on a plutôt envie de dire « de parer » - aux urgences dans les domaines de plus en plus en prise avec le quotidien de la vie des gens et des territoires ainsi que du développement économique.

Des questions aussi vitales que la santé, la formation, l'emploi, on vient de le voir pour les transports, sont désertées peu à peu par l'Etat qui, en les renvoyant au traitement territorial, accroît les risques d'inégalités entre les populations et les individus. Qui avait oublié ou ignorait que le libéralisme pur source, théorique, est fondé sur la théorie des inégalités naturelles entre les individus, les peuples et les espaces ?

Là aussi, l'Etat mettra ses sous sur ce qui l'intéresse : le consensuel environnement, les TIC, moins pour les personnes que pour les besoins de la concurrence - il suffit de lire le texte !

Nous nous interrogeons d'ailleurs, je dois le dire, sur la structuration du volet territorial en trois espaces traditionnels de notre région, c'est-à-dire - nous espérons là aussi nous tromper - une sorte d'accentuation des politiques publiques hors des cadres institutionnels et démocratiques, au bénéfice de procédures de plus en plus complexes, elles-mêmes centralisatrices et pilotées par les impératifs de l'économie marchande.

Nous nous interrogeons également sur le rôle qui sera imparti réellement au GIP ALFACENTRE et à l'ARACT.

L'Etat a finalement maintenu sa contribution financière, soit, et c'est important, mais nous ne voulons pas que ce soit au prix d'une transformation progressive du rôle de ces organismes qui doivent demeurer au service des partenaires sociaux, agissant pour l'intérêt des salariés, et non devenir des outils dits d'expertise dans ladite ingénierie locale, pour une conception orientée des mutations et de l'anticipation dans un sens que les salariés ne connaissent déjà que trop !

Une signature régionale qui ne s'impose pas, d'après nous, car les termes de l'échange sont en défaveur de la Région.

Monsieur le Président du Conseil régional, je ne pense pas que nous soyons dans le cas de figure du verre à moitié plein ou à moitié vide, pour rester dans la rhétorique culinaire, nous pensons que nous serions plutôt dans le cas de figure « la poule au pot chère à Henri IV pour l'Etat et le plat de lentilles, que les salariés pendant des décennies et des décennies ont bien connu, pour la Région » !

Vous vous prononcez pour la signature. Dans votre rapport, vous estimez que - je vous cite - « malgré cette divergence de fond (la conception de la contractualisation), les partenaires ont su trouver un terrain d'entente pour faire prévaloir l'intérêt général » tout en jugeant qu'« en devenant Contrat de projets, le Gouvernement introduit le principe de compétitivité des territoires et en fait une priorité ». Plus loin, vous pointez - je vous cite toujours - « l'exclusion de la majorité des PME, en particulier de l'artisanat et du commerce, les effets des appels d'offres nationaux, le fait que dans l'environnement, c'est l'Agence de l'eau et l'ADEME qui assurent les financements de l'Etat, que le tourisme est renvoyé au Plan Loire et que les crédits de la formation, de l'insertion et pour les personnes âgées sont très fortement réduits ».

Vous avez ajouté oralement les conséquences en matière de politique économique et vous êtes revenu sur le côté du volet des transports.

Très honnêtement, quand on compte tout cela, à nos yeux, c'est un assez chétif intérêt général !

En clair, pour les syndicalistes que nous sommes, ce CPER est conçu sur une mécanique et des modalités faites pour les grandes entreprises ou les quelques PME pointues qui pourront suivre, les grands laboratoires de recherche - nous le verrons cet après-midi avec l'autre texte sur la politique régionale - qui seront en mesure - et encore, nous verrons ! - d'affronter la compétitivité internationale et nationale, mais sûrement pas pour les salariés et vraiment pas pour les petites entreprises.

De manière plus fondamentale, ce CPER, pour nous, n'est pas humain, au sens étymologique du terme, en ce sens qu'il est dans cette mécanique qui considère les inégalités comme la normalité et l'égalité dans les solidarités comme l'exception. Il est une étape charnière dans le glissement accéléré de notre société vers cette « dissociété » sur laquelle nous invite à réfléchir le dernier livre de l'anthropologue Jacques GENEREUX. Lisez ce livre, même si on peut ne pas tout partager.

Comme la théorie régionale de l'intérêt général semble un peu courte - nous avons bien entendu vos arguments -, très honnêtement, des raisons semblent toujours nous échapper à ce jour, mais peut-être apparaîtront-elles dans l'avenir !

En tous les cas, pour la CGT, c'est clair et net : si les prochaines élections traduisent un changement de majorité, notre groupe demandera immédiatement la renégociation du CPER.

L'avis du CESR avalise la volonté de signature de l'Exécutif régional, sans parler de l'Etat, mais reprend un certain nombre de nos observations et de nos critiques. Aussi, nous nous limiterons à nous abstenir sur cet avis.

M. le Président.- Merci.

Philippe BEL.

M. BEL.- Monsieur le Préfet de région, Monsieur le Président du Conseil régional, Monsieur le Président du CESR, chers collègues, le 14 septembre 2006, nous appelions au rassemblement des forces et des volontés de l'Etat et de la Région, non seulement pour obtenir une revalorisation substantielle de l'enveloppe mais aussi pour rendre complémentaires et non contradictoires les priorités de l'Etat et celles de la Région.

La revalorisation est satisfaisante, eu égard aux possibilités financières de l'Etat comme à celles de la Région.

N'oublions pas, en effet, que l'Etat et la Région s'approvisionnent à la même source, les contribuables que nous sommes, que notre appétit contributif est limité et que les dettes de l'Etat et de la Région sont les nôtres et celles de nos enfants.

N'oublions pas non plus que la réussite d'un Contrat de projets ne résulte pas que du seul montant des enveloppes. Le résultat est aussi, et surtout, le fruit de la volonté de faire avancer les projets pour qu'ils se réalisent.

Rendre complémentaires et non contradictoires les priorités de l'Etat et de la Région.

Peut-on reprocher à l'Etat de demeurer ferme sur les principes qu'il entend promouvoir, alors que, par ailleurs, nous ne manquons jamais de lui reprocher, quand nous en avons convenance, de ne pas assumer son *leadership* ?

Nous qui critiquons souvent les politiques de « guichet », notamment quand il s'agit de l'ajustement des politiques territoriales aux priorités régionales, sommes-nous fondés à protester lorsque l'Etat choisit parmi les projets régionaux ceux qui sont en cohérence avec les priorités de l'Etat ?

Mais, de son côté, l'Etat doit accepter, sans renier ses priorités ni ses principes, de s'adapter aux spécificités, aux contraintes et aux priorités régionales.

La négociation continue, tenace mais intelligente de ces derniers mois a permis d'évoluer de la rigidité du dogmatisme vers le pragmatisme et le réalisme, permettant ainsi d'approfondir et de valoriser le projet commun qu'est le Contrat de projets Etat-Région.

C'est pourquoi nous approuvons ce projet pour ce qu'il est mais aussi pour la méthode qui a permis de le construire, méthode exemplaire que l'on peut qualifier de recherche du compromis dynamique, c'est-à-dire le compromis qui résulte non pas de renoncements mais au contraire de l'enrichissement mutuel des projets.

Quel chemin parcouru, en effet, par notre Exécutif régional dont l'ambition, il n'y a pas si longtemps, semblait se limiter à « la recherche d'un équilibre harmonieux des territoires », pour devenir aujourd'hui l'ambition de la réussite du territoire, comme l'exprime si bien le Président régional dans les dernières lignes de son rapport et je le cite : « Ce qui fait la réussite d'un territoire par rapport à un autre, c'est la capacité des individus et des réseaux d'acteurs à inscrire leurs actions dans un monde qui bouge, en étudiant, en observant, en imaginant de nouvelles activités. »

Compromis dynamique, le CPER, qui mérite notre soutien, n'est pas pour autant à l'abri de toute remarque, voire de critique, ce que le présent avis expose avec pertinence.

Le ferroviaire - on en a déjà beaucoup parlé et je vais en parler encore - qui, avec près de 240 millions d'euros, soit 32 % du total, est le grand privilégié de ce contrat permet d'en donner quelques illustrations.

La modernisation de la transversale Nantes-Lyon, le poste le plus important des investissements ferroviaires, avec 73 millions d'euros, manque singulièrement de perspectives d'usages : classé au chapitre du développement du fret ferroviaire, son marché potentiel reste à faire émerger, comme le reste tout autant celui du port sec de Vierzon ; la question du tracé au-delà de Saincaize vers l'est européen *via* Chagny et Dijon n'est pas tranchée. Enfin, ce classement au chapitre fret du CPER doit-il laisser penser que l'on négligerait la fonction voyageurs de cette ligne dont, effectivement, le statut grande ligne nationale, ligne intercity ou simplement TER reste en suspens ?

En résumé, voici une infrastructure bien dotée en « hardware » mais dont le « software » reste à concrétiser.

A l'inverse, la très faible contribution régionale, 1 million d'euros, à la création d'un service d'autoroute ferroviaire entre l'Ile-de-France et l'Espagne témoigne du faible intérêt régional en faveur de cet équipement, pourtant essentiel pour le report modal de la route vers le rail des transports routiers à longue distance. Cette fois, les perspectives d'usage existent, les volontés des chargeurs, des transporteurs, l'intérêt des activités logistiques régionales et le choix de RFF (au Nord de la région Centre, à la frontière Loiret et Eure-et-Loir, départements qui soutiennent activement cet équipement) sont cohérents et consensuels.

Pourtant, face au lobbying intense des acteurs politiques et économiques de l'Ile-de-France en faveur du site de Brétigny déjà trop dense et encombré, le silence de notre Exécutif régional demeure assourdissant et ne témoigne certainement pas de ce que nous appelons « la volonté de faire avancer les projets pour qu'ils se réalisent ».

Quant à la modernisation de la ligne POLT, comme l'avis, nous regrettons la modicité des crédits engagés, précisément au moment où son rôle dans l'avenir s'orientera favorablement ou non, dès le 18 mai prochain, lorsque le conseil d'administration de RFF décidera du sort du projet de barreau LGV Limoges-Poitiers. Au surplus, un soutien fort de la modernisation de cette ligne serait un argument de poids pour justifier et obtenir effectivement le raccordement de POLT au futur barreau sud d'interconnexion TGV dont le cahier des charges est en cours d'établissement.

La disparition des financements de la quatrième voie Toury-Cercottes laisse perplexe. La SNCF la considère toujours comme indispensable pour l'avenir, surtout dans la perspective de l'autoroute ferroviaire, du développement de POLT et de son ouverture au fret, du cadencement des TER vers Paris *via* Orléans.

Si l'on est satisfait que la rénovation des lignes fret de proximité soit bien retenue - nous sommes la seule Région à bénéficier de cette nature de crédits -, on regrette que l'enveloppe ne soit pas plus significative. C'est 50 et non pas 30 millions d'euros qui étaient attendus, avec une part plus importante de l'Etat qui, rappelons-le, est l'initiateur de ce projet.

En outre, les financements de soutien du démarrage de l'expérimentation « opérateur ferroviaire de proximité » restent à trouver.

Pour conclure, nous dirons que, si cette négociation a fait progresser l'efficacité des relations entre l'Etat et la Région, une étape importante reste à franchir : celle d'une ambition régionale de la réussite partagée, capable de fédérer les acteurs régionaux, notamment les Départements et les Agglos, autour d'objectifs communs traduits par des projets communs.

Le travail du Schéma régional de développement économique et social a fait évoluer les esprits, mais aujourd'hui c'est le grand chantier du Schéma régional d'aménagement du territoire qu'il faut ouvrir.

Merci de votre attention

M. le Président.- Merci.

Gérard PETIN.

M. PETIN.- Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de la Région, chers collègues, je vais appuyer ce qu'ont dit mes précédents collègues concernant le volet ferroviaire.

Je note la volonté affichée une nouvelle fois de favoriser le ferroviaire, de façon à reporter une partie du fret marchandises et du trafic voyageurs de la route vers le fer, pour des raisons d'encombrement des routes, de sécurité des personnes et d'économies d'énergie.

Je note également avec satisfaction les commentaires de monsieur le Président SAPIN sur ce sujet.

Plus généralement, il ne se passe pas de semaine où cet impératif de transfert modal ne soit rappelé dans la presse ou dans les discours. Certains parlent d'une urgence vitale. Or, face à ce défi, les crédits annoncés pour favoriser cette mutation sont bien faibles : 240 millions d'euros. On nous a dit que c'était important pour le budget de la Région. Monsieur le Président SAPIN a dit qu'on avait multiplié par 10 par rapport au précédent contrat de plan... mais multiplier par 10 des sommes très faibles, cela ne fait pas beaucoup ! Je sais bien aussi que ce n'est pas à la Région de supporter tout l'effort qui serait normalement nécessaire. C'est un effort collectif qu'il faut faire, Région, Etat bien sûr, pour faire en sorte que le défi qui nous est lancé soit véritablement relevé.

Aussi, je souhaiterais que l'on prenne la mesure de cet enjeu ou alors que l'on cesse de nous dire qu'il y a urgence vitale à faire du transfert modal pour éviter tous les inconvénients qu'on nous prédit, concernant notamment le réchauffement climatique et toutes ces conséquences de la consommation abusive d'énergie.

Mon appel est qu'il y ait une véritable prise de conscience de l'effort à fournir pour transférer une grande partie du trafic marchandises et du trafic voyageurs sur le rail. Merci.

M. le Président.- Merci.

Patrick SARRAZIN.

M. SARRAZIN.- Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil régional, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, l'UNSA constate que, grâce à une mobilisation sans précédent, à laquelle notre Assemblée avait pris sa place, l'Etat a consenti un effort substantiel. Comme dans toute négociation, il a été nécessaire que chaque partie s'accorde sur un certain nombre de projets avant d'en venir aux concessions mutuelles.

Nul ne pouvait croire que la Région obtienne satisfaction sur la totalité des prétentions qu'elle avait affichées. C'est donc à juste titre que l'avis recense des points de satisfaction mais aussi des insuffisances.

Lorsqu'on se reporte aux tableaux fournis au mois de septembre par l'Exécutif régional, l'enveloppe, théoriquement calculée en tenant compte des nouvelles règles définies par l'Etat et la suppression du volet routier, se serait élevée à 378 millions d'euros, soit une différence de 112 millions d'euros. La Région avait alors fortement contestée la faiblesse des crédits proposés à la négociation, qui plaçait la collectivité dans les dernières places avec 107 euros par habitant.

Au final, la Région obtient 347,5 millions d'euros au titre du CPER, auxquels s'ajouteront de l'ordre de 40 % des crédits alloués au Plan Loire 3 et éventuellement 10 millions d'euros dans l'hypothèse où la plate-forme ferroviaire atlantique serait installée en région Centre, soit plus de 100 millions d'euros supplémentaires, un des montants d'ajustement les plus importants des Régions françaises.

Parallèlement, la Région réduirait le niveau de sa contribution à 385 millions d'euros, y compris la prise en charge des travaux du tronçon Chartres-Voves, du projet de réouverture de la ligne ferroviaire Chartres-Orléans dont la finalisation des études a été actée au budget primitif.

Nous ne ferons que citer les chapitres qui ont été le plus substantiellement revalorisés tels que l'agriculture et la pêche, l'éducation et la recherche, le développement durable, le ferroviaire.

Il apparaît dommage que l'Etat n'ait pas souhaité participer plus largement aux projets de portée économique, excluant toute intervention au profit du commerce et de l'artisanat, cela à l'heure où la Région, à la suite de son Schéma régional de développement économique et social, a adapté les règles d'attribution des aides aux entreprises.

De même, il faut souligner le recul de l'Etat sur le volet santé où les besoins, surtout dans notre région, revêtent une acuité particulière du fait d'un très fort déficit de démographie médicale et paramédicale mis en évidence dans les trois rapports santé du CESR, conjugué au vieillissement de la population. Prendra-t-on enfin un jour les mesures adéquates ? Les intentions se transformeront-elles un jour en décisions ?

En conclusion, l'UNSA voudrait rappeler, comme le fait l'avis, qu'il convient désormais de fédérer des partenariats constructifs avec les autres contributeurs, au travers prioritairement d'une adaptation des outils de contractualisation existants, mais également en se dotant d'un Schéma régional d'aménagement du territoire. L'engagement de projets importants en montant et durée, dont la traduction devrait se retrouver dans une prochaine DM, nécessite d'être assorti d'un suivi permanent, d'un point à mi-parcours et, bien sûr, d'une réelle évaluation.

Les différents intervenants devront être particulièrement informés des risques de dégageant d'office des sommes en cas de non-réalisation des projets dans les délais.

Nous voudrions enfin rappeler à l'Exécutif régional la persistance de l'exigence sociale qu'elle a initiée au travers du Schéma régional de développement économique et social.

Nous soutiendrons l'avis présenté par le rapporteur général du projet.

M. le Président.- Merci.

Joël MIRLOUP.

M. MIRLOUP.- Monsieur le Préfet, Messieurs les Présidents, chers collègues, cette intervention est faite au nom des deux universités de Tours et d'Orléans, et associe donc Gustave VERGNEAU, mon voisin, représentant de l'université de Tours.

S'agissant du CPER 2007-2013, les universités d'Orléans et de Tours se réjouissent, bien sûr, du déblocage d'une situation qui, au départ, était alarmante à plus d'un titre. Le rattrapage est conséquent et appréciable en chiffres absolus, même si, en termes relatifs, le rang de la Région semble devoir demeurer identique ou quasi identique.

Les deux universités sont conscientes de la place notable accordée, dans ce projet de CPER, à la recherche et à l'enseignement supérieur, étant entendu que cette part, là aussi en termes relatifs, se trouve *ipso facto* majorée du fait de la disparition d'un certain nombre de thématiques majeures qui figuraient dans les contrats antérieurs. Les deux universités apprécient également que l'on prenne conscience du gros effort de collaboration qu'elles mènent depuis plusieurs années déjà, ce qui se traduit positivement dans le présent document.

En ce qui concerne la recherche, il convient de replacer ce projet de CPER dans le cadre plus large de la stratégie du Conseil régional en matière de recherche, laquelle donne lieu à un autre point de notre ordre du jour, ce qui nous amènera à ré-intervenir de manière un peu plus approfondie. Ce contrat constitue, en fait, sous la forme de trois grands projets, une première traduction de cette stratégie en termes de politique opérationnelle, certes en association avec l'Etat.

On y trouve notamment, dans deux des trois projets, une forte prise en compte des pôles de compétitivité dont les pôles de compétence recherche apparaissent comme devant être les supports. Ainsi en est-il du grand projet « Pôle d'efficacité énergétique » qui renvoie, pour partie, au pôle de compétitivité « Sciences et systèmes de l'énergie électrique ». De la même manière, le grand projet « Pôles de développement et d'excellence de la recherche » renvoie, toujours pour partie, au pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la beauté et du bien-être ».

Dans les deux cas, nous notons qu'aux côtés des pôles de compétitivité *stricto sensu* figurent d'autres thématiques :

- par rapport au pôle cosmétique, des thématiques soit voisines, comme la pharmacie ainsi que la biologie et l'imagerie médicales, soit indépendantes, comme la filière automobile, l'aéronautique, la déconstruction, etc. ;

- par rapport au pôle de compétitivité « Sciences et systèmes de l'énergie électrique », des thématiques en forme de déclinaisons assez larges de la problématique énergétique prise dans sa globalité, en particulier en direction de la biomasse, de la géothermie, des matériaux concernés, de la filière hydrogène.

Par ailleurs, dans le troisième grand projet, étranger cette fois-ci aux pôles de compétitivité, deux pôles de recherche bien définis ont été retenus pour être spécifiquement soutenus :

- « Ville, Territoires et Civilisations », en forme de reconnaissance - nous le soulignons - de l'importance à accorder aux sciences humaines, trop souvent oubliées ;
- « Sciences du sol, du sous-sol et de l'eau ».

Nous nous félicitons de ces prises en compte, dans la mesure où, sans souhaiter un émiettement stérilisant, nous craignons, à l'instar du CESR dans son rapport sur la recherche, une sélectivité excessive au profit des pôles de compétitivité au sens strict, avec mise de côté de secteurs essentiels de l'économie et de la recherche régionales. Nous voudrions cependant avoir l'assurance, notamment lorsqu'il n'y a pas chiffrage, qu'au-delà des bonnes intentions, les actions iront au-delà du formel, d'autant que certaines ne sont pas explicitement citées dans le document stratégique que nous discuterons tout à l'heure.

S'agissant des structures de transfert autres que les pôles de compétitivité, ainsi que de l'immobilier, nous prenons acte, comme l'ensemble du CESR qui avait beaucoup insisté dans son rapport sur la recherche, des efforts annoncés en termes de renforcement du rôle de l'ARITT, même si le propos demeure assez vague, ce que l'on peut comprendre dans le cadre d'un tel document.

Nous prenons acte également des opérations prévues en matière de construction ou d'extension de laboratoires à Orléans, Tours, Blois et Bourges, opérations relativement limitées mais pouvant donner lieu à ajustement dans l'hypothèse d'une participation effective d'autres collectivités locales. Il convient de noter que, de fait et par la force des choses, la formule CPER est devenue le cadre principal pour le financement de l'immobilier en matière de recherche et d'enseignement supérieur.

Enfin, en ce qui concerne ce seul enseignement supérieur, un certain nombre d'opérations sont prévues allant dans le sens d'une mise au standard international des constructions universitaires, par réhabilitation ou extensions le plus souvent, ainsi que dans le sens d'une amélioration de la vie étudiante. Tout en appréciant ces engagements, nous regrettons qu'il n'ait point été possible de prendre en compte les équipements pour l'innovation scientifique et pédagogique, sources de beaucoup d'inquiétudes dans les deux universités.

Je terminerai par une remarque sur le calendrier de réalisation annoncé en pages 19 et 20. La plupart des opérations renvoient au-delà du 1^{er} janvier 2010, souvent à 2011-2013. Sans ignorer le temps que nécessite le montage des dossiers, nous nous interrogeons néanmoins, d'autant que les calendriers antérieurs ont rarement été tenus, pour des raisons diverses, et parfois, c'est vrai, de notre fait.

Il conviendra donc, en n'ignorant pas que l'Etat est concerné, de tenir ces délais, *a minima*, voire d'examiner dans quelle mesure ils pourraient être raccourcis.

Nous voterons l'avis.

M. le Président.- Merci.

Yves ROTY.

M. ROTY.- Monsieur le Préfet, Messieurs les Présidents, chers collègues, tout bien considéré, la grande différence entre ce contrat de projet et l'ancienne planification tient dans l'idée de faisabilité et non dans l'acte de remplissage.

Toutefois, la difficulté réside encore dans la faible visibilité de la réflexion stratégique en l'absence du Schéma régional d'aménagement et aussi l'inachèvement d'un véritable processus de décentralisation, dans la mesure où l'acte II n'est pas encore complètement digéré.

Force ouvrière pense que l'Etat n'a pas à financer la politique de la Région, tout comme la Région n'a pas à abonder les projets de l'Etat. Mais il peut se faire malgré tout que l'intérêt général, donc celui des populations, se retrouve sur un projet commun. Il y en a !

La répartition des responsabilités Etat/Collectivité ne doit pas obéir à une logique de transfert de charges et donc du risque, mais avoir le souci de promouvoir des politiques de proximité porteuses, tant au plan social que de la solidarité.

Si la délégation de compétence se doit d'être nuancée par rapport à la notion de transfert, elle ne doit pas limiter le pouvoir économique des Régions à la coordination des interventions budgétaires dont l'Etat orienterait l'affectation en fonction d'objectifs précisés par des lois de finances.

Or, l'adaptation aux réalités de la vie économiques régionale, concurrence entre territoires, fusions, acquisitions, délocalisations, pèsera lourdement en termes d'impôts locaux et de désertification.

Force ouvrière estime que les collectivités n'ont pas pour vocation de se lancer dans une stratégie de conquête de marchés générant des capacités d'autofinancement mais bien plutôt de faciliter la mise en place de moyens de nature à favoriser un vrai développement économique fondé sur la croissance et l'emploi durable. La Région doit accompagner mais n'a pas à se substituer aux acteurs économiques.

La mutation sémantique qui fait que la DATAR est devenue DIACT et le CIADT se transforme en CIACT porte en soi une exigence de compétitivité.

L'émergence des contrats de projets, la nouvelle programmation des fonds structurels européens et le choix des pôles de compétitivité font de 2007 plus qu'une année charnière.

Ceci n'est pas étonnant si l'on a l'esprit que le contrat de plan 2000-2006 a connu un taux d'engagement de moins de 80 %, tout comme le précédent, et que, par ailleurs, les retards d'exécution, la multiplication des domaines d'intervention, les dérives financières et le manque de lisibilité dans la répartition des compétences devaient immanquablement conduire à des changements de cette nature.

Pour ceux qui s'en souviennent, j'avais comparé l'élaboration et la négociation de ce fameux contrat à l'épopée shakespearienne. C'est ainsi que nous passons des hésitations de Hamlet devant son destin aux roueries du marchand de Venise ! Je ne fais pas allusion à la Venise verte du Berry, bien évidemment !

Y a-t-il progrès ou non ? Si l'on en veut croire certains, nul progrès n'a été accompli. Pour les autres, c'est un franc succès à mettre au compte d'une négociation habile.

En réalité, si la marge de progression est importante, cela tient au fait que nous partions de bien bas. Et si nous partions de bien bas, c'est que les chefs de demande avaient été bien raisonnables. On ne peut que s'en féliciter.

Les autres Régions, elles qui n'avaient pas été raisonnables, n'en ont pas moins tiré ample profit et se situent, pour la plupart encore, devant la nôtre.

A budget contraint, en raison de la dette nationale et du poids de la fiscalité, il nous faudra faire preuve de rigueur et d'imagination.

La population ne saurait se satisfaire d'une vision régionale étriquée, basée sur des ambitions égoïstes qui lui sont étrangères.

Il est de toute première nécessité de développer une véritable vision régionale qui ne saurait se satisfaire non plus de la simple addition des besoins exprimés *via* une Conférence des Exécutifs.

Que le verre soit à moitié vide ou à moitié plein, cela ne veut rien dire si le verre est trop grand ou si ce qu'il contient est de nature à apaiser la soif. Avec la règle du dégagement d'office, il faudra bien que l'envie s'exprime en rapport des ambitions.

Lors du débat d'octobre, les questions posées par le CESR ont-elles ou non reçu des réponses ?

Force ouvrière estime que les préconisations émises par le CESR ont été reprises dans ce projet. C'est la preuve que la stratégie élaborée entre acteurs est bien comprise. La spécificité des besoins, notamment économiques, a été prise en compte et Force ouvrière ne peut que s'en féliciter.

L'avis reprenant ses considérations, Force Ouvrière le votera.

M. le Président.- Merci.

Jacques BEFFARA.

M. BEFFARA.- Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil régional, Monsieur le Président, chers collègues,

Mon intervention portera sur deux points particuliers que sont le volet compétitivité et attractivité du territoire, d'une part, et, brièvement, le dispositif de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation, d'autre part.

Sur le premier volet, je voudrais revenir, comme j'en ai déjà eu l'occasion, sur l'aspect particulier du développement des capacités d'activités au travers des reprises d'entreprises (articles 4.6 et 6.2 du Contrat de projets Etat-Région), ceci, pas sous l'angle des repreneurs généralement bien traités au niveau des aides, mais sous l'angle des cédants insuffisamment pris assez tôt en considération en matière de formation et de conseil.

En effet, la transmission d'une entreprise ne s'improvise pas, les cédants devant rendre l'entreprise cessible face à de nombreuses contraintes, qu'elles soient d'ordre psychologique, physiologique, culturel, familial, financier, fiscal, juridique ou social. C'est dire la complexité qu'une telle alternative peut engendrer.

Or, c'est toute une génération de chefs d'entreprise, de PME, de TPE, d'artisans, d'agriculteurs qui vont entrer en situation de partir en retraite et pour qui la transmission ou reprise de leur activité va prendre une acuité toute particulière, sachant qu'une décision prise généralement trop tardivement peut engendrer pour eux des difficultés auxquelles ils risquent de se trouver insuffisamment préparés, compte tenu d'un manque de sensibilisation, d'information, de formation et de conseil. Il est à constater généralement qu'une cession réussie se traduit souvent par une reprise réussie.

C'est pourquoi nous proposons que la Région formalise, dans le cadre de son dispositif des aides économiques aux entreprises, un « CAP'Entreprise Cession », tout comme l'a expérimenté, avec succès, semble-t-il, la Région Ile-de-France.

Ce dispositif propose une aide financière permettant aux cédants de financer une offre d'accompagnement, consistant en un diagnostic économique et financier de précession de l'entreprise, des recommandations en termes de valorisation, de la formation et du conseil.

Certes, les chambres consulaires mènent des actions en ce sens, mais l'on ne fera jamais assez en ce domaine, tant il est vital de contribuer à préserver et pérenniser tout ce tissu entrepreneurial si précieusement ancré au cœur de nos territoires.

Sur le dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du CPER, nous nous félicitons de sa mise en place et nous y apprécions, qui plus est, la présence du Président du CESR.

Ces dispositions nous apparaissent être une garantie à ce que ne se creuse pas une trop grande distance entre objectifs et réalisations, sans que des réactions ne se manifestent, et qu'il y ait une cohérence entre les engagements réciproques de l'Etat et de la Région.

Néanmoins, nous souhaiterions que le CESR, dans sa représentation d'observateur socioéconomique, soit effectivement associé annuellement en termes de revue de contrat au suivi de la mise en œuvre de celui-ci. C'est, en fait, exprimer le vœu d'avoir dans cette démarche toute l'expression de notre rôle de conseil et d'avis.

Je vous en remercie.

M. le Président.- Merci.

Gilles LORY.

M. LORY.- Monsieur le Préfet de région, Monsieur le Président du Conseil régional, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui à un nouvel épisode d'un feuilleton à rebondissements.

Je ne vais pas revenir dessus, ils sont évoqués dans l'avis mais aussi dans la plupart des interventions. Je voudrais simplement dire que nous souhaitons, à la CFDT, que cet épisode ne soit pas le dernier et que nous ayons l'occasion dans notre Assemblée de préciser, rediscuter de certains chapitres de ce Contrat de projets qui méritent, notamment sur le volet territorial, des précisions. J'y reviendrai.

Ce Contrat de projets est-il ce qu'attendait la CFDT ? La réponse est non. Nous avons d'autres ambitions sur ce sujet.

Selon la terminologie de notre organisation, ce Contrat de projets est-il un compromis acceptable ? L'Etat comme la Région semblent le considérer. Il est vrai que nous avons quelques regrets. Nous aurions souhaité un projet peut-être plus partagé par l'Etat et la Région. Les différences de financement montrent bien que sur tel ou tel sujet, il y a des différences notables d'appréciation.

Pour autant, ce Contrat de projets ne présente pas de différence flagrante avec le contrat de plan qui existait précédemment. Nous avons vu dans le contrat de plan précédent, là aussi, des différences d'appréciation, des financements un peu plaqués qui laissent quelquefois à désirer.

Pour autant, ce Contrat de projets, ce n'est ni la totalité de l'action de l'Etat ni la totalité de l'action de la Région. Je crois qu'il faut le souligner.

Comme je l'indiquais tout à l'heure, nous aurions souhaité quelques précisions sur le volet territorial. Je crois que c'est un aspect qu'il faudra creuser fortement.

Quelques interrogations notamment sur les services à la population. Tout à l'heure, j'ai vu que le vice-Président ROULLET assistait à nos débats. Je crois que c'est un point qu'il faudra creuser et que notre Assemblée devra être saisie sur cette question.

Autre interrogation : sur la santé et l'offre de soin.

Monsieur le Préfet de région, vous avez fait l'honneur d'assister à la Conférence régionale de santé qui avait lieu mardi dernier à Tours. Il faudrait, à un moment donné, qu'on arrive à débattre réellement du problème de la démographie médicale en région Centre. Malheureusement, la forme des débats à la Conférence régionale de santé n'a pas permis d'aller au fond sur cette question. Rassembler les collectivités locales, les acteurs de l'assurance-maladie, les partenaires sociaux et les associations d'usagers sur cette question, cela nécessite un grand débat et il faudra aller beaucoup plus loin sur ce sujet.

Autre interrogation de la CFDT sur ce Contrat de projets : ce sont des aspects qui ne sont pas traités, certes, liés aux conséquences de la décentralisation. Ce sont des interrogations autour du logement, de l'insertion, qui de fait ne sont pas de la compétence régionale et qui n'ont peut-être pas lieu d'être dans ce Contrat de projets mais qui doivent être traitées. Pour la CFDT, elles posent question sur comment les collectivités, qui ont cette responsabilité, pourront l'assumer.

Dernier point, c'est la question de l'action économique. Nous avons bien noté la volonté affichée de l'Etat d'une action économique essentiellement concentrée sur les pôles de compétitivité. Nous considérons, à la CFDT, que d'autres actions sont également à mettre en œuvre et que l'échelon régional est pertinent pour mettre en œuvre une action économique. Nous attendions d'autres types de financement sur cette question. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Je salue monsieur le Préfet qui va nous quitter. Monsieur CHALLEAT reste parmi nous et pourra répondre à certaines questions adressées à l'Etat.

Merci de votre contribution, Monsieur le Préfet.

(Départ à 11 heures 18 de monsieur Jean-Michel BERARD, Préfet de Région.)

Alain VALETTE.

M. VALETTE.- Messieurs les Présidents, chers collègues, durant le second semestre 2006, le groupe Artisanat du CESR avait indiqué avec force sa position. Aujourd'hui, nous avons confirmation de notre déception, à savoir que la nouvelle conception de la contractualisation de l'Etat et de la Région ne prévoit pas d'engagements directs en faveur des très petites entreprises de la région Centre.

Nous restons convaincus que le rôle de l'artisanat, tant en termes de créations d'emplois que de formation professionnelle et d'aménagement du territoire, est essentiel. C'est pourquoi nous voulons croire que l'action des Pouvoirs publics le prendra en compte d'une manière ou d'une autre, hors du CPER. Le Schéma régional de développement économique et social adopté par le Conseil régional reste porteur d'espérances, eu égard les propositions de programme d'actions que le secteur a communiquées à l'Etat et à la Région en juin 2006.

Les grands projets cités dans le projet de CPER et les actions prévues dans le volet territorial vont modeler l'environnement des entreprises artisanales.

Le grand projet « pôles de développement et d'excellence de la recherche », en particulier le soutien des actions de transfert de technologie et de valorisation de la recherche, le soutien à l'innovation, doit pouvoir impliquer les très petites entreprises. Il serait regrettable que, par un quelconque artifice, celles-ci soient totalement exclues des retombées attendues.

De même, le pôle d'efficacité énergétique doit concerner, de façon indirecte, les entreprises artisanales du bâtiment qui sont en contact avec les consommateurs et, de ce fait, sont de véritables vecteurs de diffusion des bonnes pratiques dans ce domaine. Ce point est cité, peut-être trop discrètement, dans l'article 2.2 « usages en faveur de l'efficacité énergétique », au sein duquel il est évoqué une série de propositions pour susciter « l'émergence de la demande ».

Dans le grand projet « mutations économiques et développement de l'emploi », en particulier l'article 6.2, nous avons noté la volonté de soutenir le développement de l'emploi et de l'activité, notamment par la création et la reprise d'entreprises, en s'appuyant sur les actions coordonnées dans les territoires. Le tissu des entreprises artisanales dans les territoires devra être pris en compte dans les actions soutenues.

De même, nous espérons que les actions en faveur de la validation des acquis de l'expérience, les VAE, citées dans l'article 6.4, pourront se développer concrètement. Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat : est mobilisé sur cette question qui est un véritable enjeu du secteur.

Enfin, nous exprimons le même souhait en ce qui concerne les « actions et animations de terrain » qui seront menées pour la gestion des déchets des entreprises. L'accueil des déchets professionnels en déchetteries publiques est une des solutions les plus opérationnelles pour les entreprises artisanales, ne serait-ce qu'en raison de la proximité géographique. Ce point est mentionné dans le chapitre sur « les actions territoriales dans le cadre de territoires de projet ».

En conclusion, bien que non cité expressément dans le projet de CPER, l'artisanat apportera une contribution à la réalisation des « grands projets » et des actions territoriales, d'autant plus remarquable qu'il sera pris en compte par les Pouvoirs publics. Merci.

M. le Président.- Merci.

Jacques THIBAUT.

Mme THIBAUT.- Messieurs les Présidents, mes chers collègues, la Confédération paysanne apprécie, bien sûr, l'évolution favorable des crédits alloués par l'Etat au CPER.

Nous sommes satisfaits de voir qu'on n'en reste pas aux seuls grands projets qui mobiliseraient tous les financements. Les impasses dans lesquelles nous sommes engagés dans les domaines environnementaux et sociaux exigent, en effet, de favoriser l'émergence d'innovations dans ce domaine.

Ainsi, pour l'agriculture, l'engouement vers les biocarburants nous semble excessif. Le salut de l'agriculture et des espaces ruraux ne passe sûrement pas que par cela. Le rendement énergétique médiocre de l'éthanol en particulier et surtout la concurrence des produits de l'agriculture extensive d'autres régions de la planète nous font craindre une pression excessive sur les prix des matières premières.

Par ailleurs, le sort des cultures vivrières est aussi en jeu.

Il était donc essentiel que des financements puissent être préservés pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux des milieux agricoles et ruraux.

Nous apprécions que, malgré le retrait de l'Etat, la Région envisage de financer le développement de l'agriculture biologique. Cette pratique agricole est, bien sûr, la pionnière de la protection de l'environnement et peut aider l'agriculture conventionnelle à trouver des alternatives moins agressives à son activité.

Sur le volet installation, la Confédération paysanne attire l'attention du Conseil régional sur la période capitale qui s'engage par l'arrivée à la retraite de la génération d'après-guerre. De nombreuses exploitations commencent à se libérer. Il est essentiel d'installer les jeunes maintenant et les enfants d'agriculteurs ne suffisent plus à renouveler les exploitations. Des incitations financières fortes doivent être mises en place pour éviter que trop d'exploitations disparaissent encore, la solution la plus facile pour le cédant étant de rester dans les bâtiments de la ferme et de laisser les terres au voisin, plus solide financièrement qu'un jeune.

Pourtant, de plus en plus de jeunes originaires d'autres milieux désirent s'installer en agriculture. Pour aboutir à leurs projets, beaucoup d'obstacles se présentent et des soutiens sont nécessaires.

Bien souvent, ils ont du mal à entrer dans les critères trop restrictifs d'attribution des aides nationales à l'installation. Il serait donc judicieux qu'ils puissent être aidés d'abord pour mûrir leur projet et ensuite pour démarrer leur nouvelle activité.

M. le Président.- Merci.

Jean-Pierre BARNAGAUD.

M. BARNAGAUD.- Messieurs les Présidents, je fais cette intervention au nom du Groupe des Associations et de l'Economie sociale.

Qu'attend-on d'un Contrat de projets ? Sinon qu'il apporte de la cohérence d'action là où les enjeux, c'est-à-dire les réponses aux besoins de la population, appellent de la part des acteurs publics une intervention collégiale et forte.

C'est ainsi que l'on souhaiterait que ce projet n'en soit qu'un, cohérent et visionnaire.

En premier lieu, ne devrait-il pas s'attacher à ce que les fonctions de service public, qui sont de la responsabilité de l'Etat et des collectivités territoriales, soient remplies et, précisément, sur la totalité du territoire régional ?

D'où notre incompréhension face au choix s'apparentant plus à un *patchwork* de saupoudrages et à une distribution des prix au détriment d'un projet cohérent d'utilité sociale.

Il est, en effet, difficilement compréhensible que, devant des enjeux incontournables, comme ceux des transports peu polluants, des logements pour tous, des services aux personnes en difficulté, la qualité des soins également, les acteurs publics ne puissent établir une seule parole et de mêmes ambitions. La population n'attend pourtant pas autre chose. Alors, que de tergiversations pour en arriver là !

Il nous semble d'ailleurs que la responsabilité relève plutôt de l'Etat qui a cherché à imposer en grande partie ses objectifs. On peut y voir une volonté de lisibilité, certes, mais tout autant un moyen simple pour l'Etat de réaliser sa propre politique en utilisant des fonds locaux, ce qui lui permet de diminuer ses propres prélèvements obligatoires, tout en reportant sur d'autres la facture.

Alors que l'on parle de décentralisation, acceptable si on laisse des marges de manœuvre et de choix aux collectivités qui contractualisent, le Gouvernement a voulu reprendre la main, en s'appuyant pour cela sur la stratégie de Lisbonne. Etait-ce prétexte à faire passer sa propre politique ? En attendant, on peut s'interroger sur les trois objectifs prioritaires : compétitivité, innovation, attractivité, avec un petit peu de cohésion sociale et d'environnement pour faire passer la pilule. D'une part, ils ne coïncident pas, et de loin, avec solidarité, cohérence et égalité et, d'autre part, ils semblent quelque peu éloignés, voire parfois contradictoires, avec les objectifs poursuivis par la Région que sont l'accessibilité à des transports alternatifs, la cohésion sociale et territoriale ou encore la protection et la valorisation du patrimoine naturel.

Ainsi, répond-on aux questions essentielles en choisissant de ne pas engager de plan d'intervention fort en direction de l'amélioration des services médicaux, de l'offre de soin sur notre région ou du soutien à l'économie sociale dans son ensemble ? Ne privilégie-t-on pas certains modes économiques au détriment d'autres ?

La nécessité d'apporter une réponse urgente et cohérente aux problèmes de reconquête de la biodiversité, de l'état de nos eaux, des paysages, n'aurait-elle pas dû appeler une révision plus stratégique du soutien accordé à tel ou tel mode d'agriculture ? Nous observons, par exemple, que l'effort en faveur de l'agriculture biologique n'est le fait que d'une des deux parties, alors que le soutien important accordé au développement des agro-carburants peut réellement faire craindre, s'il s'opère trop rapidement et sans discernement, qu'un surplus de déséquilibre amène de nouvelles sources de pollutions et de dégradation de l'espace naturel.

De même pour la modernisation des travaux forestiers qui doit se faire dans le respect des milieux ; or, les matériels actuels, lorsqu'ils sont de grande envergure, peuvent avoir des incidences négatives, soit directement, soit indirectement, par la création, par exemple, de nouveaux chemins d'exploitation.

Et sur les transports, comment imaginer aujourd'hui, devant l'indispensable nécessité de diminuer d'un facteur 4 les gaz à effet de serre, que l'Etat n'abonde pas des projets absolument utiles pour reconquérir un espace ferroviaire de transit ? Le chef de l'Etat n'a-t-il pourtant pas parlé de révolution ! On est loin du compte.

Diverses politiques ont disparu sans que l'on en comprenne bien les raisons : le tourisme, inscrit dans le Plan Loire, certes, mais largement délaissé, ou encore l'artisanat et le commerce.

Si tout ceci nous interpelle, cela ne nous empêche pas pour autant d'exprimer notre satisfaction sur certaines orientations régionales fortes :

- le développement du ferroviaire par un vrai choix politique régional ;
- le maintien de l'agriculture biologique, qu'il faudrait cependant concrétiser en l'intégrant dans les mesures de l'axe 3 du FEADER ;
- le soutien au tramway, même si les montants sont peu significatifs, mais le revirement gouvernemental est à souligner ;
- le pôle efficacité énergétique, qui est une voie de progrès pour des filières d'avenir.

Un regret encore à exprimer sur ce projet qui n'évoque en aucune manière et à aucun endroit le milieu associatif dont on connaît son implication et sa force d'intervention pour résoudre en partie des problèmes locaux. On l'a encore vu lors des événements en banlieue à l'automne 2005. Il est difficile d'admettre que, dans ce projet, ce soit seulement aux créateurs de richesse dite économique que les fonds publics soient alloués, au détriment d'autres acteurs tout aussi pourvoyeurs de richesse sociale, moins visible mais certainement tout aussi nécessaire.

Une observation sur le troisième Plan Loire Grandeur Nature : nous avons regretté en son temps la disparition de l'équipe pluridisciplinaire qu'il serait bon de ressusciter, l'ardente nécessité de laisser des espaces de divagation pour le fleuve en adoptant une politique dorénavant sans équivoque sur l'arrêt des constructions en zones inondables.

Enfin, un dernier mot sur les futures conventions avec les Départements, en espérant qu'elles ne voient pas fleurir des projets routiers de toutes natures. Que la logique engagée au travers du CPER ait toute sa pertinence dans la totalité des actions de la Région.

Souhaitons donc que nos doutes, voire nos inquiétudes, sur les attendus de ce Contrat ne soient pas fondés et qu'il puisse augurer des réponses indispensables pour les habitants de notre région dans le cadre d'un aménagement équilibré du territoire et respectueux de son environnement naturel. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Annick BERTHOMMIER.

Mme BERTHOMMIER.- Monsieur le Président du Conseil régional, Monsieur le Président du CESR, chers collègues, depuis le mois de juin 2006, l'enveloppe, initialement annoncée par l'Etat pour mener les projets en région faisant suite à plusieurs générations de contrats de plan successifs, a bien évolué, tenant compte des souhaits et des observations exprimés par le CESR.

Du contrat de plan au Contrat de projets : une démarche nouvelle qui doit permettre l'émergence et la mise en place des dossiers essentiels et porteurs de démarches nouvelles pour l'avenir.

L'enveloppe fléchée pour l'agriculture permet de travailler sur le pôle d'efficacité énergétique. Il nous paraît important de souligner que, pour l'agriculture, l'espoir porté par cette thématique peut permettre la mise en place de nouvelles filières et de retrouver dans le métier des espaces de liberté, rognés et encadrés tous les jours un peu plus par les exigences européennes.

L'année 2007 est engagée ; la signature entre l'Etat et la Région doit pouvoir intervenir rapidement, car il faut aussi du temps pour arrêter les modalités concrètes.

En conclusion, 2007-2013 est une période assez longue et nous ne pouvons que souhaiter que les maquettes établies seront durables sur la période et réévaluées pour une bonne réactivité et l'utilisation optimale des crédits engagés.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Rapporteur ?

M. LEBEY.- Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil régional, mes chers collègues, comme à mon habitude, je vais essayer de faire court et je ne reprendrai pas l'ensemble des interventions.

Je vais tout de même reprendre quelques éléments. Je ne peux pas passer sous silence la position de la CGT ; elle a parlé d'indigence de la proposition et a énuméré soit des points négatifs soit des doutes quant aux objectifs qui seront atteints, l'effet pervers des territoires et surtout une conclusion qui précisait que la signature de ce contrat ne s'imposait pas, considérant que ce Contrat de projets était plutôt pour les plus gros et pour les plus performants.

Il a été émis quelques appréciations. Je vais les prendre un peu au hasard.

J'ai relevé la méthode exemplaire de compromis dynamique, l'appel à une Région fédératrice - c'est revenu à plusieurs reprises. Il a été remarqué aussi que, même si la Région a reçu un complément non négligeable, sans doute que son rang a peu évolué ; on reste donc toujours devant ce problème.

Des inquiétudes ont été exprimées. C'est l'avenir qui permettra d'y répondre mais surtout la vigilance. Il existe une marge de progression, c'est clair. C'est pourquoi cette concertation, ce compromis obtenu ne doivent pas s'arrêter là. C'est un épisode de la contractualisation mais cela ne doit pas être le dernier. Nous sommes aujourd'hui au quatrième avis et je pense qu'il y en aura d'autres tout au long de ce Contrat ou tout au moins jusqu'en 2010.

L'Etat impose, pour certains, ses vues aux collectivités. On a pu remarquer dans l'intervention au titre des Associations et de l'Economie sociale à la fois cette inquiétude et cette satisfaction.

C'est l'avis général : une véritable satisfaction sur cette signature, pour la plupart, mais des inquiétudes et de la vigilance.

Le fer a été évoqué à de nombreuses reprises ; il reste des choses à effectuer.

Annick BERTHOMMIER l'a exprimé en dernier, mais cela vaut pour tous les projets : la plupart des maquettes réalisées - il en reste encore à faire - doivent être durables mais aussi évolutives. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur.

Monsieur le Président SAPIN, je vous redonne la parole.

M. SAPIN.- J'ai beaucoup parlé en introduction, donc je vais être bref.

D'abord, je vous remercie les uns et les autres pour vos appréciations. Sur un document mitigé, qui apporte, je pense, à tout le monde, satisfaction sur quelques points mais qui pose question en termes d'insuffisance sur au moins quelques aspects, le positionnement, que ce soit celui de la Région ou celui de chacun d'entre vous, n'est pas simple et aisé. Je vous remercie d'avoir effectué cet exercice d'équilibre, pour ne pas dire d'équilibriste, qu'il est pourtant nécessaire de faire lorsqu'on veut apprécier un document, qui est effectivement un document de compromis.

Deuxième élément : est revenue à plusieurs reprises la question du rang. Nous sommes toujours très attentifs au rang de la Région qui est, par définition, éminent.

Je voudrais juste que vous ayez les uns et les autres le calcul nécessaire. Si on ne considère que le Contrat de projets, celui que vous venez de commenter, indépendamment du Contrat interrégional de projets, on fait une petite erreur de mathématique. Ce n'est pas par hasard si le Contrat interrégional de projets Loire est le plus important de tous les contrats interrégionaux qui existent en France et si les deux Régions en queue de peloton que sont les Pays de Loire et la Région Centre sont partenaires. Si vous effectuez un petit calcul - toujours difficile à faire -, si vous prenez 25 %, chiffre retenu entre nous, des crédits du Contrat interrégional et que vous les ajoutez au Contrat de projets, vous verrez l'évolution quant au rang.

Nous ne sommes pas au premier rang et nous n'avons d'ailleurs pas à y être - il est normal que le Limousin y soit parce qu'en termes de solidarité nationale et territoriale, il est nécessaire et légitime qu'il en soit ainsi -, mais cela nous met à des niveaux qui ne permettent pas de dire que nous serions au plus faible des rangs. Je dois cela à la vérité.

L'évolution très importante sur le Contrat interrégional de projets, indépendamment des 30 % de plus sur le Contrat de projets, sont des éléments dynamiques qui ont fait bouger les choses en termes de rang par rapport aux autres Régions.

Deuxième remarque : on ne résume pas tout dans notre Contrat de projets. Il reste une grande partie du travail, donc de votre attention, pour que cela aille dans un sens ou dans l'autre, qui va continuer ; je pense particulièrement au volet territorial. La Région avait un principe, qui a été respecté : ne pas séparer un Contrat de projets qu'on adopterait aujourd'hui et remettre à plus tard la négociation sur le volet territorial, en particulier sur les sommes consacrées au volet territorial, ce qui aurait été un piège. On nous aurait dit dans le Contrat de projets : « Ne vous inquiétez pas, ce sera dans le volet territorial », et au moment où nous serait passé au volet territorial, on nous aurait dit : « Ecoutez, vous avez déjà eu le Contrat de projets ! »

Nous avons donc souhaité ne pas séparer la négociation entre l'un et l'autre et ce souhait a rencontré la volonté locale de l'Etat et s'est traduite par le compromis qui est devant vous. Mais le volet territorial est l'aspect le moins abouti de tous les volets de ce Contrat de projets, c'est-à-dire qu'il reste beaucoup à préciser.

Il faut préciser le contenu. Beaucoup d'entre vous ont parlé, à juste titre, de l'enjeu de l'aménagement sanitaire, indépendamment des établissements pour personnes âgées. La question de la démographie médicale est fondamentale pour notre région. C'est là que cela va se traduire. Quels seront les mécanismes exacts ? Avec quels moyens ? Avec quelle mobilisation des acteurs locaux, au-delà de l'Etat et de la Région ?

C'est là aussi que doit se traduire un aspect auquel je tiens beaucoup, qui fait partie du débat de fond : la question de la solidarité territoriale. Comment fait-on pour que, je n'ose pas dire les petits, mais ceux qui ont le moins, ceux qui ont le plus de difficultés, que ce soit en termes d'individu, d'entreprise ou de territoire, puissent bénéficier d'une solidarité territoriale et nationale par le biais de l'Etat, qui leur permette de surmonter leur handicap et de valoriser leurs qualités. Quid en termes de franges franciliennes ? Quid en termes de sud ? Quid en termes d'environnemental ? Beaucoup d'entre vous ont insisté sur ces aspects tout à fait décisifs. Beaucoup de questions restent posées, qu'il faudra travailler ensemble le plus rapidement possible.

Nous parlions ce matin, avec monsieur le Préfet, des calendriers. Notre souhait est qu'au mois de juin, on voit le plus clair possible. Comme ceci est comparable au calendrier que nous nous sommes fixé dans la négociation avec les Départements sur les conventions Région-Départements, cela permettrait d'avoir - c'est un souci que vous avez toujours et vous avez raison - une vraie cohérence entre le volet territorial du Contrat de projets et les conventions Région-Départements pour que tout cela aille dans le même sens, soit structurant, ne soit pas de la dissémination ou de l'arrosage généralisé.

Si je puis me permettre, pour rassurer un des orateurs, je dirai qu'une des caractéristiques des conventions que nous allons négocier avec les Départements, c'est qu'ils ne comprendront plus de routes départementales.

Nous avons souhaité maintenir le même effort en termes budgétaires ; il ne s'agit donc pas de le diminuer mais de le polariser sur des compétences croisées (culturelles, sportives, environnementales, économiques, personnes âgées) et non pas sur des compétences affectées. Les routes départementales sont de la responsabilité des Départements, comme les routes nationales sont de celle de l'Etat.

Voilà la logique qui est derrière. Elle aboutira à ce que nous ayons un groupe prêt à travailler d'ici au mois de juin, indépendamment du reste, si je puis dire.

Un mot sur la question ferroviaire. Elle est revenue plusieurs fois, y compris par monsieur BEL, pour permettre à certains d'entre vous d'émettre des critiques vis-à-vis de l'attitude de la Région, particulièrement sur l'autoroute ferroviaire.

Je voudrais récuser fermement ces critiques.

Premièrement, le volet ferroviaire est très élevé, plus élevé que le précédent.

Deuxièmement, l'effort de la Région - cela a été souligné, à juste titre, par madame GALLO-VILLA - est considérable. Si on s'en tient à l'aspect ferroviaire *stricto sensu* - je ne parle pas des aides pour le développement de transports en site propre dans les villes, en l'occurrence Orléans et Tours où on est à 10 millions d'euros chacun, ce qui n'est pas énorme, et même très faible -, si on prend le strict ferroviaire, c'est plus de 60 % pour nous et moins de 40 % pour l'Etat, alors qu'aucune ligne ferroviaire ne nous appartient ! On est entièrement dans la compétence de l'Etat. Si quelqu'un doit normalement entretenir, moderniser, développer, c'est l'Etat ou par le biais des grands organismes de service public que sont aussi bien RFF que SNCF, pour ce qui est de l'entretien.

Nous faisons un effort parce que nous pensons que c'est fondamental pour le développement de notre territoire. Nous nous plaçons dans une vision plus large - je ne vais pas revenir sur tous ces aspects que vous partagez, pour beaucoup d'entre vous -, c'est fondamental en termes de projet de société globale : qu'est-ce que cela veut dire pour notre société dans les 10, 15 ou 50 ans qui viennent ? Ce sont des décisions dès maintenant qui peuvent se traduire au bout de 30 ans et qui auront vraiment des effets aboutissant à des améliorations de la situation. C'est un effort considérable.

Mais je ne peux pas non plus dire, dans un domaine comme celui-ci qui n'est pas de ma responsabilité première : « Je vais passer de 60 à 65, à 70, à 80 % du financement de l'ensemble » ! 60 %, c'est beaucoup plus que dans la plupart des Régions. C'est un effort considérable de la part de la Région.

Ensuite, comment cela se répartit-il sur tel projet ou tel autre ? Ce n'est pas parce que nous mettons 1 million d'euros et l'Etat 5 millions d'euros sur l'autoroute ferroviaire que, pour autant, nous nous désintéressons de l'autoroute ferroviaire !

De même que, lorsque l'Etat met 5 millions d'euros sur Chartres-Orléans, cela prouve qu'il attache une certaine importance à Chartres-Orléans.

Je vais vous rassurer ! Nous attachons beaucoup plus d'importance au développement de l'autoroute ferroviaire que, au point où on en est aujourd'hui, l'Etat n'attache d'importance au développement de Chartres-Orléans, me semble-t-il, dans tous ses aspects !

La preuve : l'enjeu, c'est la plate-forme. Vous ne l'avez pas dit, Monsieur BEL : 10 millions d'euros sont suspendus, pour l'Etat comme pour la Région, si la plate-forme ferroviaire s'implante sur la région Centre. Nous mettons, à parité avec l'Etat, 10 millions d'euros de plus que les chiffres que vous commentez, si cette plate-forme s'installe en région Centre, ce que je souhaite, bien entendu, et ce que je cherche à promouvoir auprès des uns et des autres. Chacun est en concurrence là aussi, parfois peut-être, d'un certain point de vue, malsaine. A mon avis, ce n'est pas celui qui paie le plus qui doit avoir les grandes infrastructures ou alors c'est une vision de l'aménagement du territoire et une vision même de l'efficacité de l'argent public un peu réduite. Il faut que ce soit là où c'est le plus pertinent, où cela apporte le plus en termes d'environnement et de développement économique. Cela me semble être à l'évidence dans la région Centre, quel que soit l'endroit précisément choisi ensuite.

Nous faisons des efforts. Si l'Etat remet 5 millions d'euros de plus demain de telle ou telle manière, nous mettrons 5 millions d'euros de plus, s'il le faut, mais à un moment donné, on ne peut pas traire la vache à lait régionale sur des compétences qui ne sont pas normalement attribuées par la loi. Ou alors on change la loi et qu'elle nous dise : « c'est aux Régions de s'occuper de telle ou telle infrastructure ferroviaire » et je ne suis pas sûr que ce serait bien. Beaucoup de choses roulent sur une infrastructure ferroviaire : des céréales, des personnes, des trains qui traversent la France, d'autres qui desservent l'ensemble de notre territoire de manière beaucoup plus locale.

Je dis cela, Monsieur BEL, pour répondre à votre interpellation. Cette autoroute ferroviaire est très importante. Il est fondamental que nous puissions obtenir l'implantation de cette plate-forme de desserte de la région parisienne. Nous agissons dans ce sens. Si l'Etat renforce ses efforts, nous renforcerons les nôtres, bien entendu, pour permettre que ceci se passe le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions possibles.

J'ai cherché à être le plus pragmatique possible, ainsi que la majorité, l'Exécutif, dans la négociation de ce Contrat de projets.

Cela n'efface pas des débats de fond. C'est vrai, la philosophie gouvernementale de l'aménagement du territoire aujourd'hui, tel que cela se traduit dans ce Contrat de projets, n'est pas la même que celle que, pour ma part, je cherche à promouvoir. J'aurais pu en faire un débat de principe ; je ne veux pas dire idéologique. Si j'en avais fait un débat de principe jusqu'au bout, nous ne signerions pas aujourd'hui. Il n'y a pas de relation entre les deux visions des choses.

J'ai le sentiment que la vision gouvernementale de départ, celle de juillet, a évolué par pragmatisme, au fur et à mesure que les semaines et les mois passaient. Ce pragmatisme, dans la vision de l'Etat, permettait au pragmatisme de la Région de trouver à un moment un terrain d'entente. C'est ce que reflète ce Contrat, avec ses imperfections mais aussi avec ses éléments positifs : un compromis.

Un compromis acceptable, pragmatique mais qui n'ôte pas sa pertinence à... monsieur le Préfet disait avec humour et en employant des slogans de ma jeunesse : qui n'ôte pas la nécessité - je ne vais pas dire que le combat continue - de continuer à avancer sur ces projets.

Si, dans les mois ou dans les années qui viennent, au lieu d'avoir - dans la mesure où nous ne pouvons pas faire autrement - uniquement Chartres-Voves, qui est déjà important, nous pouvons avoir Chartres-Voves-Orléans parce que l'Etat apportera au développement du ferroviaire des personnes - jusqu'à présent, il ne veut pas le faire ; il le fait uniquement dans le domaine du fret -, une contribution supplémentaire, nous en serons heureux. Ici, les uns et les autres, vous trouverez que c'était une bonne perspective, en tous les cas de bataille, et un bon aboutissement si celui-ci aboutit.

C'est pareil dans le domaine environnemental. Beaucoup d'éléments sont positifs et beaucoup de difficultés ne seront pas surmontées, avec les crédits dans ce Contrat.

Je pourrais parler de façon identique dans le domaine de la recherche, pour lequel j'ai apprécié les évolutions de l'Etat. Il en ressort - cela a été très bien souligné par l'un d'entre vous - la nécessité d'appuyer des projets de recherche qui ne se retrouvent pas forcément dans les pôles de compétitivité ou dans tel ou tel grand projet parce que tout ne peut pas être résumé de la vie d'une région à tel ou tel grand projet ; ce n'est pas pour autant du saupoudrage que de les aider.

Voilà l'état d'esprit dans lequel je suis. Merci beaucoup pour vos appréciations. Nous aurons à tenir compte de cet aspect nécessairement subtil de l'appréciation des uns et des autres sur un tel projet. J'aurai à soutenir le débat que j'ai eu devant vous la semaine prochaine. J'espère et je pense que nous serons entendus. Je souhaite que ce pragmatisme, dans une période où les choses ne sont pas si évidentes - c'est normal, compte tenu du débat national, - l'emportera et nous permettra de commencer très rapidement des réalisations utiles à notre région.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président. Nous vous donnons acte de ce pragmatisme, à notre niveau. L'ensemble des remarques formulées au cours de ce débat montrent qu'il y a le réalisme d'un côté et d'autres grands enjeux par-dessous, que nous avons tous à l'esprit, mais qui pourront aussi trouver des traductions ultérieurement ou complémentaires sur d'autres politiques. Cela a été rappelé ce matin, d'autres enjeux, à travers d'autres schémas de contractualisation, sont tout aussi importants et viendront utilement compléter ce CPER.

Merci, Monsieur le Président, de votre présence ce matin.

Je vais donner la parole à monsieur CHALLEAT.

M. SAPIN.- Monsieur CHALLEAT ne m'en voudra pas de quitter aussi votre Assemblée !

(Départ à 11 heures 53 de monsieur Michel SAPIN, Président du Conseil régional.)

M. CHALLEAT.- Monsieur le Président, je dirai quelques mots très rapidement.

Nous ne pouvons que nous satisfaire de la tonalité d'ensemble de cette séance, extrêmement différente de celle du 14 septembre. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Comme le Préfet l'a indiqué, ainsi que plusieurs orateurs, et comme le Président SAPIN l'a souligné, le contrat maintenant bouclé résulte d'un compromis. Comme tout compromis, forcément, il y a les parties positives et celles qui laissent un peu sur la faim pour certains.

Je peux affirmer que, dans ce compromis, l'Etat a eu deux préoccupations.

Une première a été un souci de pragmatisme. Le Président SAPIN l'a très bien souligné et rappelé. C'est vrai. Cela nous a conduits manifestement à évoluer sur certains points et vous diriez sans doute « heureusement ! ».

Une deuxième a été une grande attention à notre capacité à faire, à la faisabilité du Contrat. Monsieur ROTY l'a souligné d'ailleurs. L'expérience montre, sur les générations précédentes, qu'il y avait une marge de progrès sensible et que nous avons souhaité ne pas nous mentir à nous-mêmes et ne pas mentir aux partenaires. A un moment, il vaut mieux avoir le courage de dire les choses et d'être en capacité de faire que faire une espèce d'effet de bourrage, d'affichage qui finalement n'apporte pas grand-chose à moyen et long termes.

Sur quelques points identifiés, la question du fer, sujet constant, je ne peux que confirmer ce que souligne le Président SAPIN : c'est 25 % de la dotation du Contrat pour l'Etat. Cela reste très important. L'effort est grand ; il ne l'est jamais assez au goût de certains, mais je pense qu'il est tout à fait important.

L'enjeu pour nous, nous tous, c'est de faire en sorte que nous soyons en capacité de mener à bien les ambitions que nous avons affichées. Là aussi, nous avons une marge de progrès importante si on compare à ce que nous avons été en capacité de faire sur les contrats de plan précédents.

Le challenge pour nous, sur le volet ferroviaire, est moins une question de dotation financière que de la capacité à faire dans le cadre de la dotation affichée.

Sur l'agriculture biologique, je souligne que, certes, il n'y a pas de pré-affichage financier, mais les financements de l'Etat dans le domaine agricole pourront accompagner des actions dans le domaine de l'agriculture biologique. C'est tout à fait clair pour tout le monde.

Pour l'artisanat, nous ne sommes pas dans le périmètre du nouveau Contrat de projets. Le Préfet avait déjà eu l'occasion de le dire devant l'Assemblée régionale et devant votre Assemblée le 14 septembre. Il reste que l'Etat continue à avoir des actions dans ce domaine ; le FISAC perdure, etc. Sur les fonds européens - ce n'est pas l'Etat -, nous avons, avec la Région et avec l'ensemble des partenaires, construit un projet sur le FEDER qui prévoit des actions également dans ce domaine.

S'agissant de l'attention du CESR sur le suivi annuel, sur l'évaluation, comme le Préfet l'a souligné, c'est également un domaine dans lequel la marge de progrès est importante. A l'évidence, nous avons jusqu'à présent affiché des ambitions que nous n'avons pas su tenir. Là aussi, c'est une préoccupation claire pour nous - je crois qu'elle est partagée avec la Région - de mettre en place un réel dispositif de suivi-évaluation qui, cette fois-ci, soit effectivement opérationnel.

Le Préfet a évoqué l'outil PRESAGE. Ce type de dispositif pourrait être vécu comme simplement de la mécanique technique, mais c'est beaucoup plus. On ne peut bien évaluer que ce que l'on suit bien. Commençons par organiser un dispositif de suivi performant. Après, nous pourrons faire une évaluation de qualité. C'est extrêmement important, compte tenu de l'importance des financements publics consacrés à ce type de politique.

Le CESR fait évidemment partie de l'instance de suivi-évaluation, coprésidée par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, qui annuellement fera le point de l'avancement du Contrat de projets. Le CESR est donc évidemment un partenaire de cette instance.

Nous partageons tout à fait l'avis de votre rapporteur qui a souligné que le Contrat était une étape et que cela n'occultait pas le travail restant à faire. Notamment, comme l'a rappelé à l'instant le Président SAPIN, par exemple sur le volet territorial, encore tout un travail est à réaliser, mais nous avons été extrêmement attentifs à l'écho que nous avons reçu de l'ensemble des partenaires, particulièrement du CESR, au fait que tout le monde souhaitait manifestement ne pas dissocier le volet territorial de la discussion sur les grands projets. C'est la raison pour laquelle nous avons avancé cette discussion parallèlement, même si, sur ce volet territorial, il reste beaucoup à préciser. Et c'est tant mieux, compte tenu de la nature du sujet.

Pourquoi reste-t-il tant à préciser ?

Nous considérons que le contenu de ce volet doit être construit ensemble et pas plaqué. C'est un peu ce qu'on appelle les démarches ascendantes en matière de développement local. Il reste encore à travailler ensemble à l'élaboration de ce contenu. D'ores et déjà, vous avez pu noter - le Préfet l'a indiqué rapidement tout à l'heure - que, sur ce volet territorial, nous avons des préoccupations très clairement exprimées par le CESR, par votre Président monsieur BELIN :

- sur la suggestion de mise en place des conférences territoriales par grand espace ; elles sont prévues ; c'est un outil de partenariat tout à fait important ;
- sur la question de l'ingénierie territoriale, importante aussi.

Cela rejoint finalement une préoccupation exprimée par la représentante de la CGT qui disait : « Tout cela est bel et bien mais finalement cela ira encore aux riches, à ceux qui seront prêts, dont les projets seront prêts ; ceux qui ont le plus de mal à les faire émerger n'arriveront pas à trouver leur place. »

Précisément, le dispositif d'ingénierie territoriale est destiné à ces territoires - je pense notamment au sud régional - qui ont plus de difficultés - on comprend bien pourquoi -, plus de handicaps, etc. Vis-à-vis d'eux, il faut sans doute avoir une action un peu privilégiée dans ce volet territorial, être plus attentifs et avoir des dispositifs qui permettent de les accompagner, de les appuyer pour que les projets émergent. C'est tout à fait prévu dans le volet territorial.

Ce sont rapidement, monsieur le Président, quelques éléments que je voulais rappeler et souligner.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Secrétaire général.

Sur ce dernier point, il faudra, au sein de notre Assemblée, que nous reprenions la discussion.

J'ai le sentiment quand même, et je le dis comme je le pense, qu'on ne peut pas continuer à traiter le territoire régional de manière uniforme. Nous avons besoin de nous doter à la fois de politiques et de moyens spécifiques en fonction de ces différents territoires.

Ce que nous demandons et ce que nous avons largement exprimé en septembre, c'est bien cette capacité à prendre en compte, dans le volet territorial du Contrat de projets, la ou les spécificités liées à ces territoires. On ne va pas refaire toute l'analyse ou la genèse de ce que sont aujourd'hui le sud de la région, l'axe ligérien et le nord de la région, mais on voit bien qu'il faudra sans doute, en particulier sur les moyens d'accompagnement aux porteurs de projets, des outils et précisément des moyens spécifiques pour leur permettre d'exprimer correctement l'ensemble de leurs préoccupations.

De ce point de vue, notre Assemblée a une vraie responsabilité, notamment parce que nous sommes aussi les porteurs de préoccupations, d'attentes locales que nous pouvons aussi faire exprimer à travers ces entrées territoriales.

C'est un des sujets sur lesquels nous devons revenir mais, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté entre nous sur ce sujet, je ne veux pas disserter sur la notion de compétitivité des territoires, ce n'est pas le sujet ici. L'important est que nous sachions traiter et prendre en compte des besoins spécifiques à chacun de ces territoires, le tout rapporté à une dimension régionale en soi, qui a besoin d'exprimer un projet régional. C'est souvent la difficulté dans laquelle nous sommes à faire cohabiter ces deux niveaux de préoccupation, les unes étant très spécifiques, les autres étant finalement plus générales à l'intérêt régional.

Lecture des pouvoirs

Que ceux qui sont d'avis de suivre notre rapporteur s'expriment. Je vous en remercie. Y a-t-il des abstentions ? 11.

Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Merci.

Nous passons à l'examen du projet qui concerne le Contrat de projets interrégional Loire. C'est notre rapporteur qui nous donne lecture de son projet d'avis.

Le Conseil économique et social régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis du Bureau ;

Monsieur Claude LEBEY, rapporteur entendu ;

DELIBERE

Depuis l'annonce en CIIACT, le 6 mars 2006, des modalités de la nouvelle procédure de contractualisation par le Gouvernement, de grandes interrogations, voire de grandes craintes, ont été exprimées par notre assemblée sur l'adéquation du contrat de projets avec les problématiques régionales.

Le CESR s'est exprimé à trois reprises en séance plénière les 22 juin, 11 septembre et 12 octobre 2006 et son Président a également manifesté, avec le Président du Conseil régional, son mécontentement sur l'enveloppe initiale de l'Etat.

L'augmentation de cette enveloppe de 81 M€ (+ 30 %), une vision plus souple de la notion de « projet », l'élargissement du champ de la contractualisation pour prendre en compte des orientations défendues par le CESR et l'exécutif régional ont permis d'engager dès novembre de réelles négociations et d'aboutir à une proposition de contrat 2007/2013 acceptable dans des conditions budgétaires contraintes tant pour l'Etat que pour la Région.

La mobilisation des énergies pour obtenir une révision de la position de l'Etat, la pertinence des projets, la volonté de « sortir par le haut », ont été fructueuses ; elles doivent inciter à renouveler la démarche dans d'autres circonstances et sur des dossiers majeurs pour l'avenir régional.

Le CESR ne souhaite pas commenter chaque article du CPER mais davantage examiner la façon dont les préoccupations exprimées le 12 octobre dernier ont été prises en compte.

Les points de satisfaction

La première demande concernait l'ingénierie de façon à permettre l'émergence, le montage et la mise en œuvre de projets. Avec le soutien à des structures d'observation et d'accompagnement mais aussi avec une identification claire à l'intérieur du volet territorial, des moyens immatériels sont dédiés et répondent à cette attente. Une circulaire de la DIACT du 23 janvier 2007 apporte à ce sujet des précisions. Cette ingénierie revêtira un rôle majeur dans la structuration des démarches sur les trois sous-ensembles régionaux.

Le crédit supplémentaire de 18 M€ du Ministère de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'une part, l'abandon d'un soutien focalisé sur les pôles de compétitivité labellisés d'autre part, vont favoriser des coopérations nouvelles et l'émergence de pôles régionaux. Les thématiques prioritaires mentionnées à l'article 1-3 ne doivent pas constituer une liste fermée mais seulement une liste indicative de filières à structurer.

Le CESR soutient la perspective d'un renforcement du rôle de l'ARITT pour être une interface plus performante vis-à-vis des PME - PMI.

L'identification dans le contrat d'un grand projet « pôle d'efficacité énergétique » traduit la reconnaissance et le soutien par l'Etat d'une action phare de la Région et favorisera sa concrétisation et sa promotion. L'article 2 illustre la diversité des thématiques et des actions qui sont contenues dans le Grand projet.

Les souhaits exprimés par le CESR le 12 octobre en faveur de l'agriculture et de la valorisation industrielle des productions agricoles trouvent leur traduction à la fois dans le Grand projet « Pôle d'efficacité énergétique » et dans le Grand projet spécifique aux filières agricoles et forestières.

Le volet territorial croise des approches transversales (avec quatre fonds dont les dotations restent à préciser), des approches thématiques (environnement, services à la population, attractivité des villes et des agglomérations) avec une stratégie à définir sur les trois grands sous ensembles régionaux. Il permet plus directement de répondre aux besoins des populations mais il appelle également à développer la capacité d'information, de sensibilisation et de mobilisation des acteurs et des habitants.

Les insuffisances

La mobilisation des partenaires autour du SRDES donne désormais à la Région un rôle stratégique dans le développement économique. Malgré une augmentation de 4 M€ de la dotation du Ministère de l'Emploi et de la Cohésion sociale et malgré l'objectif commun exposé en préambule de l'article 6, le CESR considère que l'enveloppe contractualisée (32,8 M€ à parité Etat et Région) n'est pas à la hauteur des enjeux. Si les quatre chapitres sont pertinents dans leur esprit, rien n'est précisé sur les moyens affectés à chacun et le contenu reste très largement à préciser dans les conventions d'application.

La veille, l'anticipation comme l'adaptation des salariés apparaissent absentes des projets éligibles. Le SRDES et le PRDF gardent toute leur pertinence et constituent encore plus des cadres de référence pour l'action.

La spécificité régionale en matière d'offres de soins (déficit de professionnels de santé jumelé à un vieillissement des populations et des professionnels eux-mêmes) ne trouve pas une prise en compte à la hauteur espérée : la notion d'offre de soins est limitée au soutien – certes utile – de la modernisation de l'UFR de médecine de Tours. La question des services de santé est renvoyée au volet territorial voire aux futures conventions avec les Départements.

Près de 240 M€ sont annoncés en faveur du ferroviaire, comprenant des financements hors Etat et Région. Ce volet concerne à la fois le transport de voyageurs et le fret, des lignes d'intérêt interrégional voire national et des lignes d'intérêt local, ainsi que des transports urbains.

Les clés de financement traduisent parfois clairement les divergences d'intérêt de l'Etat et de la Région.

Le CESR regrette la modicité des crédits inscrits en faveur du POLT dont l'intérêt vital pour une large partie du territoire régional a été rappelé dans la délibération du 12 octobre 2006 sur la Ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges.

Sur le fret ferroviaire, le CPER est en phase avec le programme opérationnel du FEDER dont les crédits sont d'ailleurs inscrits à la colonne « Autres ».

La question du fret de proximité est traitée uniquement à travers le financement de la rénovation des voies. L'expérimentation de nouveaux modes de gestion par des « opérateurs ferroviaires de proximité » nécessite également d'en soutenir le démarrage : les financements devront être obtenus hors contrat.

Le CESR soutient la volonté de reporter sur l'autoroute ferroviaire une partie du trafic de poids lourds Espagne-Nord de l'Europe. Le positionnement de la plate forme de transbordement en phase de plein régime du service doit répondre aux impératifs techniques, économiques et environnementaux mais aussi au besoin de décongestionner l'Ile de France. Les acteurs régionaux doivent en prendre conscience et défendre fortement l'intérêt régional.

Une infrastructure n'est pas mentionnée dans le CPER 2007/2013 : l'interconnexion sud des TGV. Il convient de s'assurer qu'elle soit bien inscrite au Schéma directeur de la région Ile de France (SDRIF) et de ne pas relâcher la pression pour sa mise en chantier.

Plus de rigueur dans la mise en œuvre

Tous les articles du contrat ne revêtent pas le même degré de précision. Les conventions d'application constitueront, à ce titre, des documents opérationnels : le CESR souhaite en être systématiquement destinataires.

Sur le volet territorial, le CESR souhaite une implication plus en amont qui ne se limite pas à sa seule participation à chacune des conférences territoriales auxquelles il apprécie cependant d'être convié.

La présente génération de CPER inclut un dispositif nouveau dans la gestion des fonds, dans l'esprit du dégagement d'office des fonds européens. Même si une possibilité de remplacement des opérations insuffisamment programmées semble ouverte, ces nouvelles règles appellent à la rigueur et au réalisme dans la programmation.

Enfin, le CESR attend de ce contrat la mise en place effective d'une procédure performante d'évaluation. Il a, maintes fois, exprimé des attentes dans ce domaine sur le CPER 2000/2006. Les difficultés rencontrées dans la période antérieure, la nécessaire rigueur dans la gestion des crédits publics, la crédibilité même du dispositif justifient une évaluation digne de ce nom. Le CESR souhaite y tenir sa place.

*** ***

En conclusion et tout en rappelant que le contrat de projets - dont les champs d'intervention ne couvrent que partiellement ceux des contrats de plan antérieurs - n'est qu'un des moyens d'intervention de l'Etat et de la Région, le CESR considère la signature du CPER 2007-2013 comme un signe de la volonté des deux partenaires d'œuvrer ensemble pour l'avenir de la région, au-delà des divergences de vues persistant sur certains dossiers.

D'autres partenaires contribueront à la réalisation des grands projets : il sera opportun de préciser les financements des autres contributeurs et leur identité, soit dans les conventions d'application soit dans les bilans.

Pour autant, le CESR constate que ce contrat s'articule autour de projets pluriels et, comme il l'a exprimé dans ses précédents avis, il regrette qu'il ne soit pas la résultante d'un véritable « projet régional » partagé par l'ensemble des acteurs.

Alors qu'à travers le volet territorial, la volonté de se doter d'une stratégie partagée est mise en exergue pour chacun des trois grands sous ensembles régionaux (dont il reste à préciser les contours), il est temps de l'affirmer pour le niveau régional même. Le président du Conseil régional doit affirmer la compétence de la Région comme chef de file de l'aménagement du territoire et engager l'élaboration d'un schéma régional d'aménagement et de développement du territoire. La signature du CPER n'en dispense pas et il s'avère même primordial qu'il soit réalisé d'ici 2010, année de révision du CPER.

Xavier BEULIN

**EXAMEN DE L'AVIS SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL REGIONAL SUR LE
CONTRAT DE PROJETS INTERREGIONAL LOIRE**

M. LEBEY.- Je vous donne lecture du projet d'avis.

En préambule, le CESR rappelle que non seulement les habitants vivent avec « leur fleuve sauvage », que l'harmonie des patrimoines naturels et culturels a permis le classement de la Loire moyenne au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO mais aussi que le « fleuve » est depuis toujours un vecteur économique de premier ordre et plus récemment une destination touristique et culturelle de portée internationale.

La perspective d'un contrat interrégional Loire avait été annoncée dès les premiers échanges qui ont suivi le CIACT du 6 mars 2006, dans la continuité des Plans Loire Grandeur Nature 1 et 2. Tout en soutenant le principe, le CESR n'a disposé jusqu'à présent que de peu d'informations car il n'a pas été associé aux travaux préparatoires.

Le rapport du Président du Conseil régional permet un aperçu sur les apports et les insuffisances des Plans Loire antérieurs et sur la méthode d'élaboration du Plan Loire 3.

La signature d'un contrat interrégional apparaît plus claire que l'existence dans chaque contrat Etat/Région d'un chapitre consacré à la Loire, relié à un volet interrégional difficile à identifier, comme ce fut le cas dans le CPER 2000/2006. Le soutien parallèle au titre d'un programme FEDER est positif et a pu inciter l'Etat à renforcer sa dotation : + 42 % par rapport à l'enveloppe de juillet 2006.

La séparation des enveloppes de l'Etat et de la région Centre entre les grandes thématiques du Contrat est claire. Elle montre qu'en pourcentage, la principale différence porte sur la part consacrée à la prévention du risque d'inondation et celle consacrée à la valorisation du patrimoine : l'Etat consacre environ 1/3 de ses crédits à la première, la Région 1/3 des siens à la seconde, ce qui apparaît par ailleurs cohérent avec les compétences de chacun.

Le volet prévention des inondations représente le poste principal de l'intervention de l'Etat. Il comprend à la fois des actions d'études, de formation, de sensibilisation, de réduction des risques et des investissements matériels sur les cours d'eau et les digues et devrait insister davantage sur le volet communication/information des populations concernées.

Rien n'apparaît en termes de maîtrise de l'urbanisation dans les zones inondables ni en terme de définition de stratégies d'occupation de l'espace à l'échelle intercommunale pour ne pas pénaliser les communes les plus vulnérables. En cohérence avec les plans d'exposition des risques, cette approche est à promouvoir.

Le grand projet « Ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité civile » est complémentaire du volet prévention. Dans les bilans annuels du CPER 2000/2006, le CESR avait pu mesurer les difficultés et les retards dans la mise en œuvre des travaux de protection contre les crues.

Le Préfet de la région Centre, coordonnateur du Plan Loire, dispose d'une responsabilité particulière pour s'assurer de la réalisation des études et des travaux et de la mobilisation des crédits au rythme des besoins. Avec 11 M€, la région Centre participe à la hauteur de 1/3 des crédits d'Etat.

Les grands projets « Eau, espaces, espèces » et « Valorisation du patrimoine et développement durable » rejoignent directement, mais sur un territoire beaucoup plus vaste, les objectifs de la Mission Loire – Patrimoine mondial. Il apparaît paradoxal que celle-ci ne soit pas citée dans les dispositions générales du Contrat interrégional.

Elle est seulement mentionnée dans les priorités spécifiques du Conseil régional. Pourtant, c'est bien la Loire, sur son cours en régions Centre et Pays de la Loire, qui, par son classement au patrimoine mondial, tire la notoriété du fleuve.

Ces deux chapitres, ainsi que celui relatif à la Recherche, aux données et à l'information, font, à juste titre, état d'expérimentation, de diffusion des connaissances, d'actions innovantes et transposables. Cette fonction de « laboratoire » de la Loire a conduit à la création de l'Institut Fleuves et Patrimoine qui aurait mérité d'être soutenu dans le contrat et identifié comme vecteur d'image internationale.

Dans le domaine de la recherche, le CPER Etat/Région Centre jouera un rôle particulier puisque les crédits d'Etat, en faveur de la Loire, y sont inscrits. Le texte du contrat n'est pas très explicite à ce sujet.

L'absence de données tant qualitatives que chiffrées sur la participation des huit autres régions concernées par le contrat signifie que la réflexion est plus aboutie en région Centre qu'ailleurs, et il faut s'en réjouir. Le CESR est demandeur de l'intégralité du contrat signé afin de disposer des informations sur les choix des autres régions partenaires.

La répartition des financements entre les divers grands projets n'est pas figée comme l'indiquent les articles 1 et 4-2. La possibilité d'ajustement est souhaitable mais elle devra être justifiée et validée par les différentes instances.

Des instances de suivi et de mise en œuvre sont proposées à plusieurs niveaux : le CESR approuve le dispositif. Il est seulement prévu d'associer les assemblées consultatives au sein de la Conférence des acteurs ; elles ont également leur place au minimum dans les Comités régionaux.

Enfin, comme prévu par le CPER, le CESR appelle l'attention sur les dispositifs de « dégagement d'office » qui obligent à une grande rigueur et sur la qualité nécessaire de l'évaluation.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur.

Qui souhaite intervenir ? Dominique GUILLAUME.

M. GUILLAUME.- Messieurs les Présidents, vice-Présidents, mesdames et messieurs, chers collègues, nos analyses sur les nouveaux principes de la contractualisation entre l'Etat et la Région ayant été développés lors de notre intervention précédente concernant le CPER, le projet d'avis du CESR relatif au Contrat de projets interrégional Loire ne nous posant pas de problème majeur, nous faisons nôtres d'ailleurs la plupart de ses constats, tout en souhaitant souligner les points suivants.

- La contribution de l'Etat correspond à des compétences quasi obligatoires. La Région n'a pas de compétences institutionnelles dans les domaines concernés. Rappeler cette réalité, c'est souligner l'effort financier notable de l'exécutif (39 millions d'euros) sur des enjeux importants pour la Région, compte tenu de ses caractéristiques. La Loire focalise pour notre région des questions majeures, tant pour l'économie, la vie quotidienne des populations que pour son rayonnement culturel et touristique.

- L'effort financier de l'Etat se fait pour une grande partie en mobilisant des crédits de l'Agence de l'eau et de l'ADEME, à hauteur de 65 millions d'euros, ce qui pose les limites financières des initiatives propres de ces organismes, conçus avant tout comme des outils au service de la politique de l'Etat.
- L'affectation des crédits des uns et des autres est assez significative de cette contractualisation « new-look » : la Région laisse à l'Etat - et nous le comprenons, car c'est la logique même du nouveau CPER - les financements qui le concernent (prévention et sécurité en matière de risque d'inondation) et elle se concentre sur les thématiques de la valorisation du patrimoine, ces domaines étant d'ailleurs proches de l'approche « volet territorial ».
- La grande complexité dans le cadre de la gouvernance de ce plan Loire 3, au regard de la pluralité des Régions concernées et du nombre considérable d'acteurs de toutes natures ; le système décisionnel avait fait précisément l'objet de critiques pour manque de vision globale aggravé par un système de décision complexe, une communication insuffisante, de multiples initiatives d'acteurs brouillant l'image « Loire ». Le Président en fait d'ailleurs état dans son rapport, mais on peut cependant craindre que les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Nous voudrions l'accent sur une dimension essentielle pour nous : démultiplier les initiatives d'information et de formation des acteurs mais aussi de la population. Nous pensons notamment :

- aux petites associations locales, peu nombreuses encore sur ces questions et qui sont pourtant l'interface entre la population, les élus, les administrations concernées au plus près du terrain ;

- aux élus, notamment dans le monde rural des communes concernées par la Loire et ses affluents, dont la sensibilité à ces questions est parfois proportionnelle à la distance qui sépare l'eau de leurs communes. L'idée qu'il n'y a pas que les riverains immédiats d'un cours d'eau qui sont concernés n'est pas encore totalement acquise. Ce retard de vision génère bien des égoïsmes, des indifférences sur les risques d'inondation et bien d'autres questions liées à l'environnement.

- aux partenaires sociaux des entreprises et des services situés dans des zones à risques ou des zones directement concernées par les enjeux de valorisation du patrimoine.

- aux populations également, surtout en cas d'absence associative dans ce domaine, pour lesquelles il convient d'être offensifs et imaginatifs afin de les sensibiliser par des initiatives diverses et variées.

Mais comme nul n'est prophète en son pays, nous insistons aussi sur la nécessité d'améliorer les instances de concertation, par la prise en compte des avis de l'ensemble des acteurs sur des projets d'urbanisme qui, dans bien des cas, se réalisent souvent pour des impératifs économiques au détriment des conséquences environnementales futures pourtant connues.

Cela étant dit, nous voterons l'avis présenté par le rapporteur. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci.

Thérèse MOUZAY.

Mme MOUZAY.- Monsieur le Secrétaire général représentant Monsieur le Préfet, Monsieur le vice-Président du Conseil régional, Monsieur le Président du CESR, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

J'interviens en complément de l'intervention de monsieur BARNAGAUD sur ce sujet, pour le groupe des Associations et de l'Economie sociale.

Nous tenons à souligner l'importance du volet prévention des inondations dans le Contrat de projets interrégional Loire. L'avis le souligne, du reste, en précisant qu'il représente le poste principal de l'intervention de l'Etat. Cependant, la question est posée, à savoir si les populations concernées se saisissent bien de l'information et des recommandations qui leur sont destinées.

Le groupe, tout en reconnaissant le bien-fondé de ces actions, s'interroge sur l'éventualité d'autres actions plus novatrices à mettre en œuvre, du type grand exercice civil d'évacuation, et de la démultiplication des informations au plus près même des familles par l'animation et la vie associative, par exemple.

L'achat d'un terrain, la demande de permis de construire peuvent être des moments privilégiés pour cela. Il s'agit de s'assurer que le dispositif est bien mis en place, car, nous le savons tous, ce type d'aléa n'arrive pas qu'aux autres. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Rapporteur ?

M. LEBEY.- Compte tenu que le rapport a repris l'essentiel, il a été exprimé des inquiétudes, en particulier sur la gouvernance qui, dans le passé, n'a pas tellement été convaincante, qui reste donc un sujet certainement crucial.

L'autre volet, évoqué dans l'avis, est la prise de conscience par les populations. Là, un effort vraiment important est certainement à réaliser sur cette conscience, ainsi que sur la qualité de riverain qui est sans doute à préciser un peu plus. Le riverain n'est pas nécessairement celui qui a les pieds dans l'eau !

M. le Président.- Exact ! Merci, Monsieur le Rapporteur.

Je salue la présence de monsieur le vice-Président GERMAIN. Je lui donne la parole bien volontiers.

M. GERMAIN.- Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et messieurs, cela va être très rapide, vu l'heure et étant donné que vous avez eu un débat précédent sur le Contrat de projets qui a abordé cette question, pas totalement, mais en tout cas sur l'aspect financier dans un premier temps.

Je peux faire mien ce qui figure dans l'excellent rapport, avec quelques précisions.

On avance beaucoup sur le volet prévention des inondations. Chacun comprendra que nous ne pouvons pas diminuer les enveloppes traditionnelles d'entretien des levées, d'entretien des digues, de préparation des déversoirs, de tout ce qui concerne la lutte traditionnelle contre les inondations qui surviennent inéluctablement. Maintenant, nous savons que nous ne pourrons pas les empêcher.

Le sujet est donc aussi les questions de prévention, comme vous l'indiquez. Elles seront beaucoup plus développées dans ce Contrat interrégional qu'auparavant, avec les premiers contacts pris, les premières réunions avec les riverains, les chefs d'entreprise, les assurances. Le sujet est très souvent qu'il ne s'agit pas d'empêcher toute activité humaine dans les zones inondables. Certaines sont non constructibles, d'autres sont constructibles mais il n'est pas possible d'y avoir des activités. Il faut vérifier :

- premièrement, que les activités ne s'opposent pas à l'écoulement normal du fleuve ;
- deuxièmement, qu'elles ne mettent pas en danger des vies humaines ;
- troisièmement, qu'une crue ne cause pas de dommages irréparables, du point de vue économique, c'est-à-dire qui obligerait les entreprises à être en inactivité pendant de trop nombreuses semaines ou encore que la reconstruction serait déraisonnable.

C'est un équilibre important pour les territoires qui bordent ces endroits. C'est un volet qui sera accéléré.

Vous avez vu aussi que c'est un programme interrégional.

Pour l'instant, la Région Centre s'est prononcée la première.

Une réunion aura lieu dans la région Pays de Loire le 9 mars, deuxième région concernée par le bassin de la Loire mais aussi par l'estuaire, donc qui doit faire des arbitrages sur les crédits affectés à l'estuaire et ceux affectés à la Loire *stricto sensu*.

Les autres Régions sur le cours de la Loire soit n'ont pas les mêmes préoccupations que nous en termes d'inondabilité, soit ont à traiter d'autres fleuves que la Loire. C'est notamment le cas de la Région Rhône-Alpes. C'est ce qui fait que la signature dure un peu plus longtemps que ce que nous pouvions espérer.

Ceci étant, une fois que la Région Centre et la région Pays de la Loire se seront exprimées, les autres, poussées par leurs collègues et par l'Etat, seront amenées à signer dans la foulée. Nous ne devrions donc pas prendre beaucoup de retard.

Un volet entièrement nouveau est le volet recherche. Les représentants des universités ont indiqué tout à l'heure, dans la partie réservée au Contrat de projets, combien était nécessaire l'effort de recherche dans la région. C'est la même chose sur le volet Loire. Nous avons introduit un volet recherche qui est une nouveauté, mais qui apportera, j'en suis sûr, de la valeur ajoutée.

Il ne s'agit pas de parler pour se faire plaisir.

Je n'ai rien d'autre à ajouter, monsieur le Président. Tout figure déjà excellemment dans le rapport que vous avez fourni.

M. le Président.- Monsieur le Secrétaire général, si vous voulez apporter un complément ?

M. CHALLEAT.- Je suis complètement d'accord avec ce que vient de dire le Président GERMAIN.

Cette phase 3 du Plan Loire, dont la construction résulte - je tiens à le souligner - d'un travail avec l'ensemble des partenaires concernés - je dis bien l'ensemble, c'est-à-dire les partenaires institutionnels mais aussi le monde associatif, etc., et sur ce type de sujet, c'est extrêmement important -, d'un travail en commun très dense, très riche, pendant quasiment un an.

Elle repose sur un socle qui fait l'objet d'un consensus complet, exprimé au Comité de bassin par un vote à l'unanimité, à la Conférence des acteurs le 13 décembre, etc., par une adoption avec un consensus complet. C'est extrêmement important.

Cette phase 3, comme l'a souligné à l'instant le Président GERMAIN, comprend deux volets un peu novateurs par rapport aux phases précédentes :

- l'importance relative prise par le volet prévention, c'est-à-dire aller au-delà des investissements physiques, évidemment indispensables, qui doivent perdurer. Il faut continuer, même si nous savons tous que c'est extrêmement coûteux, mais il faut arriver à le faire sur la durée.

- la prise de conscience du risque par les individus, tout à fait essentielle également - comme cela a été très bien souligné -, et par les acteurs économiques : les entreprises, etc. Une crue majeure, c'est 30 000 entreprises, d'où un sinistre économique considérable.

Par exemple, ce volet prévention à l'égard des acteurs économiques est un des noyaux durs, un des volets les plus importants du programme interrégional, sur lequel nous avons obtenu un financement du FEDER, donc européen, que nous avons quasiment arraché à la Commission européenne, avec l'action de *lobbyings* bien montés que nous avons conduite avec l'Etablissement public Loire et avec la Région Centre.

Le volet le plus important de ce programme interrégional FEDER sera complètement axé sur la prévention des inondations vis-à-vis des acteurs économiques. C'est très important.

L'autre volet, nouveau, est la recherche, information-connaissance. Quelle est notre ambition ? Elle est de faire en sorte que la Loire reste exemplaire au niveau européen et international, et garde son temps d'avance, par la nature des démarches qui y sont développées, par rapport aux autres grands fleuves à l'échelle européenne, pour ne pas dire mondiale.

La question de la gouvernance est difficile. Comme vous l'avez bien compris, le périmètre est extrêmement large : 9 régions administratives plus ou moins concernées, 29 départements. Forcément, ce n'est pas simple à faire fonctionner. Pour autant, il faut y parvenir.

Il y a d'ailleurs, dans le projet de contrat, un schéma relativement clair du processus, avec un processus à la fois des instances et à l'échelle du bassin - c'est tout à fait indispensable, sinon il n'y a pas de réalité du projet interrégional, du projet de bassin -, mais également à l'échelon de proximité dont on considère que c'est le niveau régional qui, sur ce sujet, est avec des structures au niveau de chaque région pour associer les partenaires à l'échelle régionale.

Pour parler de l'état d'avancement des discussions en région Centre, elles sont finalisées. En Pays de Loire, on peut considérer qu'elles le sont aussi. En Auvergne, également. Dans certaines régions, c'est plus difficile. Le Président GERMAIN signalait à l'instant Rhône-Alpes et le sujet Rhône, sur lequel ils ont un peu de mal à avancer ; ce n'est donc pas spécifique au problème Loire.

Il y a le Languedoc-Roussillon, même s'il est peu concerné, la Basse-Normandie. Avec la Bourgogne, nous avons du mal à avoir un écho des partenaires bourguignons, mais nous ne désespérons pas. En tout état de cause, nous aimerions que les gens se mettent dans le sillage de la Région Centre, Pays de Loire et de l'Etablissement public Loire. Le Président GERMAIN a eu la pudeur de ne pas l'évoquer, mais un des partenaires importants, essentiel sur ce Contrat interrégional Loire et sur le Plan Loire, c'est évidemment l'Etablissement public Loire. Nous élaborons un travail en commun extrêmement important. Là aussi, les discussions avec l'EPL sont quasiment finalisées, même s'il reste de petits ajustements.

Quand nous aurons Centre, Pays de Loire, Auvergne, Etablissement public Loire, etc., nous aurons quand même l'essentiel, y compris en masse financière, et nous pensons que le reste suivra assez naturellement. Nous restons optimistes, même si nous ne serons sans doute pas dans le délai de février-mars. Ce sera peut-être en mars-avril, mais il faut que chacun signe progressivement le contrat.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je rappelle, pour ceux qui l'auraient oublié, que nous avons aussi la chance d'avoir le Président GERMAIN comme président de l'Etablissement public. Tout cela ne peut être qu'un élément favorisant.

Le Préfet coordonnateur a un rôle sur l'action et la Région Centre a un rôle tout à fait éminent sur ce dossier.

Il n'y a pas de nouveaux pouvoirs

Je mets le projet d'avis présenté par Claude LEBEY aux voix. Que ceux qui sont d'avis de le suivre s'expriment ? Merci. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil économique et social régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 2^{ème} et 3^{ème} commissions ;

Monsieur Claude LEBEY, rapporteur entendu ;

DELIBERE

En préambule, le CESR rappelle que non seulement les habitants vivent avec « leur fleuve sauvage », que l'harmonie des patrimoines naturels et culturels a permis le classement de la Loire moyenne au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO mais aussi que le « fleuve » est depuis toujours un vecteur économique de premier ordre et plus récemment une destination touristique et culturelle de portée internationale.

La perspective d'un contrat interrégional Loire avait été annoncée dès les premiers échanges qui ont suivi le CACT du 6 mars 2006, dans la continuité des Plans Loire Grandeur Nature 1 et 2. Tout en soutenant le principe, le CESR n'a disposé jusqu'à présent que de peu d'informations car il n'a pas été associé aux travaux préparatoires.

Le rapport du Président du Conseil régional permet un aperçu sur les apports et les insuffisances des Plans Loire antérieurs et sur la méthode d'élaboration du Plan Loire 3.

La signature d'un contrat interrégional apparaît plus claire que l'existence dans chaque contrat Etat/Région d'un chapitre consacré à la Loire, relié à un volet interrégional difficile à identifier, comme ce fut le cas dans le CPER 2000/2006. Le soutien parallèle au titre d'un programme FEDER est positif et a pu inciter l'Etat à renforcer sa dotation : + 42 % par rapport à l'enveloppe de juillet 2006.

La séparation des enveloppes de l'Etat et de la région Centre entre les grandes thématiques du Contrat est claire. Elle montre qu'en pourcentage, la principale différence porte sur la part consacrée à la prévention du risque d'inondation et celle consacrée à la valorisation du patrimoine : l'Etat consacre environ 1/3 de ses crédits à la première, la Région 1/3 des siens à la seconde, ce qui apparaît par ailleurs cohérent avec les compétences de chacun.

Le volet prévention des inondations représente le poste principal de l'intervention de l'Etat. Il comprend à la fois des actions d'études, de formation, de sensibilisation, de réduction des risques et des investissements matériels sur les cours d'eau et les digues et devrait insister davantage sur le volet communication/information des populations concernées.

Rien n'apparaît en termes de maîtrise de l'urbanisation dans les zones inondables ni en terme de définition de stratégies d'occupation de l'espace à l'échelle intercommunale pour ne pas pénaliser les communes les plus vulnérables. En cohérence avec les plans d'exposition des risques, cette approche est à promouvoir.

Le grand projet « Ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité civile » est complémentaire du volet prévention. Dans les bilans annuels du CPER 2000/2006, le CESR avait pu mesurer les difficultés et les retards dans la mise en œuvre des travaux de protection contre les crues.

Le Préfet de la région Centre, coordonnateur du Plan Loire, dispose d'une responsabilité particulière pour s'assurer de la réalisation des études et des travaux et de la mobilisation des crédits au rythme des besoins. Avec 11 M€, la région Centre participe à la hauteur de 1/3 des crédits d'Etat.

Les grands projets « Eau, espaces, espèces » et « Valorisation du patrimoine et développement durable » rejoignent directement, mais sur un territoire beaucoup plus vaste, les objectifs de la Mission Loire – Patrimoine mondial. Il apparaît paradoxal que celle-ci ne soit pas citée dans les dispositions générales du Contrat interrégional. Elle est seulement mentionnée dans les priorités spécifiques du Conseil régional. Pourtant, c'est bien la Loire, sur son cours en régions Centre et Pays de la Loire, qui, par son classement au patrimoine mondial, tire la notoriété du fleuve.

Ces deux chapitres, ainsi que celui relatif à la Recherche, aux données et à l'information, font, à juste titre, état d'expérimentation, de diffusion des connaissances, d'actions innovantes et transposables. Cette fonction de « laboratoire » de la Loire a conduit à la création de l'Institut Fleuves et Patrimoine qui aurait mérité d'être soutenu dans le contrat et identifié comme vecteur d'image internationale.

Dans le domaine de la recherche, le CPER Etat/Région Centre jouera un rôle particulier puisque les crédits d'Etat, en faveur de la Loire, y sont inscrits. Le texte du contrat n'est pas très explicite à ce sujet.

L'absence de données tant qualitatives que chiffrées sur la participation des huit autres régions concernées par le contrat signifie que la réflexion est plus aboutie en région Centre qu'ailleurs, et il faut s'en réjouir. Le CESR est demandeur de l'intégralité du contrat signé afin de disposer des informations sur les choix des autres régions partenaires.

La répartition des financements entre les divers grands projets n'est pas figée comme l'indiquent les articles 1 et 4-2. La possibilité d'ajustement est souhaitable mais elle devra être justifiée et validée par les différentes instances.

Des instances de suivi et de mise en œuvre sont proposées à plusieurs niveaux : le CESR approuve le dispositif. Il est seulement prévu d'associer les assemblées consultatives au sein de la Conférence des acteurs ; elles ont également leur place au minimum dans les Comités régionaux.

Enfin, comme prévu par le CPER, le CESR appelle l'attention sur les dispositifs de « dégagement d'office » qui obligent à une grande rigueur et sur la qualité nécessaire de l'évaluation.

Xavier BEULIN

Nous nous retrouvons pour partager le déjeuner ensemble. Si possible, retour à 14 heures 15. Merci et bon appétit.

(La séance est suspendue à 12 heures 26.)

(La séance est reprise à 14 heures 20.)

M. le Président.- Je salue Dominique ROULLET qui va participer à notre discussion concernant la convention ANRU.

Je demande à Philippe BEL de bien vouloir nous donner lecture de son projet d'avis.

Comme je m'y étais engagé ce matin, je vais demander à nos nouveaux collègues, madame BORDIER en particulier, dans quelle commission ils souhaitent siéger.

Mme BORDIER.- La 2^{ème} Commission, présidée par monsieur BEL : la prospective. Il paraît qu'il n'y a pas beaucoup de femmes ! (*Rires.*)

M. le Président.- Vous pouvez en profiter également pour nous dire vos origines, votre département et votre organisation.

Mme BORDIER.- En quelques mots, je peux me présenter. Je suis née à Chartres d'une famille chartraine depuis plusieurs générations. J'ai eu l'examen d'avocat en 1979 à Paris, mais il m'a paru naturel d'installer mon cabinet à Chartres, ceci, depuis presque 25 ans. M'intéressant aux problèmes de la profession, j'ai été élue Président de l'Union des jeunes avocats d'abord. Après, j'ai pris en main la destinée du Barreau de Chartres en tant que bâtonnier voici quelques années, la première femme au Barreau de Chartres. Je n'ai pas encore été suivie d'autres, mais je pense que cela viendra !

M. le Président.- Nous vous le souhaitons.

Mme BORDIER.- Je suis également présidente d'une association de femmes professionnelles qui fait partie d'une fédération internationale, *Business professional Women*. Elle œuvre pour la promotion de la femme par le travail. J'ai connu de cette façon madame GALLO-VILLA qui m'avait interrogée. M'intéressant aux problèmes des professions d'avocat et professions libérales, je fais partie de l'UNAPL. C'est à ce titre que j'ai la chance de participer aujourd'hui à votre Assemblée et de prendre la suite du bâtonnier LESTER que je remercie. Il m'a amenée un jour ici ; j'ai été très intéressée et j'ai eu envie de participer à vos travaux.

M. le Président.- Merci, madame. Nous comptons sur votre active contribution et je pense justement qu'elle sera mise à contribution !

Monsieur BOURSEGUIN, je vous en prie.

M. BOURSEGUIN.- Yann BOURSEGUIN, Blaisois depuis cinq ans, Nantais d'origine, je suis marié, j'ai un enfant, j'ai 35 ans. Je suis le nouveau président du CRAJEP depuis janvier et je suis parallèlement le directeur de l'association des CEMEA. Je suis engagé dans les mouvements d'éducation populaire depuis quelques années. Je souhaite siéger à la 4^{ème} Commission.

M. le Président.- Merci.

Jean-Louis DESNOUES ?

M. DESNOUES.- Jean-Louis DESNOUES, je suis vice-Président du CROSS, Comité régional olympique et sportif. Je succède à Christian TEINTURIER qui est démissionnaire.

Esgrimier de sport, je suis Orléanais actuellement. Professionnellement, je travaille au Conseil général du Loiret, en tant que responsable des routes sur l'agglomération d'Orléans. Je souhaite siéger à la 1^{ère} Commission.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous pouvons poursuivre nos travaux. Merci à monsieur le Rapporteur de nous donner lecture de son projet d'avis.

**EXAMEN DE L'AVIS SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL REGIONAL SUR LA CONVENTION
ENTRE LA REGION ET L'AGENCE NATIONALE
DE RENOVATION URBAINE (ANRU)**

M. BEL.- Merci, Monsieur le Président. Je vais donner lecture de l'avis.

La région Centre souhaite signer avec l'Etat et l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) une convention cadre régionale de partenariat en faveur de la rénovation urbaine, en continuité avec les politiques engagées depuis longtemps en faveur de l'habitat et du logement auprès des agglomérations, des villes et des pays.

Cette démarche s'inscrit sur une double échelle :

- A l'échelle nationale : il s'agit de faciliter la réalisation du Programme national de rénovation urbaine (PNRU) dans le cadre de la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, dite Loi Borloo, modifiée par la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale. Ce programme concerne 4 millions d'habitants et représente 30 milliards de travaux. L'outil stratégique et financier est l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) qui rassemble les crédits de l'Etat et des CIL (1% logement) à parts égales pour 75 % et pour le complément, ceux de leurs partenaires : la Caisse des dépôts, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et l'Union sociale de l'habitat.

- A l'échelle régionale, il s'agit pour la Région :

- en poursuivant sa politique en faveur du logement, de confirmer sa participation financière en faveur des quartiers identifiés comme prioritaires par l'ANRU,

- non seulement de faciliter la réalisation de ces opérations, mais aussi de faire respecter certaines de ses priorités régionales en matière de politique de la Ville.

C'est ainsi qu'est inscrite dans la convention l'obligation de « l'inscription du programme dans des stratégies résidentielles », de « la prise en compte d'un habitat durable », de « l'association des habitants à la gestion de proximité » et de « la prise en compte du potentiel économique de ces quartiers ».

Cette convention se caractérise par une dimension technique et financière fortement encadrée :

- *Tout d'abord, elle est au cœur d'un partenariat clairement affiché avec l'ANRU qui fédère les principaux acteurs financiers de l'habitat et dont on peut souhaiter qu'ils soient les garants de la cohérence et de l'efficacité des programmes.*
- *Sa longue durée, 2007-2013, devrait assurer la continuité des politiques.*
- *Les montants financiers sont élevés :*
 - *pour un coût d'objectif des programmes régionaux de 1 407,175 M€,*
 - *la part de l'ANRU serait de 383M€, soit 27%,*
 - *et celle de la Région de 99M€, soit 7% auxquels il convient d'ajouter 2,4M€ pour les « quartier isolés ».*

Dans notre région, 5 sites sont inscrits au titre des opérations prioritaires, un site au titre des quartiers complémentaires conventionnés et 7 sites au titre des quartiers complémentaires non conventionnés et 10 opérations isolées.

Enfin, son mode d'élaboration n'échappe pas à une certaine complexité. Cette politique doit ainsi s'inscrire à la fois dans l'ordre des priorités nationales et dans celle des déclinaisons territoriales multiples. Ce sont en effet deux contrats régionaux successifs, contrats d'agglomération, contrats de villes et contrats de pays qui seront les supports de la participation régionale. Il en est de même des modes et domaines d'intervention : on constate en effet que si la Région intervient majoritairement sur les équipements et voiries, elle le fait également vis-à-vis du logement (au sein de ces quartiers, mais aussi à des échelles plus larges dans le cadre du Programme local de l'habitat), des déconstructions... mais dans certaines conditions et au cas par cas et dans le respect de ses principes directeurs.

Ayant ainsi rappelé les principes qui charpentent cette convention, il convient d'en évaluer l'opportunité et l'importance des enjeux qu'elle conditionne. Comme le président du Conseil régional, nous approuvons « d'une part l'intérêt porté par la Région, dans un souci d'équité sociale et territoriale, aux quartiers d'habitat social et à leurs habitants, et d'autre part le souhait d'assurer aux porteurs de projets un financement de l'ANRU sur leur programme de rénovation urbaine ».

Nous nous félicitons d'autant plus de l'aboutissement contractuel de ce partenariat que nous en mesurons les responsabilités sociales, le poids financier et la complexité des mises en oeuvre qui y sont attachées.

C'est précisément l'importance des enjeux qui nous invite à examiner cette convention dans un cadre plus large, celui de l'habitat, de l'aménagement et des politiques publiques. Ce cadre, et certaines des problématiques qu'il entraîne, méritent en effet approfondissements et/ou dans un premier temps, interrogations : la prochaine signature de la convention est l'occasion d'évoquer ces réflexions en souhaitant que leur approfondissement en soit poursuivi. En voici quelques exemples.

L'objectif de mixité sociale doit être précisé : il apparaît en effet que les pratiques de terrain en ce domaine sont quelquefois empreintes de difficultés, voire de contradictions, tant au plan spatial qu'humain. Comment en effet concilier une dynamique vers la diversité avec le désir souvent constaté des habitants de demeurer dans le même quartier ?

Ne faudrait-il pas mieux parler de mixité socio-démographique et de parcours résidentiels. En effet, peut-on imaginer une mixité sociale sans une diversité de composition démographique qui, pour se renouveler, doit être soutenue par une mobilité relative des habitants ? Comment ne pas contribuer à l'obsolescence ou au manque d'équipements collectifs si, par manque de dynamisme des parcours résidentiels, la composition socio-démographique d'un quartier vient à se figer ? Ces mêmes objectifs méritent d'être appliqués en terme socio-économique, tant ces quartiers doivent non seulement offrir des emplois variés localement, mais également exercer un rôle attractif à l'échelle des villes et agglomérations concernées.

Les PLU d'aujourd'hui permettent de telles évolutions en introduisant des orientations de mixités spatiales qui faisaient trop souvent défaut dans certains anciens POS (caractérisés par des spécialisations de zonages).

Reconnaissons toutefois que tous les instruments financiers et juridiques pouvant concourir à ces objectifs existent.

Nous constatons que ces politiques reposent sur une question récurrente, celle du foncier et de sa maîtrise. Certes, si dans le quartier lui-même ce point peut sembler moins crucial dans la mesure où nous sommes souvent en logique de dédensification, il en est tout autrement à l'échelle des agglomérations et de surcroît des centres villes. D'ailleurs, la dédensification provoque d'elle-même un besoin de foncier dès lors que l'on veut maintenir l'objectif d'un logement construit pour un logement déconstruit.

Il serait souhaitable que la Région s'engage dans une démarche de constitution de réserves foncières, soit en créant un établissement public foncier régional, soit en concrétisant plus rapidement une démarche en partenariat avec les villes, agglomérations et conseils généraux en vue de contribuer à la création d'un ou de plusieurs établissements publics fonciers adaptés.

Ayant remarqué par ailleurs que cette convention faisait référence à un cadre d'intervention régional défini en 2004, il paraît indispensable que la Région fasse prendre en considération, notamment dans le domaine de l'habitat durable, toute la richesse des réflexions et engagements développés depuis lors, en particulier dans le domaine de l'efficacité énergétique, dans celui des transports de proximité, et plus généralement dans celui de la composition urbaine.

Si nous ne pouvons qu'apprécier positivement la mise en place d'un comité régional de suivi de la convention, force est de constater que l'essentiel des opérations est déjà conventionné ou l'objet d'avenants (pour 829,87 M€ + 215,00 M€ d'avenants sur un total de 1 407,18 M€, soit près de 74% !), ce qui montre que le partenariat ne sera source de progrès qualitatif que si une volonté partagée entend bien donner valeur d'exemple aux opérations futures.

C'est pourquoi, conscients de l'importance des sommes en jeu, aujourd'hui et dans l'avenir, tout autant que des enjeux sociaux et économiques qui en découlent, il nous paraît indispensable que l'on dépasse très vite la vocation initiale affichée du « Comité régional de suivi » (« suivi de l'avancement des projets »), pour gagner celle de l'évaluation des politiques publiques engagées. Il faudra bien vérifier que ces efforts répondent aux besoins de l'ensemble des populations concernées, en adaptation avec leurs revenus.

Il ne faudra surtout pas oublier qu'au-delà des chiffres et des procédures, il ne s'agit pas seulement de « déconstruire », « réhabiliter », « construire », « aménager », « équiper », mais surtout avec les populations concernées, de réunir les meilleures conditions de vie sociale, économique, environnementale favorisant l'épanouissement de chacun.

(Monsieur Xavier DEMAN, vice-Président, assure la présidence.)

M. DEMAN.- Nous allons passer à l'expression des conseillers.

Je passe la parole à Lucien JAHIER.

M. JAHIER.- Mesdames Messieurs, mon intervention sera brève.

Pour la CFDT, la convention ANRU qui nous est présentée aujourd'hui est révélatrice d'une évolution qui se confirme : d'un côté, un Etat qui n'arrive pas à faire face à ses obligations passées et à venir et, de l'autre côté, des Régions qui veulent se doter de politiques visibles sur leur territoire. D'autant plus que ces travaux de rénovation sont attendus avec impatience dans les quartiers.

Mais cela suffit-il à faire une politique cohérente ? Qu'il nous soit permis d'en douter.

C'est pourquoi nous partageons totalement les enjeux exprimés par l'avis. Il faut dans notre pays une véritable politique du logement prenant en compte tous les paramètres d'une organisation rationnelle du territoire, d'un urbanisme plus économe, plus vivable, d'une politique des déplacements.

Sur le plan humain, tout reste à faire pour mettre fin aux ghettos, pour lutter contre la ségrégation sociale et spatiale et assurer la mixité et la mobilité sociale en impliquant les habitants dans la vie et le devenir de leur quartier.

Pour la CFDT, le logement est un défi majeur et, si le tapage médiatique autour des SDF a servi de détonateur pour l'opinion publique, il serait illusoire de croire que le problème est réglé par une loi.

Il reste une question sans réponse : en finançant avec l'Etat, la rénovation urbaine la Région mobilise des ressources qu'elle aurait pu utiliser sur d'autres priorités dans ses compétences : lesquelles ?

Nous avons suivi le rapporteur de l'avis dans son souci d'élargir le débat au-delà de la seule signature de la convention et nous souhaitons que l'Etat reste le pilote de la politique du logement en France, qu'il prenne ses responsabilités en clarifiant celles des autres intervenants.

Nous voterons donc l'avis. Merci.

(Monsieur Xavier BEULIN, Président, reprend la présidence.)

M. le Président.- Merci.

Michel COHU.

M. COHU.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le vice-Président du Conseil régional, Monsieur le Président... revenu (*rires*), mes chers collègues, je lisais récemment un article dont le titre « construire » ne pouvait que me rappeler ce qui a constitué l'essentiel de ma carrière professionnelle pendant quelques décennies.

Je ne vais pas vous en affliger la lecture *in extenso*, mais quelques passages me semblent intéressants à entendre dans ce qu'ils contiennent de réalisme et d'ouverture prospective et rejoignent, au-delà du temps, nos préoccupations et le sujet de ce jour.

Le 24 mai 1941, dans un numéro de *L'Illustration*, nous pouvons lire ceci - je cite : « Un des plus vastes problèmes qui se posent aujourd'hui est celui de la reconstruction. Problème complexe, particulièrement difficile à résoudre et pourtant d'un intérêt capital pour l'avenir. »

Plus loin, évoquant les aménagements à réaliser, en anticipant des temps meilleurs, on peut lire cette recommandation, somme toute évidente : « Il est temps de donner des directives, de mettre en garde contre le retour d'erreurs commises par le passé, de rappeler certaines grandes lois de l'urbanisme. »

Pour terminer - je cite encore : « Nous ne ferons jamais assez pour changer la mentalité du Français, le préparer à placer l'intérêt général au-dessus de son intérêt personnel. »

Bien évidemment, il faut replacer la teneur de cet article dans le contexte très particulier du moment, mais le recul du temps ne peut que conforter ces propos.

A partir des années 1960, et pour répondre aux fortes demandes liées au *baby-boom* et au déficit de logements, conséquence des années de guerre, sortiront de terre de vastes ensembles, souvent constitués d'immeubles barres et de tours d'architecture modulaire, répétitive, situées dans des espaces géographiques tirés au cordeau, à la périphérie des villes existantes. Réponses aux besoins exprimés, construits dans un contexte d'urgence sociale, premiers témoins d'une société de besoins qui entrait déjà dans l'ère de la consommation et d'où était absent ce qui relève maintenant de la sociologie.

Quelques décennies plus tard, nous passerons par la phase réhabilitation de ces ensembles. Réhabilitation en termes de distribution des logements, d'amélioration du confort, thermique notamment, dans le cadre de la recherche d'économies d'énergie, mais là aussi pas ou peu de réaménagement urbanistique, de redistribution des espaces, d'humanisation et de réponses efficaces à l'affirmation d'aspirations sociétales différentes dont nous mesurons maintenant l'importance et la diversité.

Ce cheminement ne peut que nous interpeller dans le décalage qui souvent existe entre les intentions et volonté affichées et la concrétisation de celles-ci en termes de réalisation et de réponses appropriées.

Il ne s'agit là que du rappel du passé, mais nous savons qu'il est important d'en être imprégné pour mieux appréhender l'avenir.

S'inscrivant dans un programme national, partenarial, le projet de convention soumis à notre réflexion aujourd'hui va dans le sens d'une réelle approche prenant en compte notamment tous les aspects sociaux et sociologiques dans l'affirmation d'une mixité sociale recherchée et souhaitée.

Force ouvrière rejoint donc les termes de l'avis, d'autant plus qu'il s'agit de confirmer et de s'inscrire dans une continuité qui est déjà réalité.

Ceci étant, et l'avis le souligne, il appartient d'être vigilant et de faire en sorte qu'au fil des ans et sous d'éventuelles pressions pouvant être liées à un contexte particulier d'urgence ou de choix plus personnel, voire de manque de financement, ne s'altèrent ni l'esprit ni le fond de cette convention, notamment dans son volet social.

Ainsi, simple exemple, mais combien important pour nous : le relogement des populations pendant la durée de réalisation des ouvrages et aménagements nouveaux se doit d'être suivi particulièrement avec le souci de non-rupture familiale et sociale et dans le cadre de dialogues acceptés.

J'ai rappelé volontairement au début de cette courte intervention les quelques idées énoncées à une époque bien plus sombre et difficile que celle dans laquelle nous vivons actuellement. Ces idées, peut-être novatrices pour l'époque, avaient au moins le mérite de fixer un cadre, de tracer une direction et d'anticiper sur le futur.

Sans doute qu'il ne s'agissait pas d'un futur proche et que les étapes franchies depuis étaient nécessaires pour que la conscience collective intègre enfin ce qui relève de l'intérêt général dans le sens entier du terme. Ceci donne notamment un relief particulier - et nous ne pouvons qu'y adhérer - à la teneur de l'article 1 de la convention cadre régionale de partenariat où s'affirme une ambition partagée.

Ambition partagée dont j'ai trouvé la concrétisation à la lecture d'un quotidien paraissant en Eure-et-Loir, en date du 13 février courant, et sous le titre « *Une nouvelle manne pour la rénovation urbaine* ». L'article, en substance, relate la signature du contrat régional d'agglomération liant la Région Centre et Chartres métropole et dont nous savons que les Présidents ne se rencontrent pas forcément sur les mêmes bancs.

Au-delà, l'intérêt réside dans les déclarations respectives.

Le Président Michel SAPIN - je cite : « Le contrat d'agglomération n'est pas seulement de l'argent, c'est surtout un outil qui vise un développement le plus harmonieux de notre région. »

Le Président Jean-Pierre GORGES : « Le contrat ne concerne pas uniquement la rénovation urbaine des quartiers, mais il touche aussi à l'environnement, aux équipements socioculturels, aux équipements sportifs et aux infrastructures de transports et aux déplacements. »

Comme quoi, mes chers collègues, construire, c'est aussi se retrouver dans le cadre d'une réelle ambition partagée au service de tous, dans le respect et l'intégrité de chacun.

Il arrive parfois que les rêves deviennent réalité !

Force ouvrière votera favorablement l'avis présenté.

M. le Président.- Merci.

France NOBILI.

M. NOBILI.- Merci. J'interviens au nom de Jacques BEFFARA.

Monsieur le Président, monsieur le représentant du Conseil général, Monsieur le Rapporteur, Mesdames, Messieurs, chers collègues, à la lecture de la convention cadre régionale de partenariat en faveur de la rénovation urbaine, on perçoit parfaitement les deux aspects que contiennent les programmes de ces projets, c'est-à-dire réconcilier l'urbain et l'humain.

En effet, résoudre les problèmes de manque d'attractivité de certaines zones urbaines sensibles, les désenclaver, mieux les desservir, leur offrir plus de services de proximité, ceci, dans le souci d'y améliorer à la fois la qualité de vie et y enlever le sentiment d'insécurité constitue conjointement une démarche de valorisation urbaine et sociale participant à la cohésion sociale

Aussi, doit-on se féliciter que la convention prévoit la création d'un Comité régional de suivi, gage de la bonne exécution d'un plan pluriannuel conforme aux objectifs de diversification de l'habitat, de mixité sociale et de développement durable

Cependant, nous aurions souhaité voir apparaître la prise en compte de prérogatives d'évaluation à la fois des résultats et de la mesure de la satisfaction des populations concernées, sachant qu'un vieil adage dit qu'il est difficile de faire le bonheur des gens malgré eux. Or, certains programmes ne sont pas exempts de critiques de la part de ces populations en termes de déracinement, de caractéristiques des offres de logement, de nouvelles modalités de loyers et de charges, de services de proximité, ainsi que de dessertes de transport.

Pourquoi procéder à des évaluations ?

Tout d'abord, par l'importance des investissements lourds engagés, notamment en matière de démolition, et qui consomment, en sus des crédits de la Région, une contribution fort importante des crédits des CIL issus du 1 % des entreprises. Ceci, en opposition à de louables travaux de réhabilitation et de production de logements sociaux

Ensuite, parce qu'à un moment où on fait le constat du déficit des logements sociaux et où on veut instituer le droit opposable au logement, on n'a pas le droit à l'erreur en voulant remédier aux errements d'hier.

C'est la raison pour laquelle nous prôtons la pratique de l'évaluation permanente. S'agissant de plans généralement adossés en durée au Contrat de projets Etat-Région, c'est-à-dire pluriannuel, il conviendrait que l'évaluation puisse faire l'objet d'évaluations intermédiaires (annuelles) et d'une évaluation finale (à la fin des programmes), au travers d'un certain nombre de ratios significatifs par rapport aux objectifs sociaux attendus.

Ainsi, la pratique des évaluations successives sur toute la durée des programmes permettrait l'adaptation ou la révision de ceux-ci et l'évaluation finale comparative des différentes réalisations au sein de la région servirait à orienter par leur bilan, la stratégie à adopter à l'égard des programmes futurs.

Je vous remercie de votre attention

M. le Président.- Merci.

André GATEAULT.

M. GATEAULT.- Monsieur le vice-Président du Conseil régional, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, comme il est dit dans l'avis, l'importance des enjeux nous invite à examiner cette convention dans un cadre plus large et, plus précisément, en ce qui nous concerne, la maîtrise du foncier.

Si, dans le contexte, on parle de rénovations urbaines qui visent en partie à réaménager et à améliorer les logements existants, il s'agit aussi de déconstructions et donc de reconstructions, d'aménagements et d'équipements qui amènent le besoin à d'autres espaces pour les commerces, le sport, les loisirs, etc. Ces espaces devront être pris sur des zones périurbaines, soit réservées, soit encore agricoles. N'oublions pas que disparaît tous les 10 ans, pour les constructions, les routes, les différents équipements publics, l'équivalent de la surface agricole d'un département !

Chaque fois qu'on annonce une extension possible ou un hypothétique projet dans un secteur, c'est la fin des investissements prévus par les agriculteurs en place, avec les conséquences qui en découlent, quand ce ne sont pas des hectares qui se retrouvent en friche à la porte des villes.

Donc, s'il y a mise en place d'un établissement public foncier régional, n'oublions pas d'y associer les agriculteurs et aussi les organismes existants qui travaillent déjà dans ce domaine. Merci.

M. le Président.- Merci.

Jean-Jacques FRANÇOIS.

M. FRANCOIS.- Monsieur le Président, Monsieur le représentant de la Région, Monsieur le Rapporteur, mes chers collègues, l'UNSA va faire une très courte intervention pour souligner que la convention à passer avec l'ANRU doit permettre à la Région d'inscrire l'action qu'elle déploie déjà dans le domaine de la rénovation urbaine, dans un cadre d'une synergie globale et concertée.

Son intervention permettra une meilleure prise en compte d'un certain nombre de priorités régionales, citées dans l'avis qui vient d'être présenté et que nous voterons.

En fait, mon intervention est surtout un message. Je répète ce que j'ai dit récemment en bureau du Conseil économique : ici, nous avons un bel exemple de coordination qui pourrait inspirer nos collectivités régionales. Merci.

M. le Président.- Merci.

Michel LALLIER.

M. LALLIER.- La région a, dès 1994, affiché son engagement aux côtés de l'Etat et des autres collectivités locales en faveur du développement et de la réhabilitation des quartiers où les difficultés de logement, l'insuffisance d'équipements et d'activités, se sont surajoutées au chômage et à l'exclusion sociale des habitants.

Contrats de Ville, contrats régionaux d'Agglomération, contrats régionaux de Pays, sont les principaux outils de cette politique.

Par ailleurs, elle a défini le cadre de sa participation dans le cadre du PNRU.

L'ampleur des projets et leur coût ont conduit l'ANRU à solliciter les Régions, afin de participer à l'effort de rénovation entrepris dans les quartiers classés en zones urbaines sensibles dans le cadre du Programme national. Ceci concerne des zones prioritaires et des zones supplémentaires, ainsi que des quartiers isolés.

La CGT est favorable dans son principe à cette intervention régionale dans le cadre et le périmètre définis par le projet de convention. Toutefois, on peut regretter qu'une fois encore, ce soit les Régions qui viennent compenser la carence de l'Etat, car rien n'empêche celui-ci d'augmenter sa contribution à l'ANRU. On voit bien la stratégie de l'Etat qui consiste à aller chercher des cofinancements du côté des collectivités, notamment par la création d'agences.

L'Etat n'est pas avare de promesses, surtout dans la période, mais essaie de faire payer les autres, comme nous l'avons vu ce matin : les Régions, mais aussi le 1 % logement. J'y reviendrai.

Un Etat qui, parallèlement, accumule un retard impressionnant de paiement de ses parts contributives et pour des sommes colossales auprès des bailleurs sociaux, ce qui réduit dans la pratique la portée de ses promesses quant au calendrier de réalisation.

Nous tenons donc à réaffirmer nos exigences en matière de logement et de rénovation urbaine, ainsi que le rôle que doit avoir l'intervention publique régionale dans ces domaines.

Le logement doit demeurer une responsabilité de l'Etat comme un des domaines vitaux de la solidarité nationale ; l'effectivité du droit opposable au logement est tributaire du nombre, de la qualité et surtout de l'accessibilité financière.

Tout ceci motive donc nos plus grandes réserves sur le plan de cohésion sociale, notamment ici sur la question du logement.

Aujourd'hui, la question primordiale, c'est la difficulté grandissante de millions de gens, y compris ceux qui ont un emploi, de pouvoir se loger et dans des conditions décentes.

La légitimité d'un point de vue des partenaires sociaux sur ces questions est fondée sur deux raisons :

- tout d'abord, parce que le logement est constitutif de la vie des salariés, au même titre que l'emploi, le salaire, la protection sociale. Pas d'emploi, pas de logement ! Mais pas de logement conduit rapidement à ne pas pouvoir assumer un emploi.

- ensuite, parce que les fonds dont dispose l'ANRU proviennent quasiment pour moitié de la collecte du fonds du 1 % logement, lequel provient des richesses créées par les salariés dans les entreprises.

Ce qui veut dire que nous sommes très attentifs à ce que la relance de la construction de logements sociaux, au travers du Plan de cohésion sociale et du programme de rénovation urbaine, soit l'occasion de redéployer le parc social, et pas seulement dans le haut de gamme, pour les couches moyennes.

En effet, diverses expériences, relevées lors du congrès des maires en 2006, font apparaître un décalage entre démolition et production au moins équivalente de logements sociaux, ainsi que de relogement des résidents sur le site et hors site à des conditions de loyer identiques. L'absence de concertation avec les habitants sur les projets de restructuration a également été observée par les maires.

Par ailleurs, la crise que traversent ces quartiers est avant tout une crise sociale qui a des origines extrêmement diverses, qu'un programme de rénovation urbaine ne peut à lui seul résoudre. Les opérations de rénovation sont donc indissociables d'un accompagnement social qui est d'abord le fait de la collectivité territoriale locale. Toutefois, dans ce domaine, les quartiers en convention ANRU doivent relever également des contrats urbains de cohésion sociale - dont monsieur le Préfet nous a parlé ce matin - qui viennent remplacer les contrats de Ville comme cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficultés.

Ces CUCS, qui visent à resserrer les écarts urbains, économiques et sociaux entre ces territoires et la commune de référence, doivent donc être articulés avec la mise en œuvre de la convention qui nous est présentée.

Pour conclure, je rappelle que, pour la CGT, une politique audacieuse de l'habitat appelle un renforcement de la puissance publique par la construction d'un grand service public de l'habitat, adossé à un pôle public de financement organisant les partenariats entre les Pouvoirs publics, le mouvement HLM, les partenaires sociaux et les habitants. Ce service public aurait pour mission de mettre réellement en œuvre et garantir le droit au logement et devrait veiller à organiser :

1. une production de logements suffisante et bien répartie spatialement, pour satisfaire tous les besoins, aussi bien dans les domaines du locatif social et privé que de l'accession sociale et privée ;

2. un système de sécurisation des risques de la vie (maladie, chômage...) qui garantisse le maintien dans les lieux ;

3. une gestion des attributions qui assure équité, transparence, diversité sociale et qui prend en compte le rapport domicile-travail ;

4. une utilisation de l'espace qui privilégie mixité de l'habitat dans chaque quartier, dans chaque cage d'escalier, sur chaque palier et qui participe réellement à la rénovation urbaine, aux politiques de la Ville en respectant les critères de développement durable ;

5. une juste représentation des habitants, collectivités territoriales, partenaires sociaux et Etat, dans les structures nationales et régionales de ce service public de l'habitat.

En ce sens, nous aurions aimé que la Région insiste davantage en matière d'exigence sur la construction de logements de qualité pour les couches populaires aux moyens limités en intégrant plus les besoins nouveaux découlant des évolutions de la famille, de l'allongement de la vie et d'une mixité sociale conçue pour favoriser les solidarités de toutes natures et sur la mixité d'origine et multiculturelle de la société française d'aujourd'hui.

M. le Président.- Merci.

Suzanne BURON.

Mme BURON.- Monsieur le représentant du Conseil régional, Monsieur le Président, chers collègues, c'est avec satisfaction que le groupe Association approuve la démarche de la Région qui souhaite s'investir politiquement et financièrement dans la rénovation urbaine de son territoire.

Cette convention entre la Région et l'Agence nationale de rénovation urbaine, dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale, concrétise cette volonté de partenariat. Cette convention élargit le périmètre des interlocuteurs et permettra la réalisation de certaines opérations qui, faute de financements complémentaires, n'auraient pas pu se faire. Espérons seulement qu'elle ne créera pas de lourdeurs administratives supplémentaires qui pourraient avoir pour conséquence certains retards.

La rénovation des quartiers au plan spatial est une démarche en cours qui donne des résultats concrets et déjà appréciables. Mais notre expérience de terrain nous permet de relever, entre autres, deux difficultés majeures pour les familles :

- l'augmentation des loyers, certes prise en compte pour certaines par l'aide personnalisée au logement, mais malheureusement ce n'est pas le cas pour toutes ;

- le déracinement des familles de leur cadre de vie, inévitable si l'on veut mener une véritable mixité sociale. L'expérience de La Source à Orléans tend à prouver que la population concernée ne souhaite pas quitter le quartier : 75 % des Sourciens souhaitent être relogés sur place et le sont.

Qu'en est-il dans ce cas de la mixité sociale et surtout, concrètement, comment la réaliser ?

Nous rappelons que le groupe Association est très attaché à cette démarche de recherche de mixité sociale. Nous demandons à la Région d'être très vigilante et insistons sur la nécessité, comme le mentionne l'avis, d'en préciser les objectifs. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Gustave VERGNEAU.

M. VERGNEAU.- Monsieur le Président, Monsieur le vice-Président du Conseil régional, je fais cette intervention au nom du groupe Associations et Economie sociale en complément des propos tenus à l'instant.

L'avis sur la convention qui nous est présentée montre bien l'objectif immédiat de l'accord entre la Région et l'ANRU. Il s'agit, en fait, d'assurer pour les opérateurs le financement des travaux qui seront ou qui devront être entrepris et conduits à bien.

L'enjeu national, régional et local est, en effet, considérable et demande des interventions immédiates.

C'est avec satisfaction, et l'avis le rappelle, que l'on constate les efforts de la Région pour mettre en œuvre dans ces opérations les orientations en matière d'habitat durable, avec entre autres une meilleure gestion de l'eau et de l'énergie : deux thématiques qui s'insèrent pleinement dans une révision des comportements anciens.

Toutefois, plusieurs points auraient mérité plus de développement pour mieux percevoir les effets à venir des opérations envisagées.

C'est d'abord la qualité de la composition urbaine dans lesdites opérations. La rénovation urbaine dépasse largement la question du logement, pour aborder des questions d'organisation générale des volumes construits et des espaces publics, celles des équipements, de la nature des activités et des services, sans oublier, bien sûr, la question esthétique de l'ensemble. Bref, il s'agit bien de rénover la ville dans certains secteurs et pas seulement des logements, de permettre une amélioration des conditions de vie individuelles, familiales et sociales.

Deuxième point, celui de la mixité sociale, thème abordé dans l'avis et d'une grande complexité dans sa mise en œuvre. Pourtant, que de questions encore ouvertes à la veille de ces opérations à entreprendre ! Les secteurs urbains que l'on veut rénover ou réhabiliter sont aussi le produit d'un urbanisme de zonage. Certes, ce processus de zonage a permis de gagner en efficacité, mais on en connaît aussi les effets, même s'ils n'étaient pas voulus au départ, en matière de ségrégation sociale et géographique. Rien dans les textes qui nous ont été soumis ne nous conduit à penser qu'il en ira différemment demain. Certes, les conditions de vie y seront améliorées, mais il y aura toujours la même corrélation forte entre structures sociales de la population et secteurs géographiques définis. Le projet ne changera pas la forte homogénéité sociale des quartiers, même rénovés. Et cette homogénéité est un facteur de faiblesse. Ne peut-on imaginer une autre forme ou d'autres formes d'insertion dans la ville de toutes les populations ? Des exemples existent mais la réflexion doit être poursuivie.

Enfin, troisième et dernier point, celui des revenus des populations concernées. L'avis l'évoque, permettez-nous de le développer. Selon des informations, certes à vérifier, le montant du loyer d'un appartement moyen, de type T3 par exemple, augmenté des charges, dépasserait ou pourrait dépasser 500 euros par mois, ce qui, en appliquant le taux admis de 25 % pour les charges de logement, imposerait un revenu mensuel de 2000 euros. Si ces montants étaient fondés, comme je le pense très sérieusement, pourrions-nous réellement parler de logement social ? Autrement dit, l'opération ou les opérations auront-elles atteint pleinement leur cible ?

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci.

François MIRAULT.

M. MIRAULT.- Monsieur le représentant du Conseil régional, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, mon intervention se situe en tant que représentant des collecteurs du 1 % logement de la région Centre, de l'Association régionale des organismes HLM du Centre et de l'Union nationale de la propriété immobilière.

Les organisations représentées approuvent la signature de cette convention, qui est essentielle pour le financement des quartiers supplémentaires. En effet, il est indiqué en page 6 du rapport du Président du Conseil régional à l'Assemblée plénière, que l'Agence nationale de rénovation urbaine conditionne son intervention à la signature d'une convention cadre avec la Région. En l'absence, l'ANRU apportera sa contribution au seul cœur de projet, limité à 30 % du projet initial.

Le Plan de rénovation urbaine représente un enjeu important pour les quartiers réhabilités de notre région. Un enjeu économique et social pour les habitants mais aussi un enjeu financier au-dessus des moyens des acteurs locaux et qui nécessite l'intervention des Pouvoirs publics et des différentes collectivités territoriales.

Le coût total des travaux est estimé à 1 407 millions d'euros pour les quartiers prioritaires et les quartiers supplémentaires, sans compter les opérations dites isolées sur des villes moyennes ou de petites villes dont le coût de rénovation n'est pas valorisé mais dont on a déjà prévu le montant des subventions. J'y reviendrai.

Concernant les quartiers prioritaires (Orléans-La Source, Dreux-Vernouillet, Bourges, Blois, Tours, Joué, Saint-Pierre et Châteauroux) les conventions ont été signées et les travaux engagés. Les interventions de chacun sont identifiées. Il reste sur trois de ces quartiers des avenants en cours de préparation. Ces quartiers prioritaires représentent plus de 1 milliard d'euros de travaux sur les 1,407 milliard d'euros annoncés.

En ce qui concerne les quartiers supplémentaires, les choses sont beaucoup moins avancées.

Le montant des travaux, initialement valorisés à 386 millions d'euros, a été revu à la baisse, pour un montant de 362 millions d'euros, soit -6 %. Parallèlement, le montant des subventions, prévues initialement à 126 millions d'euros, passe à 101 millions d'euros, soit -20 %, avec une forte diminution de la part de l'ANRU - au départ, c'étaient 116 millions d'euros, pour arriver à 63 millions d'euros - qui doit faire face à un afflux de dépôts de dossiers au niveau national, et une forte augmentation de la part de la Région qu'il faut souligner, de 39 millions d'euros contre 10 millions d'euros initialement. Il est, bien entendu, difficile d'arrêter le montant définitif des travaux. Nous ne contestons pas la base des travaux, car les dossiers sont en cours de finalisation, mais nous souhaitons souligner que la diminution totale des subventions est égale à la diminution du coût des travaux et que, par conséquent, l'effort de financement supplémentaire repose essentiellement sur les acteurs locaux et donc principalement sur les bailleurs sociaux.

Sur ces sept sites supplémentaires, le projet de Vierzon paraît le plus touché, avec le quartier du Clos du Roy qui sort complètement du projet, ce qui pénalise fortement un bailleur social. Les autres projets sont également concernés mais dans une moindre mesure et nous serons donc attentifs sur leur suivi.

Enfin, nous souhaitons porter à la connaissance de cette Assemblée notre inquiétude sur les dix « opérations dites isolées » et qui représentent bon nombre de quartiers de villes moyennes et petites villes de notre région. L'enveloppe de subventions de 9,6 millions d'euros définie par l'ANRU, complétée par celle de la Région de 2,7 millions d'euros apparaît insuffisante au regard des travaux à engager. A titre d'exemple, une première estimation du seul quartier d'Amboise-la-Verrerie a été valorisée à 30 millions d'euros.

Ces projets risquent donc de ne pas aboutir, car ni les collectivités locales, ni les bailleurs sociaux ne peuvent financer un tel écart.

Enfin, concernant les modalités d'intervention de la Région dans les programmes de rénovation urbaine, nous souhaiterions une approche plus nuancée qui, dans l'état actuel des choses, ne porte que sur la partie aménagement urbain et notamment sur la résidentialisation, les aménagements d'espace publics et les équipements publics.

En effet, il est clairement indiqué que l'intervention de la Région ne portera pas sur les démolitions, ni sur la construction de logements sociaux, ni sur les réhabilitations.

Les subventions de l'ANRU et de la Région ne finançant pas les mêmes rubriques, nous ne sommes pas certains que les subventions attribuées à chaque quartier seront consommées. Il est tout à fait compréhensible que la Région fixe des priorités d'intervention, mais il nous semble nécessaire que les subventions puissent être redéployées sur les quartiers, si besoin.

Tous les acteurs du logement se sont mobilisés sur le Plan de rénovation urbaine, que ce soit le 1 % logement, l'Union sociale de l'habitat, l'ANAH ou la Caisse des dépôts et consignations.

Les interventions de l'Etat, d'une part, et des différentes collectivités territoriales et EPCI, d'autre part, sont indispensables pour la bonne réussite de ce projet.

Devant le nombre d'intervenants, il faut rechercher l'efficacité des interventions et éviter au maximum les contraintes qui viennent alourdir le traitement administratif et pouvant même créer des frictions.

Nous voterons l'avis du CESR.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Rapporteur ?

M. BEL.- Merci, chers collègues, de la variété et de la richesse de vos interventions.

En écoutant les uns et les autres, je me disais qu'avec toutes ces interventions, on pourrait, si le Président nous le demandait, s'attaquer à établir une espèce de pré-rapport, une communication sur la problématique du logement et de l'urbanisation !

Je ne vais pas répondre à chacun mais essayer de regrouper le sentiment que j'ai pu recueillir.

Tout d'abord, pour ceux qui connaissent bien la problématique du financement de la rénovation urbaine, cette convention paraît indispensable. Il n'y aurait pas de financement des opérations complémentaires, si cette convention n'était pas signée.

Mais, en même temps qu'elle est indispensable, il faut remarquer - et notre ami Jean-Jacques FRANÇOIS a insisté là-dessus - que ce n'est pas forcément, pour la Région, la mise en place de financements nouveaux ; c'est la remise en cohérence avec la programmation de l'ANRU de financements qui existaient déjà.

Donc, c'est indispensable, c'est une remise en place d'éléments qui existaient déjà, mais j'ai bien noté une crainte : il ne faudrait pas qu'à la suite d'une complexité administrative supplémentaire, cela provoque des frottements supplémentaires qui fassent que les choses soient plus difficiles à réviser.

Deuxièmement, les uns et les autres, vous avez évoqué le rôle de l'Etat et des collectivités. Certains d'entre vous ont insisté pour que l'Etat, en matière de politique de logement, garde une position pilote, donc intervienne très largement dans le financement, tout en indiquant d'ailleurs qu'à égalité avec l'Etat, il existe un financement des salariés par le biais de la contribution des entreprises ; à cet égard, le suivi des opérations par les organismes représentant ces financements issus des entreprises doit être attentif à ce que ce soit bien des logements sociaux construits et non pas des logements de standing.

En même temps que vous soulignez l'importance du rôle pilote de l'Etat, vous indiquez que, dans cette opération, il faut regarder très attentivement l'aménagement social et que celui-ci doit rester territorial ; ce sont les paroles de Michel LALLIER. On voit alors, s'agissant du logement, que c'est peut-être l'Etat qui en est pilote et que la meilleure manière d'agencer les choses, c'est sans doute au plus près du terrain qu'on peut l'imaginer et la concevoir.

Vous avez beaucoup parlé de la mixité. C'est incontestablement un sujet auquel on est attachés, la mixité aussi bien sociale qu'intergénérationnelle ou économique. Tout cela vient de la loi SRU qui, de mon point de vue, était fort intelligente mais dont la mise en œuvre nécessite véritablement une ténacité, une volonté et des domaines d'explication.

Par exemple, dans la mixité économique, je me souviens très bien - cela a été dit dans les commissions - de la nécessité pour les habitants d'un quartier de voir des activités économiques sur place pour y trouver des emplois, mais en même temps, là où on vit, de voir comment s'exerce la vie économique autour de soi, c'est-à-dire qu'une entreprise, des entreprises ou des artisans peuvent être à proximité pour qu'on ait conscience de la vie économique. Parallèlement, dès qu'on parle de zones d'activités, chacun s'attache à ce que celles-ci et l'habitat soient complètement séparés ; il faut trouver les moyens de rendre cela possible et les cohabitations soutenables. Pour cela, il faut travailler et chercher.

Ensuite, a été évoquée la question du foncier, en indiquant qu'avec la propension aux maisons individuelles, avec des terrains accessibles de plus en plus loin du centre-ville, on vient prélever des terrains agricoles et on a une occupation géographique et spatiale de plus en plus grande. Là, je voudrais renvoyer de nouveau sur la loi SRU, au cœur de laquelle se situait cette volonté de reconstruire la ville sur la ville, donc de faire en sorte qu'on n'étende pas les habitations le plus loin possible, comme cela se fait ; cela reste le désir de beaucoup de jeunes Français d'avoir leur maison individuelle. Une contradiction est alors à gérer : reconstruire la ville sur la ville, avec les questions de transport et d'efficacité des services publics, et cela ne correspond pas aujourd'hui encore à l'évolution des esprits.

Il a beaucoup été question aussi de composition urbaine, en mettant en évidence que le logement, c'est une chose, mais qu'en réalité, ce n'est pas de construire des logements qu'il s'agit mais de repenser la ville et les uns et les autres, vous avez dit : de réconcilier l'urbain et l'humain. Bien sûr, c'est un très grand sujet. Je repense à ce qu'a dit notre ami Michel COHU, qui a évoqué une période que j'ai bien connue, celle des non-logés des années 1959 et 1960. Tout ce qui a été construit à l'époque a été critiqué. On oublie qu'à l'époque il y avait un tel besoin de logements qu'il fallait aller très vite.

La qualité du logement passait au deuxième plan. J'imaginai que l'on arriverait à une période où on passerait des non-logés aux mal-logés pour ne penser qu'à la qualité. Force est d'être un peu perturbé quand on se rend compte aujourd'hui que les problèmes non seulement de qualité mais aussi de quantité reviennent à la surface. Il ne faudrait pas, de ce fait, recommencer à négliger la qualité et renouveler ce que l'on a été contraint de faire dans les années 1960.

Enfin, sur ce qui est des revenus, là aussi, il faut y être attentif. Les non-logés ou les mal-logés appartiennent à des catégories sociales très variées. Ce n'est pas une moyenne qui permet de cibler l'objectif, il faut que ce que l'on construit puisse correspondre aux moyens disponibles par ces différentes catégories. Au motif d'une amélioration de qualité, il ne faudrait surtout pas exclure ceux dont les revenus rendent difficile l'accession aux nouvelles constructions.

Vous voyez qu'à travers toute cette synthèse, bien sûr imparfaite, la matière est considérable et mériterait peut-être qu'au CESR on approfondisse cette question du logement, de l'urbanisation et de l'habitat. En tout cas, ce que nous avons à traiter aujourd'hui n'était pas la globalité du problème du logement ; c'était celui de l'opportunité ou non de la présente convention. De ce point de vue, je crois que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'elle est indispensable et que c'est une chose que d'en préparer la signature.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur.

Monsieur le vice-Président ?

M. ROULLET.- Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, Mesdames, Messieurs, je voudrais vous remercier pour votre invitation et pour votre accueil et vous dire que je suis très heureux d'être avec vous pour parler du dispositif ANRU.

J'ai un certain nombre de choses à dire mais je ne vais pas être très long, car le rapport qui vous a été soumis et qui le sera également aux conseillers régionaux la semaine prochaine, est assez complet. L'avis du CESR fait bien le tour de la question, c'est-à-dire qu'il prend bien en compte votre sentiment sur ce rapport. L'ensemble des interventions insistent sur des éléments figurant dans le rapport et dans l'avis, et sur certaines préoccupations.

Je voudrais resituer les enjeux et expliquer un peu quelle est la position du Conseil régional et quelles en étaient les raisons.

Ce dispositif ANRU, national, est de grande ampleur. Le ministre disait qu'en termes de chiffrage, c'était quatre fois le tunnel sous la Manche ; je pense que la comparaison s'arrêtera là et qu'on verra vite la sortie du tunnel !

C'est un projet ambitieux, puisque, sur le plan national, 38 milliards d'investissements sont prévus jusqu'en 2013. Au départ, 200 quartiers étaient concernés par le dispositif et au fil du temps, ce sont plus de 500 quartiers représentant plus de 4 millions d'habitants sur le plan national. Cela montre bien l'ampleur effective du programme.

J'avais proposé en 2004 au Président que la Région puisse définir non pas un règlement mais plutôt un cadre d'intervention pour décider quelle pourrait être la politique de la Région, sa position, par rapport au dispositif national. Je pensais que c'était indispensable et la suite nous a donné raison. Certains intervenants l'ont noté aujourd'hui.

Certaines Villes de notre région, que je connais mieux que d'autres régions, particulièrement Châteauroux - je suis du département de l'Indre -, travaillent à l'élaboration d'un dispositif. Au final, la fiche financière concernant l'opération sur Châteauroux consisterait, à un moment ou à un autre, à se tourner vers le Conseil régional pour demander plus de 7 millions d'euros de subvention.

C'est un dispositif national et on s'aperçoit que les Régions se sont impliquées ou vont le faire, vont donc engager des sommes importantes, sans qu'au départ les Régions, tout particulièrement le Centre, n'aient été associées au dispositif, à la réflexion et à l'élaboration des programmes. D'où la nécessité de définir un cadre d'intervention.

Celui-ci repose sur deux éléments :

- tout d'abord, la mobilisation des cadres d'intervention concernant les politiques territoriales, en particulier les contrats d'Agglomération ; pour répondre à monsieur JAHIER qui posait la question de la mobilisation de fonds à l'intérieur du contrat d'Agglomération, ce que nous allons mettre sur la rénovation urbaine ne sera pas mis sur autre chose ;

- en même temps, nous ne pouvons pas demander qu'il y ait, au niveau de l'Etat, la définition d'un dispositif national et arriver devant les Régions ou devant d'autres collectivités en présentant la facture.

Nous sommes bien obligés de nous déterminer et de définir ce cadre d'intervention.

Si on compare à d'autres Régions en ce qui concerne les enveloppes financières consacrées aux contrats d'Agglomération, on s'aperçoit que cela peut être de 1 à 3 ou de 1 à 5. Lorsque nous avons fixé les enveloppes, il avait été tenu compte de cette question de rénovation urbaine, de logements, d'équipements publics, d'espaces publics, de vie dans les quartiers. Les enveloppes avaient été ce qu'on pouvait considérer fixées à un niveau suffisant pour que nous puissions faire de la rénovation urbaine.

Non seulement nous avons souhaité définir ce cadre dans le cadre des contrats d'Agglomération mais nous proposons aussi, dans le rapport, que les autres politiques territoriales soient mobilisées, en particulier les Villes moyennes, pour que 80 % des enveloppes soient consacrées au dispositif, et les contrats de Pays, puisqu'il est prévu que 12,5 % des futurs contrats de Pays devront être consacrés aussi à la rénovation urbaine.

Nous avons défini le cadre d'intervention de la Région par rapport aux dispositifs régionaux, mais nous sommes aussi allés plus loin. Nous avons bien fait de le faire, sous l'angle qualitatif. Cela a été évoqué lors de différentes interventions, ainsi que par le Rapporteur, donc dans votre avis.

Nous avons défini quatre principes directeurs :

- l'inscription du programme dans des stratégies résidentielles - j'y reviendrai ;
- la prise en compte d'un habitat durable ;
- la concertation - cela a été relevé par de nombreux intervenants - avec l'ensemble des habitants ;
- la définition d'un potentiel économique dans les quartiers, ce qui nous paraît tout à fait indispensable.

Je voudrais revenir sur certains points évoqués, comme le rôle de l'Etat. Je suis pour un Etat présent, moderne, régulateur. Face à de grands enjeux comme ceux du logement, il faut une régulation nationale, que des règles du jeu soient précisées, qu'il puisse y avoir de la péréquation là où se fait sentir un besoin de solidarité.

En ce qui concerne la question de la mixité sociale, monsieur COHU a fait un historique de la construction de logements en France. On regarde maintenant ce qui s'est passé depuis la fin de la guerre où les enjeux n'étaient pas les mêmes, ni les problématiques, ni les moyens ; il y avait une urgence avec l'augmentation de la population qui a suivi. On regarde de façon un peu critique et ce que nous faisons aujourd'hui sera étudié dans 40 ans de la même façon. La question de la mixité sociale se pose ; il n'est pas acceptable, en termes de logement, de vie de tous les jours, d'être dans un système de ghetto. Il faut essayer d'avoir de la mixité sociale. En même temps, celle-ci ne se décrète pas ; elle se construit, dans le cadre du dialogue avec la population et de la création d'un nouveau lien social entre les habitants.

Monsieur NOBILI a parlé - et cela fait partie de l'avis - du comité de suivi. Effectivement, il faudra dépasser le suivi, faire aussi de l'évaluation - cette question a été évoquée également pour une évaluation chaque année - et recueillir à un moment le sentiment de la population. Ce serait la moindre des choses !

J'ai vécu voici quelques années à Issoudun une opération de démolition-reconstruction. On s'aperçoit que les choses sont très complexes et se modifient au cours du temps. Nous avons proposé ce qui est aussi une préoccupation actuelle, c'est-à-dire : « Vous quittez un quartier, nous reconstruisons et vous aurez la préférence, si vous souhaitez revenir. » Certains étaient contents de revenir parce qu'ils étaient attachés au quartier, mais quand on les interroge aujourd'hui, ils disent que le quartier a tellement bougé, que ce n'est plus leur quartier et qu'ils sont peut-être prêts à partir. L'appréciation de quatre ans en arrière et d'aujourd'hui n'est absolument pas la même !

On parlait de constructions, de barres, de tours ; tout le monde en est revenu ! Maintenant, on est plus sur de l'habitat individuel ; c'est aussi le souhait de nos concitoyens. Mais certains peuvent aussi faire le choix du collectif. Il ne faut pas construire seulement de l'individuel. Quand on prend, par exemple, le logement à Paris, grand débat au sein de la capitale, on peut faire des tours mais qui s'intègrent dans l'environnement et qui sont belles. Si on veut reconquérir les centres villes, compte tenu du coût du foncier, on n'arrivera pas à faire de l'individuel. Il faudra faire des choix.

Il faut évaluer, recueillir le sentiment des habitants. Nous avons tenu à la concertation avec eux en ce qui concerne le devenir de leur quartier et le relogement. Reloger quelqu'un peut être douloureux. Comment cela se passe-t-il pour les loisirs des enfants ? Pour la scolarité ? Est-ce que cela chamboule la carte scolaire ? Comment cela se passe-t-il pour les transports ? Pour l'emploi ? Et le déménagement, qui le paye ? Comment fait-on quand on revient sur le site, si on a fait le choix ? A quel niveau de loyer ? Il faut mettre des verrous ; sinon, les personnes qui souhaitent revenir peuvent être obligées d'aller ailleurs.

Il se pose cette question évoquée : celle du foncier. Je vous renvoie à une étude réalisée sur la région Centre en 2006, faite par un cabinet. Elle est tout à fait intéressante et montre que, d'une façon générale, le foncier n'est pas suffisamment pris en compte, si ce n'est très peu, par les différents acteurs, en particulier au niveau des élus. On fait souvent du coup par coup, alors qu'on sait qu'une politique de l'habitat se construit dans le temps et qu'il faut pouvoir s'inscrire dans la durée.

On peut dire : « Cassons les barres et reconstruisons », avec le « un pour un », mais il faut considérer la vacance dans certains quartiers.

On peut dire : « Vu les 20 % de vacance, il ne faut construire que 80 % », mais le « un pour un » ne se met pas seulement sur le quartier, il est possible de construire ailleurs.

Il faut en finir - cela a été noté, par référence à la loi de rénovation urbaine - avec l'étalement urbain. Il faut se donner les moyens, dans le cadre d'une politique foncière qui s'étale dans le temps, qui fait du prévisionnel, de reconquérir le centre-ville ou sa proximité immédiate, pour permettre à des personnes ayant des revenus modestes d'avoir accès à un habitat en centre-ville ou en périphérie immédiate.

Je ne sais pas si la question peut être réglée avec la création d'un Etablissement public régional. Je n'en suis pas convaincu, nous réfléchissons à toutes les possibilités, mais, en toute hypothèse, il faudra des dispositifs dans le cadre de partenariats pour que nous puissions appréhender de façon durable cette question du foncier. En fait, elle pose celle de l'égalité d'accès au logement. Ce n'est pas avoir du foncier pour du foncier, c'est sa qualité et sa maîtrise ! Je n'ai pas la même appréciation du foncier en périphérie, à la place de terres agricoles, et du foncier en centre-ville qui pourrait permettre de déconstruire des logements en périphérie, des barres, et de permettre à des personnes de venir en centre-ville.

Pour les opérations isolées, je parlais de 200 quartiers concernés et 530 à la fin ; cela risque de monter en puissance. Une prévision a été faite au niveau de l'ANRU à 9,6 millions d'euros et 2,7 millions d'euros de la Région, mais les appréciations actuelles disent que les crédits sont insuffisants. La Région ne peut pourtant pas tout faire, sauf à renoncer à certaines politiques, par exemple celle en matière d'éducation, de transport ferroviaire, ou alors il faut augmenter la fiscalité ! Il faudra bien faire des choix et ce n'est pas celui que nous faisons. Nous considérons que l'engagement de la Région se situe à un bon niveau.

Il a été noté aussi la synergie existant entre un dispositif national, des priorités nationales et des priorités régionales. Il me semble que c'est la moindre des choses de prendre en compte le sentiment de la Région ! Un contrat, c'est un accord de volonté. Le Président SAPIN insiste particulièrement là-dessus. En ce qui concerne les politiques territoriales, les Villes moyennes, c'est un contrat, le contrat d'Agglomération en est un autre, le contrat de Pays, aussi, avec la prise en compte de la vision régionale de l'aménagement du territoire au niveau régional, et des visions locales de développement local et d'aménagement du territoire dans les Agglomérations et dans les Pays.

Il a été fait référence à l'articulation avec les CUCS, contrat urbain de cohésion sociale. Cela me paraît indispensable. Mais je regrette que, face à des dispositifs qui nécessitent des mobilisations financières très importantes, qui ont des enjeux humains et sociaux très importants, nous soyons dans un système de précipitation ou de marche forcée. Des quartiers ont été identifiés avec les CUCS. Demain, je participerai à une réunion à Blois du réseau de développement des villes - une autre s'était déroulée ici - sur le suivi de l'évaluation des contrats urbains de cohésion sociale. En même temps, il faut une articulation ; les CUCS sont définis comme le pendant humain et social du dispositif de rénovation urbaine, dispositif PNRU.

Pour les CUCS, il a été décidé de concentrer les crédits et d'identifier les quartiers plus difficiles que d'autres. Il faut mettre les moyens dans ces quartiers, mais cela ne peut pas se faire au détriment des autres. C'est pourtant un peu ce qui va se faire !

Qu'on puisse aller à l'urgence en disant qu'il faut mettre des moyens supplémentaires, à ce moment-là, il ne faut pas déshabiller les uns pour habiller les autres ! Dans les quartiers moins sensibles, connaissant des difficultés, si personne ne met les moyens, demain, ils seront en difficulté et, par conséquent, sensibles. Sur la région Centre, si on prend les CUCS, par rapport au dispositif précédent en ce qui concerne la Politique de la Ville, ce sont quand même 50 000 ou 60 000 habitants de moins concernés par ce dispositif.

Voilà ce que je souhaitais dire au niveau de la position de la Région. Ce dispositif est de grande ampleur ; il aura une très grande importance pour la vie de nos concitoyens. Chacun a intégré les priorités et les sujets de préoccupation de tous. Il est indispensable d'avoir des politiques d'évaluation, en concertation avec les différents partenaires et avec la population. On sait ce que sont les sondages, mais je ne résisterai pas à vous donner quelques chiffres :

- 92 % des habitants concernés seraient plutôt satisfaits. On leur annonce un certain bonheur, mais sera-t-il au rendez-vous ? Espérons-le !

- dont 79 % dans les quartiers eux-mêmes.

- en revanche, 48 % seulement considèrent que tout cela va permettre des évolutions plutôt positives de leur qualité de vie. Cela montre un certain scepticisme ; ils sont contents mais veulent voir ! L'expérience que j'ai, c'est : revenir dans le quartier, avoir un logement nouveau, la proximité ou non d'équipements publics, les espaces publics, la vie dans le quartier, le lien social ; c'est tout cela qu'il faudra apprécier et il sera indispensable de le faire.

Pour les CUCS, nous devons nous livrer au même exercice : définir un cadre d'intervention, par référence aussi à des dispositifs qui existent mais qu'il faudra peut-être adapter, par exemple celui de formation professionnelle, qu'il soit pour l'insertion ou pour la qualification, ou celui en direction des associations, particulièrement CAP'Asso et voir s'il ne faut pas aller plus loin.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci, Monsieur le vice-Président.

C'est une convention extrêmement importante. Nous nous sommes rendu compte à l'examen de ce rapport - ce n'est pas une découverte pour nous tous - qu'elle portait en elle-même bien des questions allant au-delà de la convention.

Notre rapporteur nous invite à nous pencher sur cette question du logement dans notre région. C'est certainement un thème sur lequel nous devons revenir. Il appartiendra sans doute à la future mandature de s'en saisir. Nous avons soulevé beaucoup de questions, en particulier toute la relation entre le logement lui-même et la dimension sociale et économique qui entoure ces questions de logement dans les quartiers.

Vous avez évoqué la question foncière. Pour ma part, je suis aussi plutôt un adepte - je ne sais pas à quelle échelle : régionale ou non - de doter les collectivités d'établissements publics fonciers. Je ne vois pas comment nous pourrions résoudre demain les questions de logement et plus généralement celle des grands équipements et finalement la répartition des activités sur le territoire.

Or, je me rends compte - ce n'est qu'une maigre expérience mais je vais quand même la citer ; il ne s'agit pas pour moi de porter un jugement de valeur sur celles et ceux en responsabilité en ce moment -, sur une agglomération comme celle d'Orléans où la question revient régulièrement, que les maires ont une attitude assez gauloise sur le sujet. Quand on parle d'établissement public foncier, c'est vécu comme une atteinte à une espèce de liberté d'action, chacun dans sa commune. Il me semble qu'il existe une certaine incohérence à vouloir mener des politiques à l'échelle d'une agglomération, sans être en capacité, pour l'agglomération elle-même, de positionner ses équipements et d'accueillir les activités et le logement en fonction de ses critères fonciers. C'est un des aspects. Ce n'est pas forcément le plus important, mais il est quand même assez révélateur.

Il faut saluer à travers cette convention cette capacité d'associer à ces démarches l'Etat, dont on a bien dit que c'était d'abord et avant tout sa responsabilité en matière de logement, et les autres niveaux de collectivités, la Région en particulier, en tout cas l'ensemble des acteurs. De ce point de vue, notre Assemblée est très sensible à l'avancée que constitue cette convention.

Lecture des pouvoirs

Que ceux qui sont d'avis de suivre notre rapporteur s'expriment ? Je vous en remercie. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Non plus. L'avis est adopté à l'unanimité

Merci, Monsieur le vice-Président.

Le Conseil économique et social régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 1^{ère} et 2^{ème} commissions ;

Monsieur Philippe BEL, rapporteur entendu ;

DELIBERE

La région Centre souhaite signer avec l'Etat et l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) une convention cadre régionale de partenariat en faveur de la rénovation urbaine, en continuité avec les politiques engagées depuis longtemps en faveur de l'habitat et du logement auprès des agglomérations, des villes et des pays.

Cette démarche s'inscrit sur une double échelle :

- A l'échelle nationale : il s'agit de faciliter la réalisation du Programme national de rénovation urbaine (PNRU) dans le cadre de la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, dite Loi Borloo, modifiée par la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale. Ce programme concerne 4 millions d'habitants et représente 30 milliards de travaux. L'outil stratégique et financier est l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) qui rassemble les crédits de l'Etat et des CIL (1% logement) à parts égales pour 75% et pour le complément, ceux de leurs partenaires : la Caisse des dépôts, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et l'Union sociale de l'habitat.

- A l'échelle régionale, il s'agit pour la Région :

- en poursuivant sa politique en faveur du logement, de confirmer sa participation financière en faveur des quartiers identifiés comme prioritaires par l'ANRU,
- non seulement de faciliter la réalisation de ces opérations, mais aussi de faire respecter certaines de ses priorités régionales en matière de politique de la Ville.

C'est ainsi qu'est inscrite dans la convention l'obligation de « l'inscription du programme dans des stratégies résidentielles », de « la prise en compte d'un habitat durable », de « l'association des habitants à la gestion de proximité » et de « la prise en compte du potentiel économique de ces quartiers ».

Cette convention se caractérise par une dimension technique et financière fortement encadrée :

- Tout d'abord, elle est au cœur d'un partenariat clairement affiché avec l'ANRU qui fédère les principaux acteurs financiers de l'habitat et dont on peut souhaiter qu'ils soient les garants de la cohérence et de l'efficacité des programmes.
- Sa longue durée, 2007-2013, devrait assurer la continuité des politiques.
- Les montants financiers sont élevés :
 - pour un coût d'objectif des programmes régionaux de 1.407,175 M€,
 - la part de l'ANRU serait de 383M€, soit 27%,
 - et celle de la Région de 99M€, soit 7% auxquels il convient d'ajouter 2,4M€ pour les « quartier isolés ».

Dans notre région, 5 sites sont inscrits au titre des opérations prioritaires, un site au titre des quartiers complémentaires conventionnés et 7 sites au titre des quartiers complémentaires non conventionnés et 10 opérations isolées.

Enfin, son mode d'élaboration n'échappe pas à une certaine complexité. Cette politique doit ainsi s'inscrire à la fois dans l'ordre des priorités nationales et dans celle des déclinaisons territoriales multiples. Ce sont en effet deux contrats régionaux successifs, contrats d'agglomérations, contrats de villes et contrats de pays qui seront les supports de la participation régionale.

Il en est de même des modes et domaines d'intervention : on constate en effet que si la Région intervient majoritairement sur les équipements et voiries, elle le fait également vis-à-vis du logement (au sein de ces quartiers, mais aussi à des échelles plus larges dans le cadre du Programme local de l'habitat), des déconstructions... mais dans certaines conditions et au cas par cas et dans le respect de ses principes directeurs.

Ayant ainsi rappelé les principes qui charpentent cette convention, il convient d'en évaluer l'opportunité et l'importance des enjeux qu'elle conditionne. Comme le président du Conseil régional, nous approuvons « d'une part l'intérêt porté par la Région, dans un souci d'équité sociale et territoriale, aux quartiers d'habitat social et à leurs habitants, et d'autre part le souhait d'assurer aux porteurs de projets un financement de l'ANRU sur leur programme de rénovation urbaine ».

Nous nous félicitons d'autant plus de l'aboutissement contractuel de ce partenariat que nous en mesurons les responsabilités sociales, le poids financier et la complexité des mises en oeuvre qui y sont attachées.

C'est précisément l'importance des enjeux qui nous invite à examiner cette convention dans un cadre plus large, celui de l'habitat, de l'aménagement et des politiques publiques. Ce cadre, et certaines des problématiques qu'il entraîne, méritent en effet approfondissements et/ou dans un premier temps, interrogations : la prochaine signature de la convention est l'occasion d'évoquer ces réflexions en souhaitant que leur approfondissement en soit poursuivi. En voici quelques exemples.

L'objectif de mixité sociale doit être précisé : il apparaît en effet que les pratiques de terrain en ce domaine sont quelquefois empreintes de difficultés, voire de contradictions, tant au plan spatial qu'humain. Comment en effet concilier une dynamique vers la diversité avec le désir souvent constaté des habitants de demeurer dans le même quartier ? Ne faudrait-il pas mieux parler de mixité socio-démographique et de parcours résidentiels. En effet, peut-on imaginer une mixité sociale sans une diversité de composition démographique qui, pour se renouveler, doit être soutenue par une mobilité relative des habitants ? Comment ne pas contribuer à l'obsolescence ou au manque d'équipements collectifs si, par manque de dynamisme des parcours résidentiels, la composition socio-démographique d'un quartier vient à se figer ? Ces mêmes objectifs méritent d'être appliqués en terme socio-économique, tant ces quartiers doivent non seulement offrir des emplois variés localement, mais également exercer un rôle attractif à l'échelle des villes et agglomérations concernées.

Les PLU d'aujourd'hui permettent de telles évolutions en introduisant des orientations de mixités spatiales qui faisaient trop souvent défaut dans certains anciens POS (caractérisés par des spécialisations de zonages).

Reconnaissons toutefois que tous les instruments financiers et juridiques pouvant concourir à ces objectifs existent.

Nous constatons que ces politiques reposent sur une question récurrente, celle du foncier et de sa maîtrise. Certes, si dans le quartier lui-même ce point peut sembler moins crucial dans la mesure où nous sommes souvent en logique de dédensification, il en est tout autrement à l'échelle des agglomérations et de surcroît des centres villes. D'ailleurs, la dédensification provoque d'elle-même un besoin de foncier dès lors que l'on veut maintenir l'objectif d'un logement construit pour un logement déconstruit.

Il serait souhaitable que la Région s'engage dans une démarche de constitution de réserves foncières, soit en créant un établissement public foncier régional, soit en concrétisant plus rapidement une démarche en partenariat avec les villes, agglomérations et conseils généraux en vue de contribuer à la création d'un ou de plusieurs établissements publics fonciers adaptés.

Ayant remarqué par ailleurs que cette convention faisait référence à un cadre d'intervention régional défini en 2004, il paraît indispensable que la Région fasse prendre en considération, notamment dans le domaine de l'habitat durable, toute la richesse des réflexions et engagements développés depuis lors, en particulier dans le domaine de l'efficacité énergétique, dans celui des transports de proximité, et plus généralement dans celui de la composition urbaine.

Si nous ne pouvons qu'apprécier positivement la mise en place d'un comité régional de suivi de la convention, force est de constater que l'essentiel des opérations est déjà conventionné ou l'objet d'avenants (pour 829,87 M€+215,00 M€d'avenants sur un total de 1 407,18 M€, soit près de 74% !), ce qui montre que le partenariat ne sera source de progrès qualitatif que si une volonté partagée entend bien donner valeur d'exemple aux opérations futures.

C'est pourquoi, conscients de l'importance des sommes en jeu, aujourd'hui et dans l'avenir, tout autant que des enjeux sociaux et économiques qui en découlent, il nous paraît indispensable que l'on dépasse très vite la vocation initiale affichée du « Comité régional de suivi » (« suivi de l'avancement des projets »), pour gagner celle de l'évaluation des politiques publiques engagées. Il faudra bien vérifier que ces efforts répondent aux besoins de l'ensemble des populations concernées, en adaptation avec leurs revenus.

Il ne faudra surtout pas oublier qu'au-delà des chiffres et des procédures, il ne s'agit pas seulement de « déconstruire », « réhabiliter », « construire », « aménager », « équiper », mais surtout avec les populations concernées, de réunir les meilleures conditions de vie sociale, économique, environnementale favorisant l'épanouissement de chacun.

Xavier BEULIN

Nous allons passer à l'examen de la convention TER. Je demande à notre rapporteur Armand VILLA de bien vouloir nous rejoindre.

Je vais accueillir le vice-Président BODIN.

Monsieur le rapporteur ?

**EXAMEN DE L'AVIS SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL REGIONAL SUR LA CONVENTION RELATIVE A
L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT DES SERVICES REGIONAUX DE
TRANSPORTS COLLECTIFS DE VOYAGEURS, TER CENTRE,
ENTRE LA REGION CENTRE ET LA SNCF**

M. VILLA.- Mes chers collègues, je vais vous donner lecture du projet d'avis que le Conseil soumet à notre Assemblée.

Sur saisine de l'Exécutif régional, le CESR a examiné le projet de convention relative à l'organisation et au financement des services régionaux de transports collectifs de voyageurs, TER Centre, entre la Région Centre et la SNCF.

Il s'agit du 1^{er} renouvellement de la convention qui lie la SNCF à la région Centre, prise en application de la loi SRU du 12 décembre 2000.

Le 1^{er} renouvellement d'une telle convention est un acte important.

En effet, il acte la qualité des relations qui unissent les deux parties et capitalise les fruits de l'expérience acquise dans la mise en oeuvre au quotidien, de la convention précédente.

A la date du renouvellement de la convention, le TER Centre, c'est notamment :

- 17 dessertes fer dont 7 axes continus hors région, et 380 trains quotidiens,
- 19 dessertes car et 150 cars régionaux quotidiens,
- 10 908 576 trains.kilomètres commerciaux et 2 722 574 cars.kilomètres commerciaux envisagés pour l'année 2007,
- 90 000 voyageurs quotidiens,
- une croissance de l'offre de plus de 2,2 % de 2002 à 2005 (derniers chiffres connus du CESR) et en 2006, une fréquentation en hausse de 5,5 % par rapport à 2005,

Ce bilan est positif et encourageant pour la suite.

Un examen détaillé de ce bilan permet de dégager des potentialités nombreuses pour le développement du TER Centre qui s'affirme comme étant l'une des réponses modernes aux besoins croissants de déplacements de la population. Celle-ci devient toujours plus mobile mais soucieuse, à juste titre, de la préservation de l'environnement, du cadre de vie, de la santé et de la sécurité.

C'est à l'aune de ces enjeux - réponse aux besoins sociaux, économiques et développement durable- que le CESR a examiné avec attention ce projet de convention.

Le projet qui nous est soumis se distingue sur bien des aspects, tant dans sa forme que dans les dispositions qu'il contient, de la convention précédente. Aussi, le CESR entend souligner les points qui lui apparaissent les plus saillants.

Une convention à la durée allongée

La durée de la convention est portée de 5 à 7 ans. Elle coïncide donc avec la durée du CPER. Une durée de 7 ans paraît plus conforme à l'échelle temporelle des décisions en matière ferroviaire permettant ainsi une meilleure visibilité de l'exploitation et de la gestion. Toutefois, il serait opportun que cet allongement soit ponctué par un point d'étape à mi-parcours.

Le CESR est donc favorable à cet allongement.

Une convention de gestion qui affirme le rôle de chacune des parties

Par rapport à la convention précédente, le présent projet expose avec minutie et précision, dans la convention et non en annexe, le rôle et les missions de chacune des deux parties, ainsi que les moyens dont elles disposent :

- *Les missions de la Région, Autorité Organisatrice des Transports (AOT). L'AOT détermine et arrête le contenu des services régionaux de transports collectifs de voyageurs. Ces notions sont précisées ainsi que les droits, les obligations, les outils et moyens d'intervention et de contrôle dont dispose l'AOT.*
- *Les missions de la SNCF, exploitant du service TER Centre. Le contenu de l'offre de service, l'état des lieux et des matériels, les conditions de l'exploitation des services régionaux dans le respect des principes d'organisation et de fonctionnement du service public, sont décrits et précisés. Le principe de l'autonomie de gestion dont dispose la SNCF, ainsi que ses droits et ses obligations, sont réaffirmés.*

Ce texte précise également le périmètre fonctionnel et géographique du service TER et son articulation avec les autres activités ferroviaires.

Ces dispositions ont pour conséquences de situer le service TER, comme une activité ferroviaire à part entière. Ceci est d'autant plus utile que le contexte juridique européen dans le domaine des transports est en pleine évolution et que l'entrée d'autres opérateurs que la SNCF complexifie la gestion des services ferroviaires en général et des services TER en particulier.

Certes, nombre de ces dispositions ne sont pas nouvelles. Elles découlent implicitement des textes législatifs fondateurs, mais pour autant, pour les raisons évoquées ci-dessus, il n'est pas superflu de les fixer dans la convention dont le primat juridique par rapport aux annexes est affirmé. Elles sont, aussi, une garantie de bonne collaboration de l'AOT et de l'exploitant dans un cadre de respect mutuel. Elles sont la marque de la confiance que chacune des parties accorde au « professionnalisme » de l'autre. Le service et les voyageurs devraient en tirer profit.

Une convention orientée vers la qualité

La qualité du service est un des facteurs essentiels du développement du TER Centre.

Pour le voyageur, la notion de « qualité » est vaste. Elle rassemble une multitude d'aspects qui concernent la propreté des gares et des trains, leur confort, leur ponctualité, les conditions d'accès aux quais, les parkings, etc.

Toutefois, pour les voyageurs, la ponctualité, la régularité des trains et l'information sont des points primordiaux.

Le projet de convention exprime la volonté des deux parties de réaliser des efforts conséquents en ces domaines. La SNCF s'engage sur six familles de critères de qualité : le taux de réalisation du service ferroviaire, la ponctualité des circulations fer et route, l'information des voyageurs, le service à bord et dans les gares, la préparation au voyage.

Les incitations financières au travers des mécanismes de bonus/malus et de pénalités sont maintenues.

La notion « d'attente de service » est précisée. Ainsi selon cette notion, tous les référentiels des métiers de la SNCF qui s'exercent, dans les escales, la distribution, les accompagnements, s'appliquent intégralement et de plein droit aux services TER Centre.

Le CESR partage ces objectifs.

De ce point de vue, le CESR souhaite un suivi régulier des moyens matériels et humains affectés au service TER.

Il insiste tout particulièrement sur la nécessité de développer un système d'information efficace des voyageurs, notamment en cas de perturbation du service. Il n'y a rien de plus désagréable que d'être assis dans un train à l'arrêt, au départ ou dans une des gares du parcours, sans connaître les raisons de cet arrêt prolongé alors que le voyage n'a pas commencé, ou n'est pas achevé, et que les horaires des correspondances créent des contraintes. Le voyageur a droit à une information complète, efficace et régulière. Dans ce domaine, des progrès importants peuvent et doivent être réalisés rapidement.

Une convention qui renforce les garanties d'exécution du service

Le projet de convention innove en codifiant la notion de continuité de service pluriannuelle.

Aux termes de cet article de la convention, la SNCF est invitée à conclure avec RFF un accord pluriannuel d'attribution des sillons utilisés pour le service du TER Centre. Cette disposition aurait pour effet d'éviter qu'à l'occasion de la modification de service annuel (2^{ème} samedi de décembre), certains sillons ne soient attribués à d'autres opérateurs que la SNCF.

Le CESR considère qu'il s'agit d'une disposition importante pour les usagers mais aussi pour le service TER, dont les conséquences socio-économiques sur le tissu régional, en terme de cohésion sociale et territoriale, imposent que lui soient garanties continuité, pérennité et qualité.

Une convention qui contient une dynamique de développement

Le projet que nous examinons est un projet de convention de gestion. Pour autant, il ne se limite pas à la seule gestion de l'existant.

Il intègre les conditions et les conséquences d'une croissance de l'offre TER, construite sur la mise en œuvre d'une politique favorisant l'intermodalité et la multimodalité, au travers de la billettique, de la tarification intermodale et multimodale, de l'information multimodale...

Le projet de convention avance aussi l'idée d'une centrale de mobilité régionale. L'objectif d'une telle centrale est d'organiser et de coordonner l'intermodalité et la multimodalité des transports.

La SNCF et la Région s'engagent à poursuivre leurs efforts afin de prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Cet objectif nécessite des aménagements facilitant « l'accessibilité » de toutes et de tous aux moyens de transports collectifs.

Un nouveau dispositif financier spécifique

Le projet de convention institue un dispositif financier spécifique conçu pour la durée de cette convention.

Le modèle financier envisagé est différent du dispositif antérieur.

En effet, ce dernier précisait que la Région versait directement à la SNCF une contribution égale à la différence entre :

- *la somme des charges forfaitisées sur lesquelles s'engageaient la SNCF et des charges non forfaitisées facturées à l'euro/l'euro, à la Région,*
- *et le montant des recettes TER Centre.*

De plus, la Région versait à la SNCF une compensation pour tarifs sociaux.

Ce dispositif n'a pas été repris, du fait de l'existence d'un déficit dans les comptes TER Centre de la SNCF, constaté et validé par la Région.

Selon le préambule de la convention, ce déficit est dû à des causes extérieures : augmentation des charges très largement supérieures à celle prévues par les indexations conventionnelles, notamment le prix de l'énergie électrique, les modifications des règles d'amortissement de certains matériels...

La nécessité de combler ce déficit a conduit les deux parties à imaginer un dispositif qui permet de lisser la prise en charge du déficit par la Région, sur la durée de la convention, afin d'atteindre l'équilibre des comptes en fin de convention.

Selon ce dispositif, la Région verse à la SNCF une contribution liée à la réalisation du service TER égale à une valeur annuelle prédéterminée et progressive sur la durée de la convention. Cette valeur englobe les charges non forfaitisées, facturées à la Région à l'euro/l'euro pour un montant prédéterminé et progressif sur la durée de la convention. Ce montant étant ajusté de la différence entre le montant définitif et le montant prédéterminé (cf tableaux en annexe).

Le montant de cette contribution est susceptible d'être modifié :

- *si des événements indépendants de la SNCF intervenaient et impactaient les charges afférentes à l'exploitation,*
- *si dans les cinq premières années de la convention, le taux annuel moyen de croissance des recettes directes, à offre constante, était inférieur à 3,5 % ou dépassait les 4,5 %.*

En outre, la Région verse toujours à la SNCF une compensation pour tarifs sociaux.

Il convient de souligner que le principe des charges forfaitisées et de leurs mécanismes d'indexation est maintenu. Mais il faut relever qu'ils ne modifient en rien le montant prédéterminé de la contribution régionale versée par la Région à la SNCF. Ils ne semblent apparaître que comme de simples outils de mesure de l'évolution des charges d'exploitation.

Ce dispositif permet de solder le déficit selon un « lissage » dont il faudra mesurer les effets sur les finances régionales, sans hypothéquer le développement de l'offre TER.

Enfin, la croissance des recettes peut être un facteur d'accélération d'apurement du déficit.

L'existence de ce déficit et sa réalisation méritent une réflexion et une recherche de solutions afin d'éviter que cela ne se reproduise.

Le renforcement des outils dont dispose la Région, notamment la possibilité d'audit financier, conjugué à la volonté de transparence des comptes affichés par la SNCF, devrait être utilisé pour anticiper les effets d'événements extérieurs sur les équilibres financiers.

Compte tenu du rôle important que le transport ferroviaire sera appelé à jouer de plus en plus dans la recherche d'un développement durable, une piste de réflexion pourrait être la recherche d'accords tarifaires entre la SNCF et EDF au niveau national, garantissant un niveau de consommation et une stabilité des prix, sur une période donnée.

*

* *

C'est à l'épreuve de son application et des moyens matériels et humains mis en œuvre que s'évaluera l'efficacité de cette nouvelle convention.

Dans nombre de ses avis, le CESR a confirmé son attachement au TER Centre.

Il est sensible au souci qui parcourt le projet d'une recherche permanente d'efficacité, de qualité de service de la SNCF, d'une clarification des responsabilités Région/SNCF, d'un développement de l'offre TER et d'une transparence des comptes.

Ces objectifs et les résultats attendus doivent pouvoir être vérifiés.

En conséquence, le CESR entend jouer tout son rôle pour que ces objectifs soient atteints et que ce projet de convention se traduise par un bilan, supérieur en quantité et qualité, à celui de la convention précédente.

A quatre reprises, le Directeur des infrastructures et des transports est venu devant les commissions du CESR pour informer le Conseil du contenu et des avancées du texte. Les échanges, les débats furent fructueux. Le CESR considère qu'il faut dynamiser cette pratique en lui donnant une autre ampleur.

Il souhaite que soient recherchés avec l'Exécutif les voies et moyens d'associer le CESR à la vie de cette convention.

Ainsi le CESR devrait être tenu informé annuellement des résultats et difficultés d'applications éventuelles et pouvoir porter son avis à la connaissance du comité de pilotage.

Plus largement, le CESR considère que la société civile peut enrichir la réflexion et œuvrer à la bonne réalisation de la convention pour le développement du TER Centre. L'apport des CLAD est positif mais n'est que local. En outre, la coordination avec les autres autorités organisatrices de transport mérite d'être formalisée.

C'est pourquoi, le CESR demande la mise en place du Comité régional des partenaires du transport public prévu par le décret du 27 novembre 2001.

ANNEXE

Le mécanisme retenu par les deux parties consiste à définir, sur la durée de l'ensemble de la convention, la contribution financière globale de la Région par une valeur annuelle prédéterminée :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<i>Montant TTC (Millions d'€ courants)</i>	106	110,5	115	119,5	124	128,5	133

Ce montant intègre les charges C2 pour un montant maximal de :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<i>Montant HT (Millions d'€ courants)</i>	58,05	59,33	60,63	61,97	63,33	64,72	66,15

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur.

J'ouvre la discussion.

Jean-Jacques FRANÇOIS.

M. FRANCOIS.- Nous avons eu un avis et nous avons eu en main un rapport et ses annexes suffisamment complets pour que l'UNSA n'entre pas dans le détail du dispositif présenté.

Cependant, nous voudrions intervenir sur deux aspects.

Le premier est celui qui concerne le déficit affiché à hauteur de 8 millions d'euros dont la Région propose d'étaler l'apurement sur les sept prochaines années de la convention à signer.

Le CESR est tout de même en droit de s'étonner de n'avoir jamais eu connaissance de la situation, notamment à l'occasion des ajustements financiers opérés très régulièrement, particulièrement au travers des décisions modificatives, au cours des années précédentes.

Un étonnement d'autant plus important lorsqu'on nous parle d'un déficit de 4 millions d'euros dû à l'augmentation du coût de l'énergie (page 3 du rapport du Président) et lorsqu'on compare le pourcentage de ces charges au total des charges de la SNCF. Je n'en veux pour preuve que le document, page 136 des annexes, où l'on donne les charges prévisionnelles 2007, avec 4 millions d'euros de déficit, je le répète, alors que pour 2007, on prévoit 8,775 millions d'euros de charges d'électricité. Soit ce déficit est cumulé depuis longtemps et on ne nous l'avait pas dit, soit il est tout récent et, à ce moment-là, il faut que nous ayons quelques explications.

Quant aux 4 millions d'euros supplémentaires - 4 millions d'euros sont dus à l'électricité -, on nous dit que ce sont des règles d'amortissement et de nouvelles mesures fiscales. Je m'excuse, mais en matière d'amortissement, il me semble quand même qu'il ne s'agit pas d'une charge que l'on décaisse mais on la calcule. En l'occurrence, la trésorerie de la SNCF ne peut pas être impactée par les règles d'amortissement.

Au-delà, si on allait plus loin et que l'on regarde de près les règles fiscales, il est probable, puisqu'il s'agit d'un ajustement dû aux règles européennes, que, dans le temps, ces règles fiscales soient neutralisées. Je voulais mettre en avant cet aspect qui me paraît important. A la limite, demain, la SNCF vend un bien amorti dans le cadre de ces nouvelles règles : qui va toucher l'argent ? Question ? A ce moment-là, ce devrait être la Région - nous sommes bien d'accord ? -, si nous compensons les amortissements.

Je pose la même question : la convention prévoit un « retour à meilleure fortune ». Comment aujourd'hui est-on capable dans cette convention d'apprécier comment la Région va savoir que la SNCF est en bonne fortune, puisqu'on n'a pas connu les déficits antérieurs ?

A ce niveau, il existe un très gros problème de transparence et je tenais à le mettre en avant ici. Il est quand même un peu gênant que nous n'ayons pas toutes les informations à ce sujet.

Dans ces conditions, il m'apparaît tout à fait normal que la Région ait proposé au moins que les critères antérieurs soient maintenus, notamment la règle du bonus-malus. Mais il aurait été également intéressant d'aller plus loin. On le dit dans la convention, nous irons plus loin sur certains éléments, mais, par exemple en matière de gains de productivité - je crois que c'est souhaitable -, il ne faut pas apprécier uniquement le caractère financier. J'aurais souhaité, dans cette convention, que l'on nous dise : on va apprécier également l'aspect social du système, la répercussion sur les personnels de la SNCF.

Enfin, on aurait pu demander de valider les capacités offertes et qu'elles puissent être confrontées aux besoins définis pour satisfaire les usagers.

Un exemple que nous donnent nos amis cheminots : on constate souvent des surcharges, des sur-occupations dans les trains du TER.

Ceci compromet, bien sûr, et le confort et la sécurité et, au-delà, je dirais même la pérennité des lignes ou tout au moins leur attrait.

Voilà ce que je voulais dire à propos de cette convention de manière très particulière, sachant que l'avis était déjà suffisamment clair et objectif et que nous le voterons. Merci.

M. le Président.- Merci.

Dominique MAUGARS.

M. MAUGARS.- Suite à ce que vient de dire Jean-Jacques FRANÇOIS, je pense qu'en fin de compte, nous sommes un peu victimes de notre succès !

Si nous pouvons donner un avis politique sur cette convention, c'est bien parce que le service public SNCF, tant attaqué par certains, a su répondre aux défis d'aujourd'hui, comme il a su répondre aux défis d'hier. La Région Centre a su se mobiliser pour ce service public. Le bilan de cette convention est éloquent, je ne rappellerai pas ce qui est dit dans l'avis, et je pense qu'il faut continuer.

Les organisations syndicales ont été consultées, en interne à la SNCF et par la Région, sur cette convention et ont pu peser positivement pour sa concrétisation.

Il faut affirmer aujourd'hui que le service public est une idée moderne. Il associe le développement économique, l'aménagement du territoire, le social, l'enjeu économique, écologique et démocratique, et cette convention permettra de renforcer ses moyens.

Si certains prônent la révolution écologique, nous, nous la prônons avec la révolution sociale, complément indispensable pour sauver la planète ainsi que les hommes et les femmes qui y vivent.

La capacité de la Région Centre, comme Autorité organisatrice, se retrouve dans cette convention, plus étoffée, qui tient à travailler avec le service public SNCF, comme la loi SRU le propose, pour satisfaire les besoins de déplacement des populations. Nous retrouvons cette volonté de clarifier le rôle de chaque partie, en conservant le service des bus, de mieux travailler la complémentarité, d'une volonté de relations avec les autres Régions, de prendre en compte les personnes à mobilité réduite, la sécurité des circulations et des personnes.

La clarification vaut aussi en interne pour la SNCF, « la Région définissant le contenu du service et en contrôlant l'exécution, la SNCF étant responsable de son exécution dans le cadre de son autonomie de gestion industrielle et commerciale ».

Cette convention veut aussi se prémunir de décisions de RFF, en anticipant les discussions avec cet organisme. Nous trouvons là confirmation de notre revendication que RFF et SNCF ne fassent qu'un seul établissement public.

En revanche, nous pensons que cette convention pourrait être plus offensive au regard des besoins d'aujourd'hui et des défis environnementaux, écologiques, dont tout le monde s'accorde à dire qu'ils pèseront sur nos façons de vivre et sur l'avenir de la planète.

Ceci vient en priorité du fait que cette économie « de marché », économie capitaliste, regarde le profit à court terme, alors que les investissements à faire dans le service public ne rapportent qu'à long terme.

De plus, ils rapportent pour les populations et l'aménagement du territoire, et non pour les coffres des actionnaires du CAC40... comme TOTAL qui vient d'empocher largement de quoi augmenter les salaires !

Cette convention est d'autant meilleure que les organisations syndicales ont pu constater en interne la volonté de certains dirigeants de la SNCF à s'inscrire dans la concurrence « libre et non faussée », comme il est dit, en livrant le savoir-faire au privé. Qui a formé les roulants pour les entreprises privées ? L'entreprise publique ! C'est du pillage des savoirs !

De plus, constatant le succès de la régionalisation, la SNCF a voulu démanteler ses lignes nationales, les tronçonnant pour les refiler aux Régions.

Plutôt que de travailler le social, la volonté réelle de l'entreprise est de diminuer le nombre de cheminots et de cheminotes, de fermer des gares, de faire écrouler le fret SNCF pour le livrer aux *lobbies* routiers. C'est le développement durable des routiers !

Aujourd'hui, certains voudraient d'ailleurs donner le fret aux Régions, en dédouanant l'Etat de ses obligations d'actionnaire qui doit épurer la dette, remettre les infrastructures à niveau. Les Régions n'ont pas à se substituer à la SNCF, à l'Etat et cet Etat est trop souvent absent des débats et des financements qui lui incombent.

Les infrastructures sont cause de trop de ralentissements, d'incidents qui, cumulés au manque de moyens en matériel et moyens humains, contribuent à ce que des centaines d'usagers se retrouvent bloqués en gare, en ligne, causant un mécontentement légitime.

Il faut à la fois une meilleure information en cas d'incident, mais aussi une meilleure infrastructure et du matériel pour les défis futurs. Sur l'information, permettez-moi de donner encore un mauvais point à l'entreprise SNCF - ou tout au moins peut-être à ceux qui doivent diriger ce secteur - qui se trouve aujourd'hui avec des fiches horaires arrivant 8 à 15 jours en retard - à certains endroits, ils ne les ont même pas - pour les TER, avec des erreurs. Et ne parlons pas des fiches nationales !

Mais pourquoi modifier des choses qui marchaient bien ? On avait de bonnes fiches !

Pour certains dirigeants de la SNCF, la seule réponse est : « C'est la faute de la Région » ! C'est inadmissible !

Les dégâts de la libéralisation, du démantèlement des services publics se concrétisent aussi par une augmentation très importante de l'énergie, supportée par les usagers. EDF/GDF doivent rester dans le giron public ; l'énergie ne peut pas être une marchandise comme les autres.

Dans cette offensive libérale, les organisations syndicales, toutes les organisations syndicales ont su se mobiliser pour défendre les acquis du service public. Les cheminots ont manifesté en masse le 8 février pour défendre ce service public et leurs revendications.

Aujourd'hui, beaucoup de monde semble découvrir les vertus de la démocratie participative ; dans les CLAD, comités locaux d'aménagement et de développement, nous pouvons la vivre.

Je cite un conseiller municipal qui est dans un CLAD : « [...] tous les acteurs étant autour de la table, les questions importantes (retard, moyens d'information, rabattements vers les gares...) sont soulevées et la discussion permet de trouver les solutions, les compromis nécessaires pour que le service public réponde au mieux aux attentes... Ces CLAD sont un formidable lieu de prise de conscience citoyenne pour une meilleure démocratie représentative favorisant la démocratie participative. Ils peuvent jouer un rôle important dans la protestation/proposition pour le service public SNCF, libéré des contraintes du marché. » Cette institution est non seulement à conserver, mais à améliorer, à démultiplier.

Avec cette convention, les cheminots, les usagers peuvent trouver des satisfactions mais aussi des éléments pour se mobiliser pour le développement durable, la modernisation des services publics, de l'emploi, de l'aménagement du territoire. La Région est sur de bons rails pour poursuivre son ambition de développement des transports ferroviaires.

Vous l'avez compris, la CGT votera l'avis. Merci.

M. le Président.- Merci.

Philippe BEL.

M. BEL.- Monsieur le vice-Président du Conseil régional, Monsieur le Président, chers collègues, la nouvelle convention est d'évidence le résultat d'une préparation minutieuse et d'une négociation sans doute longue et difficile mais qui a le mérite d'aboutir à un accord.

La lecture attentive des 94 pages de ce texte, hors annexes - la précédente n'en avait que 28 -, fait prendre conscience du souci de précision, de prévision et de prévention des aléas de gestion avec lequel les négociateurs ont mené l'élaboration de ce texte. Tout cela est d'ailleurs clairement exposé et résumé dans l'avis qui nous est proposé ; nous n'y reviendrons pas.

Notre intervention n'insistera que sur un point essentiel qui marque un changement radical par rapport à la précédente convention : le passage d'une subvention d'équilibre calculée chaque année par différence entre les recettes réelles et le devis de charges actualisé, à un système dans lequel la subvention d'équilibre est forfaitaire et progressive sur la durée du contrat, sept ans, de façon à amortir le déficit initial annoncé et, nous assure-t-on, contrôlé, pour atteindre un point d'équilibre en fin de période.

Certains d'entre nous peuvent s'émouvoir de constater que la Région, au-delà de la subvention d'équilibre, finance un déficit dont on peut penser qu'il est de la responsabilité de la seule gestion SNCF.

D'autres peuvent se satisfaire de ce que la prise en compte de ce déficit soit lissée sur la période, contraignant ainsi l'opérateur, en optimisant sa gestion, d'en réduire l'incidence. Optimisation de la gestion et maîtrise des coûts est d'ailleurs un engagement fort du contrat - je cite un de ses articles : « La SNCF doit rechercher, par l'organisation qu'elle met en œuvre, une amélioration de l'efficacité et de la productivité de l'entreprise, à travers une gestion au meilleur coût ».

Au surplus, bien que la subvention soit forfaitisée, la SNCF doit produire chaque année un devis prévisionnel qui permettra de mesurer la réalisation effective des progrès de productivité qui lui seront indispensables dans l'avenir pour affronter la concurrence dont elle n'est protégée que pendant la durée de la présente convention.

Que l'on soit satisfait ou mécontent de la solution du forfait, force est de reconnaître que c'est le résultat d'un compromis, d'un compromis dynamique :

- la Région contient l'évolution de sa contribution et impose des améliorations notables de la qualité de service ;
- la SNCF s'oblige à des progrès de productivité, d'autant plus indispensables à sa pérennité que 80 % du prix de revient TER sont des charges de personnel.

Mais ce compromis engage des conséquences pour l'avenir qu'il faut bien mesurer :

1/ L'effort propre de la Région qui, pour une contribution totale de 106 millions d'euros en 2007, sera de 33 millions d'euros, compte tenu de la dotation de l'Etat, et augmentera chaque année de 1 million d'euros, pour atteindre 40 millions d'euros en 2013, toutes choses égales par ailleurs, à la charge du budget régional.

2/ L'ouverture de nouvelles lignes, telles que Chartres-Voves, le trafic périurbain Tours-Loches, Orléans, Châteauneuf ne donnera pas lieu à compensation de l'Etat et la subvention supplémentaire générée par ce nouveau trafic sera entièrement à la charge de la Région. Certes, on nous objectera qu'une augmentation de l'offre se traduira par une progression des recettes, mais encore faut-il garder en tête que le taux de couverture des charges par les recettes étant un des meilleurs en Région Centre et que la moitié des recettes provenant des liaisons TER Paris-Chartres, les marges de progrès à cet égard sont réduites.

Il convient donc d'être attentif au suivi des résultats d'exploitation ligne par ligne, analyse maintenant disponible, et, le cas échéant, d'optimiser l'exploitation en choisissant le meilleur mode de transport collectif, sachant que le mode routier fait partie du système TER puisqu'il représente 20 % du trafic.

3/ Les efforts déployés par la Région au profit du ferroviaire, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont considérables, dès lors que l'on prend soin de cumuler les investissements du CPER, les achats de matériel roulant, l'équipement des gares, le fonctionnement TER et le financement des études. Il conviendrait d'en faire maintenant périodiquement la centralisation, d'en suivre l'évolution et d'en évaluer les résultats, quantitativement et qualitativement tant pour le fret que pour les voyageurs.

Pour conclure, nous souhaitons à nouveau insister sur deux points :

Premièrement, un compromis dynamique est un moyen de renforcer l'action et son efficacité, pour le TER, comme nous le disions ce matin, pour le CPER.

Deuxièmement, l'intérêt du CESR pour le TER est constant et nous regrettons, Monsieur le vice-Président, que l'Exécutif régional ne nous associe à sa gestion que lorsqu'il s'y trouve réglementairement contraint. Rappelons à ce sujet les dispositions de l'article 9 du décret d'application du 28/11/2001 - cela fait déjà six ans ! - de la loi SRU qui stipule que la Région peut créer un Comité régional des partenaires du transport public, consulté par la Région sur l'offre de service d'intérêt régional, les politiques tarifaires et de développement, la qualité des services.

Ce Comité, présidé par le Président du Conseil régional, comporte de deux à cinq conseillers régionaux et deux représentants du CESR.

Il ne tient qu'à vous, Monsieur le vice-Président, de transformer « peut » en « veut », comme vous vous y êtes engagé à plusieurs reprises.

Merci de votre attention.

M. le Président.- Merci.

Joseph TANTER.

M. TANTER.- Monsieur le Président, Monsieur le vice-Président, chers collègues, les membres du groupe des Associations et de l'Economie sociale ont pris connaissance de la convention Région-SNCF et de ses annexes et ont soulevé quelques points que je suis amené à vous présenter.

Au sujet de l'accessibilité, tout semble prévu pour atteindre cet objectif, tant par la préparation des personnels que par les adaptations matérielles que cela nécessite.

Cependant, l'absence de références calendaires dans les conditions d'élaboration du Schéma directeur d'accessibilité des services, tout comme dans les conditions de sa mise en œuvre, peut avoir pour conséquence de faire durer les choses et de retarder les échéances. Nous avons déjà connu cela avec la loi de 1975 en faveur des personnes handicapées qui, dans ce domaine de l'accessibilité, avait prévu des dispositions, restées pour la plupart sans effet après 30 ans d'application de la loi.

Il nous paraît souhaitable que des dates limites soient apportées à ces intentions, afin de pouvoir en espérer une réelle application.

Au sujet des adaptations éventuelles, la convention prévoit la possibilité durant les sept ans qui viennent d'adapter certains engagements, si la nécessité s'en faisait sentir.

Nous proposons que, dans ce cadre, un effort soit fait pour améliorer les communications entre les grandes agglomérations de la région en ne se limitant pas à l'axe ligérien... ni à la relation Chartres-Orléans...

Nous aimerions que les progrès constatés dans l'information des voyageurs se poursuivent et qu'il soit possible de faire en sorte que les voyageurs du TER bénéficient des dispositions de compensation prévues sur les grandes lignes pour les voyageurs victimes de retards importants imputables à la SNCF.

Enfin, nous souhaiterions que les conditions tarifaires spéciales, consécutives à certaines « cartes » spécifiques de la SNCF, soient appliquées dans tous les points de vente des titres de transport, y compris pour les autocars qui contribuent au fonctionnement de l'ensemble du service.

Pour conclure, nous pensons que la mise en place du Comité régional des partenaires du transport public préconisée par l'avis, que nous voterons, donnerait une possibilité d'évaluation des mesures prévues par cette convention. Merci de votre attention.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Rapporteur ?

M. VILLA.- Je crois les questions tournent toutes autour de ce que l'on pourrait appeler la rentabilité sociale du TER Centre et dépassent largement le cadre de la convention, même si c'est la convention elle-même, par le fait qu'elle fait émerger un déficit, qui pose cette question avec force.

Je crois que le mérite de la convention est de montrer, d'abord, que c'est une constante des transports ferroviaires de voyageurs, il n'y a de transport ferroviaire de voyageurs que subventionné, et que ces questions ne peuvent être abordées que dans une globalité. On ne peut pas se contenter, me semble-t-il, d'apporter une seule réponse économique sur une ligne, comme le suggère Philippe BEL, même si effectivement il y a besoin de mesurer la productivité économique de chacune des lignes. Sans quoi, très vite, nous irions, compte tenu de la configuration, y compris de ce qu'est aujourd'hui le transport TER Centre, à une seule ligne ferroviaire, celle la plus rentable, les autres étant remplacées par des cars. Chacun sait que cette substitution aurait pour effet immédiat une augmentation du nombre considérable de voitures sur les routes. L'exemple le montre, y compris même le bilan de la SNCF : les potentialités sont extrêmement importantes ; les documents que la Direction de l'Équipement avait mis en avant permettaient de mesurer qu'il était possible largement, au travers d'un développement du périurbain, de développer le transport ferroviaire et donc d'éviter un nombre important de voitures.

Ce sont des questions importantes, loin d'être tranchées et qui ne le seront pas aujourd'hui. Il me paraît nécessaire de les aborder dans leur globalité. Le service TER est un tout. Les lignes se compensent les unes les autres ; et s'il faut apporter une subvention, au-delà de l'existence de ce déficit dont il faut mesurer les conséquences et la nature de la formation, il faut, me semble-t-il, aussi prendre en compte le coût social, le coût économique, l'impact de cohésion sociale, l'impact de cohésion territoriale que le TER apporte et qui dépassent largement le cadre de la seule rentabilité économique d'une ligne ou de plusieurs lignes réunies.

C'est ma conception et c'est ainsi que j'ai appréhendé le contenu de cette convention. Sans quoi, nous irions très vite vers ce que l'on peut mesurer dans certains pays anglo-saxons, où, selon la couleur de votre ticket, vous ne pouvez pas prendre le bus parce qu'il ne correspond pas et vous êtes obligé de le regarder passer, même s'il pleut, même s'il neige, même s'il vente et d'attendre le second.

C'est peut-être un projet de société mais les discussions que nous avons depuis ce matin montrent que c'est à bien autre chose qu'il faut s'attacher. Je continue à penser que la convention peut aider à créer les conditions d'un service public qui soit vraiment TER Centre, à la fois du car et du fer mais globalisé et qui apporte une satisfaction sociale globale.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le vice-Président ?

M. BODIN.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous sommes au terme d'un chantier que nous avons engagé depuis une année.

Premièrement, nous avons essayé de comprendre la façon dont les cinq années qui viennent de s'écouler nous ont permis de répondre aux préoccupations et aux besoins des populations de la région.

Deuxièmement, nous avons voulu voir quelle était la trame essentielle sur laquelle notre Région devait poursuivre dans cette responsabilité qui lui a été confiée par la loi.

Troisièmement, nous avons essayé de faire en sorte que la convention soit - cela a été dit par Philippe BEL - un véritable outil d'actions, non seulement de réponses aux besoins pour l'immédiat mais aussi pour l'avenir, et également modestement d'apporter des contributions pour ouvrir d'autres espaces d'initiatives et d'actions. Nous savons bien, les uns et les autres, que c'est un chantier tout à fait immense.

Au passage, Monsieur le Président, je voudrais remercier la collaboration efficace qui s'est développée entre vos services et ceux de la Région, et les équipes qui ont contribué à ce travail. Ce n'était simple ni pour les uns ni pour les autres.

Nous avons fait en sorte d'avoir un état des lieux le plus précis possible, sur toutes les problématiques posées, celles déjà actées dans la précédente convention et celles qui devenaient très fortes au fur et à mesure des mois, sur des domaines comme la nécessité pour la Région de mieux connaître toutes les problématiques financières, les interprétations, les situations particulières auxquelles on était confronté dans la région. En même temps, nous avons validé quelque chose que l'on pouvait plus ou moins caractériser : au-delà de la question que vous évoquez, Monsieur BEL, sur le fait que tout élargissement du périmètre n'est aujourd'hui - je pars du principe qu'aujourd'hui est aujourd'hui et que demain sera demain - pas compensé mais que cela peut le devenir, dans tous les cas, l'état actuel et l'analyse que nous avons faite de ces années d'exploitation montrent qu'à périmètre évolué, la Région n'a pas eu à sa charge davantage en termes de financements.

Cela me paraît important et pas uniquement au travers du fait que la SNCF et les cheminotes et les cheminots sont bien entrés dans le travail engagé avec la convention, dans un échange régulier. Je rencontre de manière non occasionnelle, deux fois par an, l'ensemble des organisations syndicales cheminotes de la région pour faire le point avec elles sur les questions, les problèmes qui se posent, pour essayer d'en comprendre la nature, d'en voir les responsabilités, l'objectif étant de faire en sorte que nous puissions être le plus réactifs possible face à certaines difficultés ou obstacles auxquels nous aurions pu être confrontés.

Donc, validation d'un système plutôt efficace et validation aussi d'une conception ayant pour objectif de penser le système et le réseau TER comme un réseau. De ce point de vue, nous sommes attentifs à ce qui se passe sur chaque ligne, mais ce qui se passe sur chaque ligne ne nous amène pas à voir 10 ou 12 politiques régionales dans le domaine du transport.

Nous les regardons toutes ; nous regardons, par exemple, le chiffre d'affaires par gare et dans le détail avec la SNCF de manière régulière, lors de comités de pilotage qui se tiennent tous les deux mois. En même temps, nous partons de cette situation localisée pour avoir une approche globale et une vue cohérente sur un réseau régional - un peu plus de 10 millions (*sic**) de kilomètres, ce qui n'est pas négligeable -, sur la partie routière de ce réseau régional, également non négligeable, et surtout sur un principe fondateur de la péréquation tarifaire : le périmètre que nous avons en responsabilité est très divers selon les endroits ; je ne veux pas comparer Chartres-Paris avec Bourges-Saint-Amand-Montluçon, par exemple, ou d'autres lignes de ce type.

Nous savons que le territoire est un territoire et que les citoyens qui y vivent doivent avoir les mêmes droits en termes d'accès aux transports. Ce principe de réseau reste pour nous un principe fondateur de notre démarche dans le domaine des transports.

En même temps, cela a été évoqué aussi, nous sommes face à des défis. Nous avons eu l'occasion d'échanger à ce sujet. Il nous faut répondre toujours mieux dans notre champ de compétence actuel, en espérant peut-être que l'avenir nous donnera la possibilité de renégocier, y compris avec l'Etat et le Gouvernement, une nouvelle politique concernant ces conventions, particulièrement en mettant en œuvre ce qui avait été ouvert comme possibilité dans la loi SRU d'un réexamen au niveau national, et sous la responsabilité du législateur, d'un élargissement des périmètres qui donne la compensation sur le nombre de kilomètres mais aussi sur le matériel et les tarifs sociaux. Tout cela représente des sommes très substantielles.

Pour mémoire, la compensation matérielle en moyenne par an se situe aux alentours de 18 millions d'euros.

Vous voyez donc ce principe de réseau, le défi pour nous d'essayer de faire progresser l'offre et l'autre défi, celui que nous avons pointé et que vous avez beaucoup discuté l'année dernière, au moment de l'échange sur le dossier de stratégie régionale des déplacements et des circulations douces. Avec un point très particulier, enjeu majeur pour la Région : les coopérations qu'il faut développer avec les autres autorités organisatrices de transport. Nous avons engagé ce travail avec ces AOT, comme on le dit dans notre jargon. Nous avons dégagé des pistes, dont certaines touchent aux questions de la billettique. Ce système fonctionne à Tours et dans le département. Nous lui faisons remonter la Loire tout doucement. Cela fonctionne à Blois et nous sommes en discussion avec le Loiret, l'agglomération, et aussi avec l'Eure-et-Loir et particulièrement l'agglomération de Chartres. C'est un des outils, mais c'est engagé dans les discussions et dans les échanges, il faut savoir appréhender les urgences de ces Autorités organisatrices.

Nous sommes également confrontés à un défi : celui appelé du périurbain, ces sortes de zones blanches qui existent autour de nos grosses agglomérations, sur lesquelles nous sommes dans une situation non pas d'attente, mais où l'AO Département fait ses choses, l'AO Agglo aussi, l'AO Région aussi, et nous voyons bien qu'il y a là un chaînon ou un aiguillage manquant pour faire que nous puissions, grosso modo, travailler ensemble sur la résorption de cette offre insuffisante.

Vous avez évoqué ce matin le Contrat de projets Etat-Région avec la dimension ferroviaire. Ce que nous faisons, par exemple, sur le terminus technique de Bléré dans le cadre de l'électrification Tours-Vierzon, participe à cette démarche. Nous souhaitons pouvoir le continuer avec Tours-Loches, avec Tours-Chinon mais aussi avec ce que nous pourrions voir en développement sur Orléans-Châteauneuf dans un premier temps, puis Orléans-Châteauneuf-Montargis où se posent de vraies grandes questions.

On sait que gagner 3 ou 4 % de ce nombre d'usagers dans ces zones périurbaines représente, pour l'AO que nous sommes, pratiquement un doublement du nombre de voyageurs. C'est colossal en termes à la fois de réponse et de besoins que cela va générer du point de vue financier. Je prends, par exemple, la question du matériel et celle de la modernisation des infrastructures pour permettre ce besoin.

Là aussi, dans le cadre des discussions qui vont s'engager avec les départements, en vue de réaliser des conventions avec eux, nous souhaitons aussi pouvoir contractualiser avec eux sur ces politiques, afin de faire en sorte que AO Département et AO Région fassent que le résultat, pratiquement à chiffres constants, soit un plus, partant du principe que nous pouvons rassembler nos efforts, les départements faisant une politique de rabattement sur les lignes TER et la Région développant son cadencement pour faire en sorte que tout cela soit plus efficace.

Nous avons tous ces défis auxquels je pense que nous avons la possibilité, avec l'expérience, l'expertise et une prise en compte plus forte de la part de la SNCF de ce que sont les attentes et les souhaits de la collectivité régionale, d'avancer de manière plus rapide et plus dynamique.

Vous avez beaucoup évoqué la nécessité d'une concertation plus intense avec la Région et pas uniquement - c'est vous, Monsieur BEL, qui avez exprimé ce souhait, entre autres - quand nous avons besoin de vous légalement. J'ai cru comprendre qu'il s'agissait de cette demande, de ce souhait.

J'acte le fait que nous ne sommes pas exempts dans ce domaine - je prends cela pour ma responsabilité - de manquements. En même temps, je suis partant pour que nous puissions mettre en place ce Comité de partenaires.

Vous avez remarqué, dans la convention, que nous sommes dans un dispositif nouveau, d'où la nécessité pour nous de travailler différemment. Nous avons noté qu'une fois par an, nous aurions avec la SNCF un état des lieux précis, dans une construction différente de celle que nous avons connue avec la convention actuelle, justement pour faire un point concret. Cela pourrait être un moment important, au moins une fois par an, voire deux fois par an, pour que nous ayons un vrai travail avec tous les éléments.

Je ne sais pas si j'ai autant de pouvoir que vous m'en accordez, Monsieur BEL, mais je suis personnellement tout à fait d'accord que nous puissions, la loi SRU n'imposant pas aux Régions de mettre en place ces Comités de partenaires, mais ne lui interdisant pas non plus, avoir quelque chose de plus important que ce qui est défini. Je suis donc d'accord que nous puissions mettre cela en place, une fois les échéances passées. De toute façon, en septembre-octobre prochain, nous serons en situation d'avoir un premier état des lieux.

Pour les questions sur l'accessibilité, vous savez que nous sommes une Région en phase d'expérimentation. Nous avons contractualisé avec l'Etat, Réseau ferré de France et la SNCF sur les politiques d'accessibilité. Nous avons deux conventions signées qui touchent à 33 gares, une série de 22 et une de 11, l'objectif étant que nous puissions aller le plus rapidement possible au développement de cette politique d'accessibilité concrètement.

En même temps, c'est une expérimentation et si on s'en tient à la loi de février 2005 - je ne dis pas cela pour décharger la responsabilité du Conseil régional -, c'est à la SNCF d'assumer cette responsabilité. Je suis bien d'accord qu'il faut que cette dernière ait les moyens financiers de l'assumer, mais si on veut une certaine clarification pour tous et toutes, il me paraît important de pouvoir situer non pas les responsabilités en termes de « oui-non », mais celles en termes de compétence selon la loi.

Disant cela, je crois que chacun a remarqué l'effort que nous avons engagé avec la Région, effort qui, malgré tout, se trouve confronté à des obstacles qui ne sont pas de notre responsabilité. Par exemple, dans le département d'Indre-et-Loire, dans la gare de Joué-lès-Tours, nous avons un parcours d'accessibilité excellent de la route au parking et du parking jusqu'à la gare, sauf que de la gare au quai et du quai au train, il se présente un problème : tout ce parcours est fait pour ces personnes, sauf que du quai, elles ne peuvent pas monter dans le train !

C'est à cela aussi que nous sommes confrontés et c'est la question de la responsabilité du propriétaire qu'est Réseau ferré de France et des moyens très importants qu'il convient d'engager, même si je suis convaincu que la réponse à cette problématique concrète et très importante ne se rapporte pas uniquement à la hauteur des quais. Nous avons des dialogues avec les constructeurs, par exemple, où nous leur exprimons la possibilité de trouver des modulations avec des systèmes intrinsèques aux voitures de chemin de fer, comme cela existe sur les cars, tel celui qui fait la liaison Tours-Chinon.

Cette question nous est posée concrètement et très fréquemment.

Sur la question du déficit, vous avez tous précisé que nous avons construit une convention d'un type nouveau. Le système antérieur ne nous permettait pas, puisqu'il n'était pas fondé sur le même mécanisme de calculs financiers, de connaître ce qu'était la situation réelle des coûts à la charge de la SNCF. C'était un système conventionnel qui était une construction équilibrée. Lorsque nous sommes entrés en négociation avec la SNCF, y compris sur un nouveau système, la question du déficit dont les racines sont évoquées dans la convention, nous nous sommes trouvés devant la nécessité de répondre à cette question du déficit. Je le répète, pendant les cinq années, ce n'était pas le compte interne de la SNCF qui était le support à nos discussions et à nos négociations.

Ensuite, nous avons essayé de ne rien décider qui handicape la poursuite du développement du système TER. C'est important. D'où la proposition de lissage pour faire en sorte que Région et SNCF s'entendent pour une prise en charge qui ne déséquilibre pas le budget, qui ne mette pas la SNCF en situation difficile et qui, pratiquement au bout des sept ans, lui assure un équilibre de recettes, même si, et cela a été précisé, le système nouveau introduit dans la convention donne à la SNCF toute la capacité de respiration en tant qu'entreprise publique. Nous avons veillé à contribuer, dans une meilleure offre, une meilleure ponctualité, une meilleure information, bref, tout ce qui fait le confort dû à l'usager, à chercher des recettes supplémentaires, ce qui se vérifie sur certaines lignes.

Nous avons essayé d'absorber sur la durée de la convention ce déficit, sans déstabiliser l'entreprise SNCF et sans mettre la Région dans une situation difficile du point de vue financier. Clairement, nous avons essayé de faire que les courbes se croisent, le plus tôt possible, partant du principe que plus nous allons conquérir d'usagers, plus nous allons faire entrer des recettes et plus vite la question du déficit rentrera dans les caisses de la SNCF sans dégrader les finances de la Région, ce que nous souhaitons pouvoir réaliser dans cette configuration.

Nous nous sommes donné quelques outils pour permettre d'avancer, justement à travers la nécessité d'un contrôle annuel de l'évolution, y compris certaines questions que nous pourrions examiner dans le Comité des partenaires.

Concernant la question de charges de capital, nous sommes dans un système où l'amortissement n'est pas du décaissement. C'est la législation qui oblige toutes les entreprises publiques à fonctionner de cette manière. Il nous est obligé d'acter dans les textes et dans les documents financiers que cela doit entrer dans les charges d'exploitation, cela, sur l'ensemble de la période, comme évoqué tout à l'heure.

Voilà les questions auxquelles nous voulions répondre avec cette convention.

J'ai entendu l'avis sur la durée de la convention. Nous avons la même approche, dans la mesure où cinq ans, c'était trop court, y compris pour les raisons qui touchent à la problématique du déficit ; sept ans, dans la situation, dans son développement, correspondent mieux, à notre avis, à la capacité pour la Région de répondre aux défis que j'évoquais et, en même temps, à la capacité pour la SNCF d'avoir la respiration sur cette durée et de se dire qu'elle peut engager des initiatives de sa responsabilité dans le dialogue à développer avec les cheminots et les cheminotes et faire en sorte, au bout du compte, que ce soit la SNCF, les usagers ou la Région, que nous en sortions tous gagnants pour la région et pour faire que le transport public puisse répondre aux défis d'aujourd'hui et surtout à ceux de demain.

Voilà, monsieur le Président, mesdames et messieurs, quelques remarques très courtes sur un dossier très volumineux. Nous sommes passés de quelques pages à beaucoup ! Quelquefois, ce n'est pas la quantité qui fait la qualité, mais j'ai un peu l'impression que, dans la quantité, il y a aussi de la qualité !

M. le Président.- Merci, Monsieur le vice-Président. Nous prenons acte de vos réponses.

Sur la question du déficit, nous nous sommes beaucoup interrogés, vous l'avez compris. Nous nous étonnons quand même qu'il ait fallu atteindre peut-être cinq ans pour avoir une comptabilité analytique qui révèle qu'un déficit était à prendre en compte.

Je souhaite qu'au vu de ces dix années, cinq d'expérimentation et cinq de mise en œuvre de cette convention, désormais, non pas l'objectivité parce qu'on n'a pas de jugement de valeur à porter sur la bonne volonté de la SNCF, mais le détail et l'analytique SNCF permettent à la Région d'apprécier le plus finement possible ses relations financières avec la SNCF.

Pour autant, sur l'ensemble des arguments, que notre rapporteur a repris dans son avis et que vous avez apportés, s'agissant en particulier de la prise en compte de certains territoires qui, aujourd'hui, de manière naturelle ne peuvent pas trouver l'équilibre, nous n'avons pas de remarque à formuler.

En revanche, il perdure - l'intervention de notre collègue Joseph TANTER l'a relevé - des questions sur ce que l'on pourrait appeler de manière générique « la qualité de service ». Je dois dire que le CESR, à plusieurs reprises, a malgré tout salué aussi l'effort important réalisé par la Région, s'agissant en particulier de la modernisation des gares, dossier essentiel, qui a permis d'apporter, en matière de qualité de service, un niveau de réponse intéressant.

Je me permettrai simplement, puisque c'est aussi un dossier sur lequel vous êtes en charge, de profiter de votre présence pour dire que nous avons ce matin à nouveau évoqué deux dossiers qui concernent le ferroviaire dans cette région : d'abord le POLT et le barreau sud. Nous lions les deux.

Le Président nous a rappelé ce matin que le SDRIF Ile-de-France avait enfin acté le barreau sud dans son schéma directeur. Nous nous en félicitons.

Il faut maintenant que la concrétisation soit à la mesure de nos attentes et des enjeux.

Deuxième sujet, l'autoroute ferroviaire, plus exactement la plate-forme intermodale pour laquelle nous sentons bien qu'en Ile-de-France, les élus et l'ensemble des acteurs s'organisent. Nous avons des retours qui nous laissent un peu perplexes, pour ne pas dire inquiets. Ce n'est pas un dossier sur lequel nous souhaitons que la Région soit l'élément de focalisation ; les collectivités dans leur ensemble et les acteurs économiques sont concernés. Nous faisons en sorte d'avoir la détermination pour que cette plate-forme vienne en région Centre plutôt que de s'installer en Ile-de-France.

Je le répète, nous jugeons la situation Ile-de-France à court terme et la situation région Centre à moyen et long termes. Je veux bien que l'on parle de développement durable et de solutions qui combinent la performance économique et l'efficacité environnementale, mais faisons en sorte que les choix décidés prennent aussi en compte ces dimensions. De ce point de vue, nous restons très attachés à... je ne sais pas si le terme *lobbying* est approprié dans cette enceinte, mais à faire en sorte que nous jouions pleinement notre carte régionale sur ce dossier.

Merci, Monsieur le vice-Président.

Lecture des pouvoirs

Que ceux qui sont d'avis de suivre notre rapporteur s'expriment. Merci. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ? Je vous en remercie. L'avis est adopté à l'unanimité.

Merci, Monsieur le Rapporteur. Merci, Monsieur le vice-Président.

Le Conseil économique et social régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 1^{ère} et 2^{ème} commissions ;

Monsieur Armand VILLA, rapporteur entendu ;

DELIBERE

Sur saisine de l'Exécutif régional, le CESR a examiné le projet de convention relative à l'organisation et au financement des services régionaux de transports collectifs de voyageurs, TER Centre, entre la Région Centre et la SNCF.

Il s'agit du 1^{er} renouvellement de la convention qui lie la SNCF à la région Centre, prise en application de la loi SRU du 12 décembre 2000.

Le 1^{er} renouvellement d'une telle convention est un acte important.

En effet, il acte la qualité des relations qui unissent les deux parties et capitalise les fruits de l'expérience acquise dans la mise en oeuvre au quotidien, de la convention précédente.

A la date du renouvellement de la convention, le TER Centre, c'est notamment :

- 17 dessertes fer dont 7 axes continus hors région, et 380 trains quotidiens,
- 19 dessertes car et 150 cars régionaux quotidiens,
- 10 908 576 trains.kilomètres commerciaux et 2 722 574 cars.kilomètres commerciaux envisagés pour l'année 2007,
- 90 000 voyageurs quotidiens,
- une croissance de l'offre de plus de 2,2 % de 2002 à 2005 (derniers chiffres connus du CESR) et en 2006, une fréquentation en hausse de 5,5 % par rapport à 2005,

Ce bilan est positif et encourageant pour la suite.

Un examen détaillé de ce bilan permet de dégager des potentialités nombreuses pour le développement du TER Centre qui s'affirme comme étant l'une des réponses modernes aux besoins croissants de déplacements de la population. Celle-ci devient toujours plus mobile mais soucieuse, à juste titre, de la préservation de l'environnement, du cadre de vie, de la santé et de la sécurité.

C'est à l'aune de ces enjeux - réponse aux besoins sociaux, économiques et développement durable- que le CESR a examiné avec attention ce projet de convention.

Le projet qui nous est soumis se distingue sur bien des aspects, tant dans sa forme que dans les dispositions qu'il contient, de la convention précédente. Aussi, le CESR entend souligner les points qui lui apparaissent les plus saillants.

Une convention à la durée allongée

La durée de la convention est portée de 5 à 7 ans. Elle coïncide donc avec la durée du CPER. Une durée de 7 ans paraît plus conforme à l'échelle temporelle des décisions en matière ferroviaire permettant ainsi une meilleure visibilité de l'exploitation et de la gestion. Toutefois, il serait opportun que cet allongement soit ponctué par un point d'étape à mi-parcours.

Le CESR est donc favorable à cet allongement.

Une convention de gestion qui affirme le rôle de chacune des parties

Par rapport à la convention précédente, le présent projet expose avec minutie et précision, dans la convention et non en annexe, le rôle et les missions de chacune des deux parties, ainsi que les moyens dont elles disposent :

- *Les missions de la Région, Autorité Organisatrice des Transports (AOT).* L'AOT détermine et arrête le contenu des services régionaux de transports collectifs de voyageurs. Ces notions sont précisées ainsi que les droits, les obligations, les outils et moyens d'intervention et de contrôle dont dispose l'AOT.
- *Les missions de la SNCF, exploitant du service TER Centre.* Le contenu de l'offre de service, l'état des lieux et des matériels, les conditions de l'exploitation des services régionaux dans le respect des principes d'organisation et de fonctionnement du service public, sont décrits et précisés. Le principe de l'autonomie de gestion dont dispose la SNCF, ainsi que ses droits et ses obligations, sont réaffirmés.

Ce texte précise également le périmètre fonctionnel et géographique du service TER et son articulation avec les autres activités ferroviaires.

Ces dispositions ont pour conséquences de situer le service TER, comme une activité ferroviaire à part entière. Ceci est d'autant plus utile que le contexte juridique européen dans le domaine des transports est en pleine évolution et que l'entrée d'autres opérateurs que la SNCF complexifie la gestion des services ferroviaires en général et des services TER en particulier.

Certes, nombre de ces dispositions ne sont pas nouvelles. Elles découlent implicitement des textes législatifs fondateurs, mais pour autant, pour les raisons évoquées ci-dessus, il n'est pas superflu de les fixer dans la convention dont le primat juridique par rapport aux annexes est affirmé. Elles sont, aussi, une garantie de bonne collaboration de l'AOT et de l'exploitant dans un cadre de respect mutuel. Elles sont la marque de la confiance que chacune des parties accorde au « professionnalisme » de l'autre. Le service et les voyageurs devraient en tirer profit.

Une convention orientée vers la qualité

La qualité du service est un des facteurs essentiels du développement du TER Centre.

Pour le voyageur, la notion de « qualité » est vaste. Elle rassemble une multitude d'aspects qui concernent la propreté des gares et des trains, leur confort, leur ponctualité, les conditions d'accès aux quais, les parkings, etc.

Toutefois, pour les voyageurs, la ponctualité, la régularité des trains et l'information sont des points primordiaux.

Le projet de convention exprime la volonté des deux parties de réaliser des efforts conséquents en ces domaines. La SNCF s'engage sur six familles de critères de qualité : le taux de réalisation du service ferroviaire, la ponctualité des circulations fer et route, l'information des voyageurs, le service à bord et dans les gares, la préparation au voyage.

Les incitations financières au travers des mécanismes de bonus/malus et de pénalités sont maintenues.

La notion « d'attente de service » est précisée. Ainsi selon cette notion, tous les référentiels des métiers de la SNCF qui s'exercent, dans les escales, la distribution, les accompagnements, s'appliquent intégralement et de plein droit aux services TER Centre.

Le CESR partage ces objectifs.

De ce point de vue, le CESR souhaite un suivi régulier des moyens matériels et humains affectés au service TER.

Il insiste tout particulièrement sur la nécessité de développer un système d'information efficace des voyageurs, notamment en cas de perturbation du service. Il n'y a rien de plus désagréable que d'être assis dans un train à l'arrêt, au départ ou dans une des gares du parcours, sans connaître les raisons de cet arrêt prolongé alors que le voyage n'a pas commencé, ou n'est pas achevé, et que les horaires des correspondances créent des contraintes. Le voyageur a droit à une information complète, efficace et régulière. Dans ce domaine, des progrès importants peuvent et doivent être réalisés rapidement.

Une convention qui renforce les garanties d'exécution du service

Le projet de convention innove en codifiant la notion de continuité de service pluriannuelle.

Aux termes de cet article de la convention, la SNCF est invitée à conclure avec RFF un accord pluriannuel d'attribution des sillons utilisés pour le service du TER Centre. Cette disposition aurait pour effet d'éviter qu'à l'occasion de la modification de service annuel (2^{ème} samedi de décembre), certains sillons ne soient attribués à d'autres opérateurs que la SNCF.

Le CESR considère qu'il s'agit d'une disposition importante pour les usagers mais aussi pour le service TER, dont les conséquences socio-économiques sur le tissu régional, en terme de cohésion sociale et territoriale, imposent que lui soient garanties continuité, pérennité et qualité.

Une convention qui contient une dynamique de développement

Le projet que nous examinons est un projet de convention de gestion. Pour autant, il ne se limite pas à la seule gestion de l'existant.

Il intègre les conditions et les conséquences d'une croissance de l'offre TER, construite sur la mise en œuvre d'une politique favorisant l'intermodalité et la multimodalité, au travers de la billettique, de la tarification intermodale et multimodale, de l'information multimodale...

Le projet de convention avance aussi l'idée d'une centrale de mobilité régionale. L'objectif d'une telle centrale est d'organiser et de coordonner l'intermodalité et la multimodalité des transports.

La SNCF et la Région s'engagent à poursuivre leurs efforts afin de prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Cet objectif nécessite des aménagements facilitant « l'accessibilité » de toutes et de tous aux moyens de transports collectifs.

Un nouveau dispositif financier spécifique

Le projet de convention institue un dispositif financier spécifique conçu pour la durée de cette convention.

Le modèle financier envisagé est différent du dispositif antérieur.

En effet, ce dernier précisait que la Région versait directement à la SNCF une contribution égale à la différence entre :

- la somme des charges forfaitisées sur lesquelles s'engageaient la SNCF et des charges non forfaitisées facturées à l'euro/l'euro, à la Région,
- et le montant des recettes TER Centre.

De plus, la Région versait à la SNCF une compensation pour tarifs sociaux.

Ce dispositif n'a pas été repris, du fait de l'existence d'un déficit dans les comptes TER Centre de la SNCF, constaté et validé par la Région.

Selon le préambule de la convention, ce déficit est dû à des causes extérieures : augmentation des charges très largement supérieures à celle prévues par les indexations conventionnelles, notamment le prix de l'énergie électrique, les modifications des règles d'amortissement de certains matériels...

La nécessité de combler ce déficit a conduit les deux parties à imaginer un dispositif qui permet de lisser la prise en charge du déficit par la Région, sur la durée de la convention, afin d'atteindre l'équilibre des comptes en fin de convention.

Selon ce dispositif, la Région verse à la SNCF une contribution liée à la réalisation du service TER égale à une valeur annuelle prédéterminée et progressive sur la durée de la convention. Cette valeur englobe les charges non forfaitisées, facturées à la Région à l'euro/l'euro pour un montant prédéterminé et progressif sur la durée de la convention. Ce montant étant ajusté de la différence entre le montant définitif et le montant prédéterminé (cf tableaux en annexe).

Le montant de cette contribution est susceptible d'être modifié :

- **si des événements indépendants de la SNCF intervenaient et impactaient les charges afférentes à l'exploitation,**
- **si dans les cinq premières années de la convention, le taux annuel moyen de croissance des recettes directes, à offre constante, était inférieur à 3,5 % ou dépassait les 4,5 %.**

En outre, la Région verse toujours à la SNCF une compensation pour tarifs sociaux.

Il convient de souligner que le principe des charges forfaitisées et de leurs mécanismes d'indexation est maintenu. Mais il faut relever qu'ils ne modifient en rien le montant prédéterminé de la contribution régionale versée par la Région à la SNCF. Ils ne semblent apparaître que comme de simples outils de mesure de l'évolution des charges d'exploitation.

Ce dispositif permet de solder le déficit selon un « lissage » dont il faudra mesurer les effets sur les finances régionales, sans hypothéquer le développement de l'offre TER.

Enfin, la croissance des recettes peut être un facteur d'accélération d'apurement du déficit.

L'existence de ce déficit et sa réalisation méritent une réflexion et une recherche de solutions afin d'éviter que cela ne se reproduise.

Le renforcement des outils dont dispose la Région, notamment la possibilité d'audit financier, conjugué à la volonté de transparence des comptes affichés par la SNCF, devrait être utilisé pour anticiper les effets d'événements extérieurs sur les équilibres financiers.

Compte tenu du rôle important que le transport ferroviaire sera appelé à jouer de plus en plus dans la recherche d'un développement durable, une piste de réflexion pourrait être la recherche d'accords tarifaires entre la SNCF et EDF au niveau national, garantissant un niveau de consommation et une stabilité des prix, sur une période donnée.

*

* *

C'est à l'épreuve de son application et des moyens matériels et humains mis en œuvre que s'évaluera l'efficacité de cette nouvelle convention.

Dans nombre de ses avis, le CESR a confirmé son attachement au TER Centre.

Il est sensible au souci qui parcourt le projet d'une recherche permanente d'efficacité, de qualité de service de la SNCF, d'une clarification des responsabilités Région/SNCF, d'un développement de l'offre TER et d'une transparence des comptes.

Ces objectifs et les résultats attendus doivent pouvoir être vérifiés.

En conséquence, le CESR entend jouer tout son rôle pour que ces objectifs soient atteints et que ce projet de convention se traduise par un bilan, supérieur en quantité et qualité, à celui de la convention précédente.

A quatre reprises, le Directeur des infrastructures et des transports est venu devant les commissions du CESR pour informer le Conseil du contenu et des avancées du texte. Les échanges, les débats furent fructueux. Le CESR considère qu'il faut dynamiser cette pratique en lui donnant une autre ampleur.

Il souhaite que soient recherchés avec l'Exécutif les voies et moyens d'associer le CESR à la vie de cette convention.

Ainsi le CESR devrait être tenu informé annuellement des résultats et difficultés d'applications éventuelles et pouvoir porter son avis à la connaissance du comité de pilotage.

Plus largement, le CESR considère que la société civile peut enrichir la réflexion et œuvrer à la bonne réalisation de la convention pour le développement du TER Centre. L'apport des CLAD est positif mais n'est que local. En outre, la coordination avec les autres autorités organisatrices de transport mérite d'être formalisée.

C'est pourquoi, le CESR demande la mise en place du Comité régional des partenaires du transport public prévu par le décret du 27 novembre 2001.

Xavier BEULIN

ANNEXE

Le mécanisme retenu par les deux parties consiste à définir, sur la durée de l'ensemble de la convention, la contribution financière globale de la Région par une valeur annuelle prédéterminée :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Montant TTC (Millions d'€ courants)	106	110,5	115	119,5	124	128,5	133

Ce montant intègre les charges C2 pour un montant maximal de :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Montant HT (Millions d'€ courants)	58,05	59,33	60,63	61,97	63,33	64,72	66,15

Nous passons à l'examen du dernier projet d'avis qui concerne la communication sur la recherche et la stratégie régionale.

EXAMEN DE L'AVIS SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL SUR LA STRATEGIE REGIONALE EN MATIERE DE RECHERCHE

M. BOURQUIN.- Je vais donner lecture de l'avis sur la stratégie régionale en matière de recherche qui sera présenté au Conseil régional la semaine prochaine.

Moins d'un an après son adoption en séance plénière, le 16 mars 2006, le rapport d'autosaisine du CESR intitulé "Du développement de la recherche à la recherche pour le développement" trouve un premier aboutissement à travers la reprise d'une grande partie de ses recommandations dans la communication que le Président du Conseil régional présentera le 22 février 2007 devant son assemblée. Le rapport du CESR précisait que "la Région devait faire savoir qu'elle avait l'ambition, par le biais d'une communication volontariste, non plus de mener "des" politiques plus juxtaposées qu'articulées, mais de suivre une véritable stratégie". Cette stratégie attendue est l'objet de la communication. Néanmoins l'importance des enjeux et des conséquences qu'une telle stratégie peut avoir sur le développement économique et social de la région conduit le CESR à s'interroger sur certains aspects de cette communication.

I. Une première étape franchie : une stratégie

1. Des orientations stratégiques

Il convient de rappeler que jusqu'à présent la politique menée par la Région en matière de recherche s'est appuyée essentiellement sur le CPER (Contrat de Plan Etat-Région) et des conventions passées avec les grands organismes de recherche. Cette politique a porté ses fruits puisque de grands laboratoires situés sur le territoire régional présentent un bon niveau d'équipement. Néanmoins elle présente un certains nombre de limites : incitation insuffisante à la structuration de la recherche en région, levier financier peu efficace, peu de lisibilité, manque de souplesse.

C'est pourquoi, dans son rapport, le CESR souhaitait que la stratégie de la Région en matière de recherche soit mieux définie.

Le président du Conseil régional, dans sa communication, rappelle que l'Etat et l'Union Européenne exercent un rôle majeur en matière de recherche, notamment au niveau de la recherche fondamentale. Il indique que cette organisation tend souvent à déstructurer le tissu de recherche à l'échelle régionale. Ainsi pour conforter sa stratégie en matière de développement économique et social, pour compléter les choix supra-régionaux en matière de recherche et corriger leurs excès, il souhaite concentrer ses efforts sur trois objectifs stratégiques :

- *Constituer et renforcer sur son territoire des pôles de compétences de niveau national et de préférence mondial, sur des thématiques de recherche appliquée ou fondamentale à l'aide du CPER (Contrat de Projets Etat Région), de la*

technique des appels à projets ou un abondement pour les projets labellisés par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) ou par le 7^{ème} PCRD (Programme Cadre de Recherche et Développement).

- *Soutenir les projets de recherche qui sont susceptibles d'avoir des retombées reconnues et quantifiées sur le territoire régional par la mise en place de laboratoires mixtes, le développement d'une recherche collaborative, le confortement des pôles de compétitivité, le transfert de technologie, l'appui aux entreprises se tournant vers la recherche.*

- *Mettre en place un environnement favorable à la recherche et à son internationalisation par le financement d'infrastructures, de bourses, l'aide au rayonnement international et la diffusion de la culture scientifique.*

Le CESR souhaitait une orientation stratégique volontariste en faveur de la recherche et du transfert de technologie dans le cadre d'une stratégie régionale globale, à travers cette volonté il se sent entendu sur la première partie.

2. Un budget significatif.

L'un des axes stratégiques proposés dans le rapport du CESR souhaitait une amplification de l'effort financier en direction de la Recherche et des Transferts de Technologie.

Sans reprendre l'argumentation développée dans le rapport il convient de rappeler que le taux proposé par le CESR s'élevait à 4 % du budget régional et il suggérait que cet effort financier s'appuie sur :

- *des priorités, en adéquation réelle et lisible avec la stratégie économique et sociale de la Région,*
- *une évaluation a priori, et plus rigoureuse, de la crédibilité des projets,*
- *une optimisation de la formule des co-financements, avec le souci de simplification, de lisibilité, de responsabilisation des acteurs.*

Le Président du Conseil régional propose de consacrer au moins 4% du budget régional à l'horizon 2013 à la recherche. Le CESR s'en félicite en remarquant que ce taux n'est pas un taux plafond et qu'il laisse la place à un développement potentiel en fonction des projets.

Ce budget s'appuie sur quatre orientations majeures pour répondre aux besoins futurs des habitants de la région Centre. Le président du Conseil régional dans sa communication propose une méthodologie reposant sur le triptyque "orientations/programmes/projets". Il souhaite utiliser une grille d'analyse des programmes et des projets susceptibles d'être soutenus en croisant pour chacun d'entre eux les aspects sociaux, économiques et environnementaux, les aspects scientifiques et techniques et les aspects organisationnels avec la pertinence, la qualité et l'efficacité dans ces mêmes domaines.

Il affirme enfin sa volonté de mettre en place une politique de recherche régionale fondée d'une part sur des interventions effectuées en complémentarité avec l'Etat et l'Europe, au vu des objectifs stratégiques de la Région, et d'autre part sur une priorité accordée aux projets structurants, fédérant les efforts d'un grand nombre d'acteurs régionaux. Autant de réponses aux suggestions, rappelées plus haut, contenues dans le rapport du CESR.

3. Des principes forts.

Comme le souhaitait le CESR dans son rapport, des principes forts ont été retenus dans la communication du Président du Conseil régional. Plus particulièrement, ont été retenus :

- le principe de l'appel à projets qui fait disparaître la logique de "guichet" qui prévalait dans les conventions signées avec les grands organismes,*
- le principe de mise en synergie des acteurs locaux et régionaux qui se traduit par la volonté de soutenir :
 - les deux pôles de compétitivité : "Sciences et systèmes de l'énergie électrique" et "Sciences de la beauté et du bien-être",*
 - le pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique, l'une des 9 mesures phares voulues par l'exécutif régional,*
 - des "clusters" de recherche, qui réuniront à la fois des laboratoires et des entreprises régionales,*
 - des pôles de compétence de recherche,**
- le principe d'évaluation systématique a priori, déjà cité, qui repose sur des "grilles d'analyse" à remplir par tout porteur de projet en vue d'obtenir un soutien régional, et a posteriori qui repose sur un suivi individuel des projets à l'aide d'une série d'indicateurs "génériques". Dans le même ordre d'idée, la Région souhaite évaluer la pertinence d'éléments de sa politique passée qui risquent d'impacter sa nouvelle politique, ainsi elle a raison de se poser des questions sur les retombées scientifiques pour la région du soutien aux grands investissements (synchrotron Soleil...) qu'elle a effectués avant de s'engager dans une deuxième étape,*
- le principe de coopération recherche publique/recherche privée à travers le développement d'implantations de laboratoires publics dans des entreprises privées.*

A souligner que le rapport du CESR proposait plusieurs actions pour favoriser le renforcement des relations entre la recherche, l'industrie et les collectivités territoriales notamment la promotion d'une culture de l'offre par les laboratoires.

II. L'attente de la deuxième étape : la valorisation et les politiques

1. La prise en compte globalisée de la chaîne de la valeur.

Si le CESR, dans son rapport, souhaitait une option plus volontariste en matière de recherche et de transfert de technologie, l'ambition à laquelle il est fait référence dans la communication semble répondre plus particulièrement à la première partie de ce souhait : le domaine de la recherche.

Pour le transfert de technologie, alors que la Région mise sur les retombées économiques et sociales de la recherche, il est étonnant de voir aussi peu explicité le dispositif centré sur une agence régionale d'innovation et de transfert de technologie.

Dans son rapport le CESR pensait qu'il était nécessaire de reconsidérer la place de l'ARITT au sein de la chaîne de valorisation « Recherche/Recherche appliquée/Transfert de technologie/Création de valeur économique et sociale » afin qu'elle soit la plus efficace possible : le maillon faible se situant en aval de la chaîne, plus particulièrement au niveau des PME/PMI.

Ainsi il se demandait s'il était nécessaire de redéfinir et élargir les compétences de cette agence, de clarifier son articulation avec le Réseau de Développement Technologique (RDT), ainsi que le fonctionnement de ce dernier, de réfléchir à son statut, son rôle et son mode de gouvernance, de lui accorder plus de moyens, compte tenu des activités nouvelles qui viennent de lui être confiées (par exemple l'absorption de l'incubateur Lancéo) et de celles qui pourraient lui être confiées dans le cadre d'une reconfiguration.

Or, l'actuelle ARITT qui doit être revue et renforcée, qui doit mutualiser les moyens de fonctionnement nécessaires et assurer la mise en cohérence des actions dans chacun des domaines technologiques retenus comme prioritaires ne fait l'objet que d'un paragraphe dans la communication et il n'est pas fait état du "réseau" des structures d'interface en matière de transfert de technologies.

Il est vrai qu'un article du CPER 2007-2013 est consacré au soutien des actions de transfert de technologie et de valorisation de la recherche et au soutien de l'innovation dans les PME/PMI. Il est dommage que l'aspect volontariste qui se trouve dans le Contrat de Projets ne soit pas inclus dans la communication car il y a urgence à traiter le sujet.

2. Les choix des programmes et des projets.

Le CESR, dans son rapport, souhaitait que l'on privilégie quelques secteurs en évitant une sélectivité trop exclusive. En ce sens, il préconisait un soutien aux programmes de recherche publique et privée portés par les pôles de compétitivité labellisés en souhaitant une amélioration de leur lisibilité ; il souhaitait aussi voir conforter les filières existantes (par exemple la filière automobile) et favoriser l'émergence de nouvelles filières (par exemple la valorisation des matières agricoles, la filière environnement ou la déconstruction).

Quatre orientations majeures ont été retenues (l'habitat de demain ; les déplacements et la gestion des flux des personnes et des biens ; la nutrition, la santé, le bien être ; le tourisme et les loisirs) ; elles complètent les pôles de compétitivité et apportent des précisions sur la mesure phare, le pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique.

Certains programmes figurent déjà dans le CPER 2007-2013. S'agissant d'un document consacré à la stratégie régionale, il aurait été souhaitable, par souci de lisibilité, de rappeler dans la communication les programmes d'ores et déjà identifiés dans le Contrat de projet.

Par ailleurs la procédure qui a conduit au choix de ces orientations majeures aurait mérité d'être explicitée dans la communication même si elle trouve ses fondements dans le SRDES adopté fin 2005 et a fait l'objet d'un avis du CoReT (Conseil de la Recherche et de la Technologie).

Le CoReT, organe consultatif placé directement sous l'autorité du Président du Conseil régional, composé d'experts issus de la communauté scientifique, a été mis en place pour formuler des recommandations quant à la sélection des programmes de recherche à soutenir. Il pourrait être amené à proposer des outils d'analyse de l'efficacité de la politique de recherche de la Région. Compte tenu de l'ambition qui lui est confiée, on peut s'interroger sur la hauteur des moyens qui lui sont donnés.

Comme les programmes et projets de recherche retenus sont susceptibles d'avoir des retombées reconnues sur le territoire régional, le CESR souhaite, qu'à côté du CoReT, selon une forme à déterminer, une place soit donnée aux représentants de la société civile : le CESR souhaite être associé, en amont, dans le processus de choix.

A propos de l'orientation majeure "Tourisme" le CESR fait remarquer que peu de laboratoires travaillent sur cette question en région Centre, ce qui est regrettable : les acteurs régionaux doivent faire appel à des laboratoires extérieurs à la région.

Par ailleurs, constatant que les Sciences Humaines et Sociales (SHS) constituent un vaste champ d'études et une grande diversité, qu'elles sont souvent le parent pauvre de la valorisation alors que des thématiques majeures pour les décideurs régionaux pourraient être étudiées, le CESR propose de valoriser davantage les recherches en SHS en identifiant leurs filières d'excellence, en faisant en sorte que la Région intègre, en terme de diagnostic et d'aide à la décision, des travaux impliquant des laboratoires locaux, en adjoignant, lorsque cela se justifie, un volet "SHS" dans les appels à projets concernant prioritairement les sciences "dures".

3. Des politiques à mettre en oeuvre.

La communication étant de nature stratégique, elle appelle des précisions sur sa mise en œuvre.

D'ores et déjà le CESR rappelle qu'il souhaite que la Région aide les doctorants en perfectionnant le dispositif de bourses et en l'articulant avec ses priorités. Il souhaite aussi que les PME/PMI soit aidées pour intégrer des jeunes chercheurs, docteurs, sous différentes modalités, ce qui facilitera à la fois leur entrée dans le monde professionnel, la diffusion de la culture scientifique par un dialogue entre le monde de la recherche et le monde des PME/PMI et la création de valeur au bénéfice de tous.

Pour le suivi et l'ingénierie des projets de recherche européens, la Région veut soutenir la mise en place d'une "cellule Europe" mutualisée entre les universités et établissements de recherche régionaux.

Elle n'interviendrait que pour faciliter l'accès des laboratoires régionaux aux programmes de recherche européens et servir à des projets du PCRD, avec en particulier pour objectif l'augmentation du nombre de participations et de coordinations. Elle pourrait servir d'observatoire des projets européens, en répertoriant les différentes candidatures et leurs succès ou insuccès. On peut se demander si une telle cellule ne pourrait pas aussi aider à l'instruction des dossiers d'appel d'offres relevant de l'Agence Nationale de la recherche. Dans un autre ordre d'idée, la Région pourrait encourager les initiatives concernant la propriété intellectuelle, et, comme l'avait proposé le CESR, cette cellule pourrait aider à l'instruction et au dépôt des brevets, conseiller sur la protection industrielle.

Pour l'internationalisation, il convient de ne pas s'intéresser seulement à la mobilité sortante des étudiants qui doit être accentuée mais de favoriser aussi la mise en synergie du nouveau Centre de mobilité et du Studium sans nuire à la spécificité de ce dernier, source d'économie d'échelle de gestion.

Pour la diffusion de la culture scientifique il apparaît nécessaire de renforcer les liens entre la Recherche et la Société pour répondre aux interrogations du public face aux transformations technologiques et découvertes scientifiques. Au-delà des colloques, il convient d'amplifier les actions d'information et de favoriser le débat public.

Enfin, comme chaque projet retenu devra contenir un volet évaluation avec une ligne budgétaire affectée, il conviendrait d'appliquer la même méthode, compte tenu des attentes de la population vis à vis des nouveaux développements de la recherche -qui n'est qu'un moyen et non pas une fin en soi- pour inclure un volet "éthique" dans chaque projet.

*

* *

La communication du Président du Conseil régional porte sur la stratégie régionale en matière de recherche, ce qui est une novation. C'est une première étape très importante. Elle était attendue depuis longtemps. Il est urgent qu'elle soit assortie rapidement de politiques d'autant plus que la réflexion sur la recherche a été engagée en région en juin 2005 dans le cadre de forums et que des axes prioritaires ont été définis dans le cadre du SRDES adopté en décembre 2005. Les premiers éléments figurent dans la Contrat de Projets État Région 2007-2013 ; il reste, notamment et en priorité, à élaborer le chaînon manquant "Transfert de technologie/création de valeur", à donner vie aux appels à projets en faisant appel aux forces vives de la région, à favoriser l'accès des PME/PMI au monde de la recherche et à donner une cohérence à l'ensemble.

Voici, monsieur le Président, l'avis qui reprend l'expression de nos conseillers dans les différentes commissions, notamment dans la Commission Enseignement supérieur et Recherche.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur. J'ouvre la discussion.

Alain COURTOIS.

M. COURTOIS.- La communication du Président du Conseil régional s'inscrit dans l'objectif du développement de l'appareil régional de recherche.

On ne peut qu'abonder dans le sens de la Région. En effet, la région Centre n'occupe qu'une place modeste, par rapport à la région parisienne bien sûr, mais aussi par rapport à Rhône-Alpes. Certes, l'enjeu n'est pas de rivaliser avec ces régions prépondérantes, mais bien plutôt d'éviter que l'écart entre celles-ci et une région comme la nôtre ne s'accroisse.

Cela signifie qu'il faut aussi, quand on occupe un rang modeste, ne pas vivre en vase clos et savoir s'allier avec d'autres. L'exemple nous en est donné avec la collaboration autour du Synchrotron Soleil. Il faudra aussi rechercher activement des collaborations au plan européen.

La communication du Conseil régional présente un bilan de la politique passée, notamment à travers les précédents Contrats de plan Etat-Région. Ceux-ci ont effectivement montré leurs limites, tant par les moyens disponibles, leur éparpillement que par le faible effet de levier pour mobiliser des financements extérieurs.

La Région souhaite donc recadrer ses efforts sur un nombre limité de domaines qu'elle considère comme étant les plus susceptibles d'avoir des retombées régionales, notamment dans le déplacement et la gestion des flux des personnes et des biens, la nutrition, la santé, le bien-être mais aussi l'habitat, le tourisme et les loisirs.

Le comité stratégique mis en place par la Région Centre, le CoReT, est sans doute une bonne initiative, mais on regrettera la faible place laissée aux entreprises (5 sièges sur 19) et l'absence de représentation des PME dans cette structure, puisque les 5 entreprises siégeant dans le CoReT représentent plutôt le haut de la pyramide des entreprises régionales.

Et c'est là que le bât blesse.

Si on veut réellement avoir des effets de levier sur la masse des entreprises régionales, on ne doit pas limiter le dialogue à des acteurs quasiment tous « institutionnels ».

La base de la pyramide des entreprises régionales, ce sont les PME. Aujourd'hui, ce sont elles et non les grands établissements qui créent les emplois. Il faut donc équilibrer les priorités : oui à la recherche fondamentale développée à partir des pôles avec des entreprises leader mais aussi urgence d'avoir également une politique forte en matière de recherche appliquée et de transferts de technologie en direction des PME.

A ce niveau, les défis sont clairs : les dirigeants de PME ont malheureusement le « nez sur le guidon ». Ils manquent de temps et de moyens pour faire de la veille technologique, pour développer les contacts en vue de partenariats. Il faut d'abord les sensibiliser et, pour cela, il faut aller sur le terrain à leur rencontre et, par du conseil technologique, leur permettre :

- d'évaluer leur compétitivité, notamment internationale ; aujourd'hui, c'est fondamental ;
- de connaître les outils de soutien mobilisables en région et hors région.

Il faut ensuite injecter de la matière grise dans les PME ! Si la proposition consistant à mobiliser des jeunes diplômés pour étoffer les compétences internes des PME/PMI est bien reprise dans le document de la région, il faut maintenant passer rapidement de l'intention à l'acte.

En effet, l'intérêt de disposer de formules permettant d'accueillir dans les entreprises des jeunes diplômés à la recherche d'une première expérience, pour développer des projets innovants, est évident non seulement pour l'entreprise mais aussi pour les jeunes diplômés qui ont souvent des difficultés à trouver, à la sortie d'études, un premier emploi.

Les retombées peuvent être alors rapides et concrètes pour l'entreprise. On a pu le constater à travers le dispositif de formation-action ARDAN, d'esprit similaire, dont les retombées concrètes ont été unanimement reconnues, mais dont on craint aujourd'hui qu'il ne soit plus soutenu à travers les nouveaux CPER.

En conclusion, on peut regretter qu'au-delà d'orientations globales sur lesquelles on ne peut qu'être d'accord, les propositions de la Région ne dégagent pas de façon plus précise des enjeux de transfert de technologie ciblés sur les PME régionales, notamment dans le contexte actuel de concurrence internationale où des défis majeurs en termes d'innovation se posent pour ces entreprises.

On notera d'ailleurs que l'intitulé de la communication du Conseil régional fait seulement référence à la recherche.

L'innovation et le transfert de technologie en faveur des PME ne sont abordés que de façon incidente, alors que ce domaine est précisément le plus fondamental pour apporter une réponse à l'axe 2 de la politique préconisée, ainsi défini : « Soutenir les projets de recherche susceptibles d'avoir des retombées reconnues et quantifiées sur le territoire régional ». Merci.

M. le Président.- Merci.

Daniel FERLIN.

M. FERLIN.- Monsieur le vice-Président du Conseil régional, Monsieur le Président du CESR, Monsieur le rapporteur, chers collègues, voilà presque un an qu'était présenté à cette assemblée le rapport d'autosaisine concernant l'état de la recherche en région Centre et les préconisations que le CESR adressait à l'Exécutif régional.

La communication du Président du Conseil régional, objet de l'avis, reprend certaines de ces recommandations. Faut-il s'en féliciter ?

Oui, si l'engagement de consacrer au moins 4 % du budget régional à l'horizon 2013 est tenu.

Oui encore, si le financement de bourses doctorales permet l'entrée de jeunes chercheurs dans la carrière, avec cependant une réserve, car une telle mesure instaure la concurrence entre les régions : les plus riches pourraient ainsi attirer les meilleurs étudiants et doctorants, particulièrement ceux répondant aux thématiques ou programmes jugés prioritaires par la Région. Il faut rappeler que les jeunes doctorants, en possession du grade le plus élevé délivré dans notre pays, sont rejetés par les entreprises qui leur préfèrent les ingénieurs.

Seulement 13 % des cadres du secteur privé sont titulaires d'un doctorat contre, même si comparaison n'est pas raison, 50 % chez nos voisins européens.

Oui peut-être, - et que l'on ne nous fasse pas le procès d'être anti-européens - quand cette communication constate d'entrée que si l'Union européenne a renforcé quantitativement son soutien, ce qui serait positif, elle a en même temps modifié les caractéristiques et les modalités d'attribution de ce soutien au point que - je cite le Président - « la politique de recherche régionale doit prendre en compte, parfois pour en corriger les excès, les politiques nationales et européennes suivies dans ce domaine... ».

Les modes d'organisation et de financement européens et nationaux partent d'une logique industrielle. Le Gouvernement a ainsi décidé de sa politique de recherche, avec l'idée centrale d'assujettir la recherche publique à l'innovation, *via* l'Agence nationale de la recherche et les pôles de compétitivité.

Notre délégation avait déjà dénoncé devant cette Assemblée le fait que l'ensemble du potentiel de la recherche publique se verrait réorganisé suivant les principes de la sélectivité à outrance, avec la mise en compétition interne par les appels à projets autour des pôles de compétitivité.

Cette logique s'appliquera désormais dans notre région.

Elle risque malheureusement de se traduire, nous l'avons dit tout à l'heure dans notre intervention sur le Contrat de projets Etat-Région, par la liquidation des petites structures de recherche ou leur soumission aux conditions des plus forts qui récupéreront les fruits de leurs travaux parce qu'elles seront devenues de simples sous-traitants.

L'ANR ministérielle a pris le contrôle du système, sur la base de projets courts (trois ans en moyenne) dans des domaines aux applications aussi prévisibles que possible. Cela risque non pas de dynamiser la recherche mais de la dynamiter.

Certes, le principe du conventionnement, s'il n'est pas encadré au départ et contrôlé dans l'utilisation des crédits, peut conduire à certaines dérives. Mais il a aussi l'avantage d'offrir une certaine sérénité aux établissements et à leurs laboratoires, quand ils s'engagent sur le long terme, comme c'est le lot pour la recherche.

C'est donc prioritairement la possibilité de réunir un maximum de financements qui guide le revirement du mode de contractualisation opéré par la région. Bien sûr qu'il faut des financements, éviter l'éparpillement, le saupoudrage, mais il y avait à coup sûr un autre équilibre à trouver, même si c'était difficile.

Et pour autant, s'il y a plus de fonds au départ, peut-on être certain qu'il y aura plus de résultats à l'arrivée ?

Faut-il rappeler que voir un projet sélectionné conduit l'entreprise bénéficiaire à être exonérée à 100 % de l'impôt sur les sociétés pendant trois ans et de 50 % pour les deux ans au-delà, avec un plafond de 100 000 euros par période de trois ans, les allègements de charge étant de 50 % pour les PME et de 25 % pour les autres ? Ne risque-t-on pas de voir s'exacerber le *lobbying* des entreprises davantage que les progrès de la recherche ?

Malgré la méthodologie proposée, qui décline des orientations aux programmes, des programmes aux projets qui les constituent et à leur évaluation, est-on certain que ce nouveau principe sera maîtrisé, pour ne pas se révéler, lui aussi, déstructurant aux niveaux régional et local ?

En sommes-nous à nous intégrer, comme si c'était inéluctable, sans autre alternative, dans la stratégie de Lisbonne qui s'appuie sur la notion de société et d'économie de la connaissance, définie en 2000, confirmée en 2005 par le Conseil européen, pour rendre les entreprises européennes plus compétitives que celle des autres continents ?

Qu'est-ce qui pêcherait donc actuellement dans le système de recherche public ? Serait-ce qu'il ne met pas ses 150 000 personnels au service exclusif des capitalistes français ou installés en France ? Que si on ne forçait pas les chercheurs à travailler sur projet, ils travailleraient sans projet ? Cette hypothèse est absurde.

Il n'empêche qu'au nom de la compétitivité des entreprises, les pôles de compétitivité sont mis en place. Et puisqu'il faut renforcer l'excellence, des réseaux d'excellence sont créés, les RTRA, réseau thématique de recherche avancée, où la représentativité des personnels sera réduite à la portion congrue et dont la cartographie coïncidera peu ou prou avec celle des pôles de compétitivité.

Toute la proposition du « Pacte pour la recherche » est basée sur cette volonté constante d'excellence, c'est-à-dire sur l'exclusion de ceux qui ne seraient pas « excellents ». Faut-il ainsi institutionnaliser la compétition et l'élitisme à outrance ?

Le retard de l'innovation et de la recherche industrielle en France et en Europe est indiscutable. Que le système de recherche français soit malade, nous n'allons pas le nier ; que les résultats ne soient pas à la hauteur des espérances et que la productivité des chercheurs soit en baisse, ceci n'est pas pour nous étonner, quand on sait que ceux-ci doivent passer plus de temps à trouver des crédits plutôt qu'à faire de la recherche.

Oui, la recherche française est malade, mais malade du capitalisme et non de ses chercheurs qui seraient mauvais, malade des politiques utilitaristes à courte vue, malade des politiques irresponsables de tous bords.

Des aides fiscales massives sont concentrées sur quelques grandes entreprises.

N'est-ce pas plutôt la recherche d'innovations, effectuée dans les PME, qui devrait être prioritairement soutenue pour faciliter le passage des découvertes de chercheurs français à des produits industriels ? Pourquoi les banques, les assurances, marquent-elles une si grande réticence pour investir dans les PME innovantes ?

Devons-nous avaliser le « Pacte » pour qui la recherche fondamentale n'a de sens que si elle est à la remorque de l'innovation ? Quelques « Campus de recherche », adossés aux pôles de compétitivité, eux-mêmes adossés aux industries, draineront l'essentiel des moyens et des postes et une université dans laquelle l'enseignement dispensé aura été séparé de la production de connaissances délivrera au plus grand nombre des licences qui seront de simples passeports pour l'ANPE.

Ne peut-on envisager qu'il puisse y avoir aussi une recherche ayant pour seule finalité les progrès de la connaissance, sans que l'on sache quand et où elle aura des retombées ?

Des découvertes fondamentales sur les lasers ou la magnétorésistance - à la base de la grande capacité des disques durs actuels - sont à porter au crédit de la recherche publique française, mais leur exploitation industrielle s'est faite dans d'autres pays.

S'il est important que des établissements de recherche publique se préoccupent aussi de la valorisation industrielle, cela ne peut devenir leur seule mission. Juger essentiellement de la performance de la recherche sur l'indicateur des retombées commerciales ou industrielles est inepte.

La communication du Président soumise à l'avis dit : « Il incombe à tous les décideurs et financeurs potentiels de la recherche de définir leur stratégie, en complémentarités réciproques, pour que l'accroissement de l'effort contribue au développement de leurs territoires d'action respectifs. »

Hormis le souhait de la complémentarité, cette proposition n'est-elle pas limitée quand elle ne vise à s'appliquer - même si cela peut leur apporter un peu de mieux social - aux seuls territoires d'action respectifs des décideurs et financeurs ? Et puis, quelle sera l'autorité régulatrice reconnue pour coordonner des intérêts parfois contradictoires, toujours concurrents ?

Vous comprendrez donc que notre délégation n'a pas acquis la certitude que l'avis, comme la communication sur lequel il porte, vise à inverser la tendance.

Ne devrions-nous pas d'abord nous poser ces questions fondamentales : à quel choix de société répond telle politique de la recherche ? Ou aussi : quelle politique de la recherche rend possible quel choix de société ?

Pour conclure, nous rappelons que la délégation CGT s'était abstenue sur l'avis concernant le rapport présenté voici presque un an. Nous ne pouvons que réitérer notre position au regard de celui qui nous est soumis ce jour.

M. le Président.- Joël MIRLOUP.

M. MIRLOUP.- Monsieur le représentant de l'Exécutif, Monsieur le Président, chers collègues, comme ce matin, cette intervention est faite au nom des deux universités de cette région et associe donc Gustave VERGNEAU pour l'université de Tours.

En mettant en place le groupe de travail « Enseignement supérieur et recherche » et en lui confiant plus particulièrement l'élaboration d'une étude lourde sur la recherche, intitulée « Du développement de la recherche à la recherche pour le développement », parue l'année dernière, le CESR a signifié de manière constructive la place qu'il accorde à la recherche en région, ainsi qu'aux transferts de technologies qui en font l'un des moteurs du développement régional. Cette démarche a été appréciée par les deux universités.

Ces deux universités, comme le CESR, attendaient donc avec intérêt la présente communication du Président du Conseil régional et s'en félicitent. Plus particulièrement, le CESR y retrouve, dans une large mesure, les diagnostics et préconisations édictés dans l'étude ci-dessus évoquée. Néanmoins, s'il est fait notamment référence dans la communication aux grands principes stratégiques que nous avons arrêtés, ce n'est pas tout à fait le cas pour certaines politiques opérationnelles suggérées, un peu par la force des choses, puisque le document de la Région se limite principalement à la présentation d'une stratégie.

Aussi, les deux universités, comme le CESR, sont dans l'attente - cela a été dit dans l'avis - d'une traduction la plus rapide possible de cette stratégie, dont les premières esquisses remontent déjà au début de 2005, et cela, en termes de politiques opérationnelles.

Il est vrai que la participation très volontariste du Conseil régional en matière de recherche, dans le futur CPER, constitue déjà l'annonce d'un prolongement opérationnel significatif.

L'information la plus globalisante contenue dans le document du Conseil régional figure dans les toutes dernières lignes : c'est l'ambition de consacrer à la recherche au moins 4 % du budget régional à l'horizon 2013. Il y a plus d'un an, alors que le chiffre de 3 % était plutôt évoqué, le CESR, sur une proposition que votre serviteur a assumée et argumentée, a retenu cet objectif du quasi-doublement de l'effort régional. Sans avoir la prétention d'avoir été suivis, nous, c'est-à-dire les deux universités, comme le CESR, ne pouvons être que satisfaits de ce consensus final à hauteur des 4 % *a minima*, sous réserve, bien sûr, d'un budget régional constant *a minima*.

Plus concrètement, les deux universités apprécient les déclarations d'intention formulées à plusieurs reprises sur le rôle accru qu'il convient de leur donner, en les soutenant, bien sûr, en tant que - je cite - « vecteur naturel de la structuration des opérations de recherche à l'échelle régionale ». Quand j'ai dit cela aux deux Présidents, ils étaient contents !

Le renoncement, après argumentation approfondie, de la politique conventionnelle passée avec les grands organismes, nous semble aller dans le bon sens, dans la mesure où non seulement il y va de l'intérêt de la Région d'attendre une plus-value améliorée en termes de retombées socioéconomiques, mais aussi parce que la collaboration étroite, au sein de laboratoires mixtes réunissant chercheurs universitaires et chercheurs des grands organismes, rendait cette différence de traitement quelque peu illogique, voire contre-productive.

Par ailleurs, en forme d'incidente, la recherche universitaire - et plus largement publique - ne saurait être indifférente à la préoccupante faiblesse de la recherche privée *stricto sensu*, dans cette région et ailleurs. Cette situation est préjudiciable au plan socioéconomique de la région mais également nuit à la recherche publique et au développement de synergies, sans oublier l'insuffisance des débouchés pour les jeunes chercheurs. Il revient à l'institution régionale, nous semble-t-il, au-delà de la politique des pôles de compétitivité et du développement de laboratoires mixtes « public/privé », d'essayer de sensibiliser, et même de convaincre les entreprises grandes et moins grandes à prendre des initiatives dans ce sens, dans un intérêt partagé bien compris, et en écartant, bien sûr, toute aide à implications financières. Je clos cette incidente.

C'est donc vers un mode d'appui à la recherche différent qui va caractériser les rapports entre le Conseil régional, d'une part, les universités et les grands organismes, d'autre part, avec l'adoption du principe des appels d'offres - évoqué plusieurs fois déjà aujourd'hui - certes à l'instar de l'Etat et de l'ANR, ainsi que de l'Europe, mais avec le souci de mettre ce principe au service du développement régional, ce que la loi de 2006 ignore, par le biais notamment des pôles de compétitivité. C'est l'un des deux objectifs stratégiques annoncés dans la communication.

Les deux universités - comme le CESR, d'ailleurs, dans son rapport et comme nous l'avons exprimé ce matin à propos du CPER - soutiennent cette perspective, mais elles souhaitent que ces pôles, qui ne sont d'ailleurs que deux, ne captent pas trop exclusivement les efforts de la Région ; ceci, dans l'intérêt même de cette Région mais aussi parce que ces deux universités ont une palette de laboratoires habilités (environ 70) qui méritent attention et dont une bonne proportion devrait satisfaire au deuxième objectif stratégique de la Région, à savoir favoriser les équipes performantes, ainsi que leur collaboration.

En termes de niveau où placer le curseur, il y a donc un optimum à trouver entre un émiettement inefficace et une hypersélectivité pénalisante *in fine* pour tout le monde. La proposition de mettre en place des *clusters* devrait permettre d'atteindre cet optimum, y compris en y intégrant, en tant que de nécessité, les Sciences humaines et sociales, ce que le rapport du CESR avait suggéré et qui nous semble un minimum.

S'agissant ainsi des quatre orientations thématiques proposées, elles doivent s'entendre, nous semble-t-il, comme pouvant être largement déclinées en sous-thématiques à partir des expressions génériques que sont, pour faire simple : « habitat et énergie », « déplacements et énergie », « santé et bien-être ». Ces déclinaisons permettront d'intégrer utilement des thématiques évoquées dans le projet de CPER et non explicitement mentionnées dans le présent document. Cette absence peut surprendre, eu égard à la quatrième orientation « tourisme et loisirs », certes hors CPER et intéressante, mais dont la mise en œuvre - cela a été dit d'une autre manière dans l'avis - supposera l'existence d'un ou plusieurs laboratoires y travaillant.

S'agissant enfin de méthodologie, nous prenons acte du dispositif à trois étages proposé :

- orientations de la Région ;
- établissement de grands programmes ;
- lancement, au sein de ces programmes, d'appels à projets.

Nous prenons acte également du rôle majeur auquel est appelé le CoReT. Dans le cadre de ce dispositif, les universités insistent pour que l'émergence et la définition des grands programmes, donc niveau 2, associent étroitement les universités selon des modalités à préciser, faute de quoi tout ce qu'il y aura en aval, en particulier les réponses des laboratoires aux appels à projets, et l'utilisation des sommes prévues à cet effet (30 millions d'euros par an) pourraient en pâtir.

Même souhait de concertation - et nous sommes tout à fait confiants - en ce qui concerne :

- l'évolution des bourses doctorales et, comme annoncé, postdoctorales ou à mobilité internationale ;
- la mise en place d'une cellule Europe ;
- la redéfinition de la politique de soutien aux colloques ou l'articulation entre le Centre de mobilité des chercheurs et le Studium, structures dont il convient de préserver les spécificités, et qui doivent, bien sûr, s'y tenir, l'une et l'autre.

A noter que certaines de ces actions impliquent la recherche fondamentale, indispensable, même à l'échelle régionale et de chaque laboratoire, pour assurer sur le long terme le développement d'une recherche appliquée. Si celle-ci est plus en adéquation avec les compétences de la Région et avec la formule des appels à projets, elle ne doit pas indirectement contribuer à l'estompage de la recherche fondamentale, étant entendu que cette recherche fondamentale doit relever d'abord et essentiellement de l'Etat.

Pour terminer, nous ne pouvons qu'appuyer, dans l'intérêt de la Région comme de ses deux universités, la volonté d'une évaluation aval et amont des opérations financées. C'était aussi, parmi d'autres, l'une des attentes qu'avait formulées le CESR. Merci.

M. le Président.- Merci.

Guy JANVROT

M. JANVROT.- Monsieur le vice-Président, Monsieur le Président, chers collègues, faire de la recherche est devenu un impératif louable, pour la simple et bonne raison que nous nous trouvons devant des enjeux collectifs planétaires incontournables ; pour n'en citer que quelques-uns : l'alimentation, l'augmentation de la démographie, la fin du pétrole, les dérèglements climatiques. Si nous n'apportons pas de réponses rapidement à ces questions, nous nous dirigerons vers des difficultés accrues.

Que ce soit recherche fondamentale ou appliquée, celle-ci doit donc s'inscrire concrètement pour le bien-être de l'humanité et dans le respect de nos patrimoines. C'est sur ce point que je voudrais insister aujourd'hui, car il conditionne totalement le bien-fondé de ceux qui tentent de faire avancer la recherche publique ou privée.

Faire valoir l'intérêt d'engagements collectifs et d'avancées dites de progrès ne suffit pas et ne peut se satisfaire d'information, voire de formation, car ce sont justement la légitimité et la place de la recherche dans notre société qui sont à la base même de l'acceptation de l'utilité collective.

Des sujets comme les recherches sur le clonage, les nanotechnologies ou encore les OGM ne sont pas de simples sujets en soi. Ils devraient avoir pour motivation première, et même en recherche fondamentale, tout d'abord un choix de nos concitoyens, qu'il soit moral, éthique, voire existentiel. Comment serait-on en mesure de finaliser des technologies allant à l'encontre de nos principes républicains et compromettant des vies ou notre environnement, pour valoriser le portefeuille d'une quelconque multinationale ou d'un *lobby* particulier ?

Dans ces conditions, le travail réalisé par la Région se doit en préalable, pour certains projets à risque sociétal, d'être initié dans la transparence et surtout à la suite d'un débat et de considérations fortes d'encadrement afin d'éviter tout dérapage potentiel.

Nous faisons confiance à la Région pour initier dès maintenant une réponse à ce défi.

M. le Président.- Merci.

Philippe GIRARD.

M. GIRARD.- Monsieur le vice-Président du Conseil régional, Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, mesdames et messieurs, chers collègues, l'intervention du groupe Artisanat sera brève.

A nos yeux, le document qui nous présente la stratégie régionale en matière de recherche souffre de deux carences.

Premièrement, le manque de préoccupations sur les retombées économiques sur le territoire régional. Ce point est évoqué en termes généraux, page 11 du document. Nous pensons qu'il serait souhaitable d'aller plus loin et d'affirmer sans détours que les entreprises, y compris les très petites entreprises, seront encouragées à tirer avantage des retombées de la recherche. Pour être concret, l'habitat de demain, qui est présenté comme « l'une des orientations majeures répondant aux besoins futurs des habitants de notre région », nous paraît être un exemple intéressant. Une partie des 15 000 entreprises artisanales du bâtiment de la région Centre devrait se sentir concernée pour les avancées de la recherche dans ce domaine.

Deuxièmement, le soutien à un dispositif cohérent et performant d'innovation et de transfert de technologie vers les entreprises, page 17 du document, devrait intéresser non seulement les PME, comme cela est dit, mais également les TPE qui deviennent parfois les futures PME, car n'oublions pas que, parfois, les petits ruisseaux font les grandes rivières. Il existe dans l'artisanat des entreprises innovantes - et tant mieux -, pas seulement dans la sous-traitance, qui méritent d'être encouragées dans leur développement par des aides aux transferts de technologies et à l'innovation.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Rapporteur ?

M. BOURQUIN.- Les quelques interventions sur ce sujet vont dans le sens de ce qui est proposé dans le rapport.

Je ferai seulement quelques remarques. En fait, les interventions soutenaient ce qui est écrit dans le rapport mais aussi certaines questions s'adressaient plutôt à la Région.

Je ne vais pas vous renvoyer la balle, Monsieur RIEHL, mais il n'y a que vous qui pouvez apporter les réponses à certaines inquiétudes.

Alain COURTOIS, il ne faut pas confondre le CoReT avec un organisme de réflexion stratégique. C'est bien le Comité de la recherche avec des experts scientifiques qui donnent un avis scientifique. Sur la politique, peut-être que d'autres organisations peuvent aider le Conseil régional.

J'ai bien noté - c'est dans le rapport - cette volonté de voir le transfert de technologie mis en avant. Je crois que le vice-Président RIEHL apportera une réponse.

Daniel FERLIN, j'ai bien compris qu'il y avait des éléments de satisfaction, ainsi qu'une réflexion forte, voire une opposition par rapport à la politique nationale en matière de recherche et il subsiste quelques inquiétudes, notamment sur les effets d'aubaine que pourraient rencontrer certaines entreprises qui bénéficieraient d'exonérations fiscales. Si une évaluation *a posteriori* est mise en place, elle portera aussi sur cela, je l'espère.

Il existe aussi la crainte de voir la recherche fondamentale mise de côté. En ayant bien lu le rapport et la communication, et en écoutant souvent le Président, je crois qu'il y a assez de place - mais il pourra le confirmer tout à l'heure - pour la recherche fondamentale dans notre région et un soutien dans la Région.

Joël MIRLOUP est l'animateur Président du groupe « enseignement supérieur et recherche ». Tout ce qu'il a dit se retrouve dans le rapport et je m'attendais à ce qu'il a dit.

Mais il s'est exprimé aussi en tant que représentant des universités et le message allait bien au-delà du rapporteur. Il allait encore vers vous, monsieur le vice-Président !

Guy JANVROT, le bien-être de l'humanité et le respect du patrimoine, bien évidemment, et tous les problèmes autour du clonage, des nanotechnologies et des OGM trouvent peut-être leur place dans une petite phrase à la fin de l'avis où nous souhaitons qu'il y ait un volet éthique dans chaque dossier de recherche soutenu par la Région.

Ce serait important. Et puis, la volonté de transparence et du débat *a priori*, c'est écrit aussi, sous une autre forme, dans l'avis.

Cette volonté de transparence est importante. Je crois que vous l'avez, ainsi que le débat *a priori*.

Quand à Philippe GIRARD, il est revenu sur la nécessité de voir apparaître l'aspect transfert de technologie et, bien évidemment, voir les petites entreprises, les PME, les PMI et les TPE, bénéficier de l'arrivée des chercheurs.

Monsieur le Président, j'ai dit seulement quelques mots, mais c'était très simple aujourd'hui !

M. le Président.- Merci.

Monsieur le vice-Président, en vous remerciant de votre participation.

M. RIEHL.- Je vais commencer par répondre à une question, que l'on a retrouvée un peu partout. Monsieur le vice-Président l'a citée et cela a été repris plusieurs fois. Je veux parler du titre qui est la « stratégie de la recherche ».

Explication :

- premièrement, stratégie ne veut pas dire politique et ne veut pas dire mise en œuvre de la politique ;

- deuxièmement, il est écrit « de la recherche » et non « de la recherche et de la technologie ». Cela signifie qu'il y aura un deuxième rapport sur le transfert de technologie qui est à l'étude aujourd'hui et sur lequel on est en train de revoir complètement le système de transfert des technologies. Celui-ci est important puisque nous voulons que les moyens, la coordination et les résultats qu'on obtient du transfert de technologie soient encore meilleurs que ceux qui ont pu être préalablement. D'où un deuxième rapport sur cette partie.

Pourquoi la stratégie et non, d'un seul coup, un rapport sur la stratégie, la politique, la mise en œuvre, etc. ? Justement pour éviter ce qui a pu se passer et avoir quelque chose qui soit fixé une fois pour toutes.

Nous sommes des représentants de nos différents groupes, nous ne sommes pas des devins. Nous ne sommes pas capables aujourd'hui de mesurer l'importance qu'aura un sujet particulier dans cinq ou six ans. Il est important que cette stratégie mise en œuvre et la politique qui en découlera puissent être dynamiques et que, sur vos propositions, sur celles des organismes de recherche, des universités, des entreprises, nous puissions modifier nos orientations en fonction des besoins de notre société.

Donc une stratégie, qui donne les grandes lignes ; la méthodologie de fonctionnement, qui est importante ; la notion de projets, j'ai entendu dire que ce n'était pas forcément cela, mais c'est simplement pour trouver la dynamique.

Tout à l'heure, j'ai entendu un peu contester cette notion de projets par rapport à une situation conventionnelle et sécurisante. Si on regarde la dernière phrase, à l'intérieur, on passe de 2,5 %... A mon avis, ce n'est pas constant parce que je n'ai jamais vu les budgets des Conseils régionaux constants, ils ont plutôt tendance non pas à diminuer mais à augmenter !

Pour passer de 2,5 à 4 %, cela veut dire que nous n'avons pas l'intention de diminuer l'argent ; nous avons simplement l'intention de répondre au plus tôt, dans l'année, dans les six mois, à de nouveaux projets, de manière à avoir une dynamique et à ne pas passer notre temps à nous trouver dans une situation où trois ans après, nous expliquons à des laboratoires ayant des idées performantes que nous ne pouvons plus le faire parce que nous nous sommes engagés pour les 22 ans qui viennent et que nous verrons dans 22 ans ! J'exagère volontairement.

C'est cette démarche-là, qui n'est pas d'essayer de restreindre ; l'objectif est écrit et sera respecté.

Un doute a été émis sur le fait que nous n'atteignons pas les 4 %, mais le Président de la Région serait là, il le dirait peut-être encore plus fort que moi ! Je vais essayer d'être aussi puissant que lui dans ma voix ! La recherche, c'est une valeur ajoutée de la région, une valeur ajoutée de notre pays, c'est important pour notre positionnement. Nous devons investir fortement parce que c'est la recherche, le transfert de technologie et, bien sûr, tous les acteurs que sont les universités, les entreprises, PME et TPE - je reviendrai tout à l'heure dessus -, c'est tout cela qui fait déjà et qui fera encore plus demain la puissance de notre pays et la satisfaction de tous les habitants qui l'occupent. Je le dis peut-être avec passion mais je le crois volontairement et cela n'a aucune volonté de restreindre quoi que ce soit, puisque les budgets seront beaucoup plus larges dans les années qui viennent.

Je vais revenir sur ce qui a été dit.

Oui, monsieur COURTOIS a dit : partage, taille, recadrage. Oui, je partage cet avis : nous ne pouvons avoir que des moyens à la taille de la région. A partir de ce moment, il faut accepter l'idée d'avoir dans la bouche en permanence trois mots : choisir, choisir et... choisir encore ! Nous sommes obligés. En faisant du saupoudrage, on fait plaisir à tout le monde ! Non, nous nous contraindrons, ensemble - ce n'est pas une décision individuelle -, à avoir des choix avec le Conseil de la recherche, avec les universités, les entreprises, à choisir et à limiter, de manière que les budgets donnés soient suffisamment conséquents pour avoir des avancées et non pour faire plaisir à toutes les personnes qui s'adressent à nous.

Pour le CoReT, on a parlé de nombre d'entreprises. Je crois que monsieur COURTOIS a dit qu'il n'y avait pas assez d'entreprises à l'intérieur. Oui, peut-être dans un premier temps.

Le CoReT n'a pas vocation à avoir une fixité au niveau du nombre. Monsieur BOURQUIN en fait partie, il est très présent. Il ne manque jamais la moindre minute de ce Conseil ! Mais cela n'a pas une vocation à être fixe. Il y aura demain matin d'autres personnes, peut-être extérieures à la France, qui nous apportent quelques éléments complémentaires. Cela a une vocation à avoir les représentants de la région - c'est important, bien sûr, quels qu'ils soient - mais aussi, plus largement, des personnes extérieures.

On a toujours l'impression qu'on ne parle pas des PME. Je ne sais pas ! J'ai lu la stratégie. Elle est vraiment tournée vers les PME. Nous sommes persuadés aujourd'hui que les grandes entreprises, bien sûr, ont des volontés, mais quand on parle des pôles de compétitivité - je les connais bien -, par exemple « *Cosmetic Valley* », maintenant dénommé « Sciences de la vie et du bien-être », à l'intérieur, le nombre de PME est très important, plus que celui des grandes.

Même si, pour ces dernières, leur nom teinte à l'oreille ! Mais, dans nos derniers voyages, nous nous sommes déplacés avec des PME, voire presque TPE, de petite taille pour essayer de leur donner la dynamique de la recherche, du commerce, et les aider dans cette démarche.

Dans le rapport, il est précisé que l'aspect doctorants... J'ai entendu que les PME préféreraient les ingénieurs ! Non, les PME ou les TPE les préfèrent parce qu'elles ne connaissent pas les docteurs. Elles n'ont jamais vu, c'est la première fois. Nous sommes tellement dans un processus, dans la société actuelle, de dire : « Il me faut un ingénieur pour faire quelque chose » ! Je suis un homme d'entreprise, j'ai donc vécu ma vie à l'intérieur. C'est le réflexe naturel parce qu'on n'a pas la culture du « docteur ».

Notre effort sera justement d'avoir cette culture, d'essayer de porter au niveau des PME et TPE... Je ne fais pas la différence entre les PME et les TPE ; je pense qu'une PME peut devenir demain matin une TPE, même si je ne lui souhaite pas, et une TPE peut devenir une PME, et cela je lui souhaite parce que nous pourrons les aider à l'innovation pour passer au cap supérieur. Je ne fais pas de séparation. Nous sommes toujours dans un phénomène d'étape.

Nous pourrons, au travers des universités qui forment des personnes dans les troisièmes cycles doctorants, avoir des personnes qui apporteront leur savoir face à d'autres, dans les PME et TPE en particulier, qui ont le nez sur le guidon et qui n'ont pas la possibilité de le lever pour savoir quelle sera l'innovation de demain qui leur permettra d'aller plus loin, d'aller en avant.

La vocation de la Région est de se tourner, bien sûr, sur les pôles de compétitivité parce qu'ils représentent une puissance économique de la région mais surtout, surtout, vers les TPE et les PME. C'est un des axes précisés à plusieurs reprises dans la stratégie.

Recherche fondamentale, il a été dit que la recherche fondamentale avait plus une vocation étatique. C'est vrai. Pourquoi ? Parce que les budgets alloués dans la recherche fondamentale sont généralement très importants, nécessitent de gros laboratoires, qui ne se trouvent pas forcément sur les territoires régionaux. C'est souvent ce qui est dit. Mais il est précisé dans la stratégie qu'il y en avait deux : la déductive et l'inductive.

La déductive est celle dont vous parliez qui est la recherche à l'initiative des chercheurs et non pas à l'initiative sociétale. C'est le cas, par exemple, de l'ADN, que l'on a cité à l'intérieur du rapport ; la découverte de l'ADN n'avait pas vocation à répondre à un besoin sociétal au moment où la recherche a eu lieu. Mais celle-là aussi, nous l'aiderons ; peut-être pas à la puissance que l'Etat doit mettre dans ce domaine, mais elle reste dans notre stratégie, même si nous n'avons pas à répondre seulement à celle-là. Nous répondons aussi à ce domaine.

D'autres points ont été évoqués : Studium et centre de mobilité. Je présidais le Conseil d'orientation du Studium juste avant. Il y avait les universités, le Studium, tout le monde était là. Oui, il y a deux organismes. Voici un ou deux ans, on me disait : « Il faut que le Studium travaille sur Orléans, Tours et tous les départements ». Aujourd'hui, on me dit : « Il faut qu'il travaille les centres de mobilité ! » Cela m'a fait plaisir ; on ne m'a pas dit qu'il fallait travailler entre Orléans et Tours. On a l'impression d'avoir gagné une étape ; un problème est résolu, au moins !

Les centres de mobilité viennent de se créer. Nous avons eu une réunion voici six mois, non pas pour aider l'un ou l'autre ; ce que nous souhaitons et la direction dans laquelle nous allons est d'aider les deux et qu'ils travaillent en coordination.

Des petits problèmes individuels, entre deux personnes ou deux groupes, se sont posés. Au démarrage, quand les choses se constituent, il se présente toujours un problème de tirage de couverture à un endroit ou à un autre. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas ; tout le monde est conscient que nous avons un objectif commun et je crois que la coordination entre les centres de mobilité et le Studium va se faire naturellement. Nous suivrons de très près et nous aiderons, bien sûr, les deux de la même manière. L'un et l'autre vont dans le même sens pour nous.

J'ai entendu parler de l'éthique. Je ne sais pas si c'est clairement marqué ; vous avez raison de le préciser. Depuis les trois dernières années, nous avons toujours soumis les programmes de recherche à ce problème. Nous nous sommes même posé des questions ; j'ai fait retirer des dossiers de la CP sur des sujets qui pouvaient porter doute, avant qu'il y ait débat sur les OGM, les nanotechnologies, etc., pour lesquels des propositions nous arrivent d'entreprises ou de laboratoires et nous paraissent parfois à la limite. Sur des domaines, tels ceux existant à l'INRA, parfois nous avons vérifié ce qui se passe.

Cela se rejoint avec le domaine de la communication scientifique ou de la culture scientifique. Nous allons soutenir, nous allons renforcer.

Soutenir pour deux raisons.

La première, si nous soutenons, c'est aussi l'information que nous faisons à nos élèves et étudiants pour demain, pour que demain, ils puissent s'orienter vers ce type de carrière.

Mais la première partie, pourquoi nous les soutenons, c'est parce que la recherche est non seulement le fait que l'ensemble des habitants de la région aient la capacité à connaître ce que nous faisons mais aussi, préalablement à cela - et nous allons essayer de développer encore plus les colloques, même si c'est l'objectif initial -, c'est que l'ensemble des personnes puissent s'exprimer sur les sujets, sur l'intérêt qu'ils représentent, sur une meilleure connaissance des sujets parfois compliqués et qui peuvent mettre en doute la société ou la raison de le faire, mais que le débat existe avant que nous prenions des positions. Nous allons le développer ; cela a été souligné par le Président tout à l'heure. C'est un des thèmes sur lesquels nous voulons, avec cette communication scientifique et de culture, que plus de personnes encore puissent participer au débat et à ces communications. Cela m'a été dit lors de votre Commission permanente par monsieur VILLA ; c'est un des axes forts sur lesquels nous voulons la déployer fortement et nous voulons que ces débats existent.

On a parlé du SHS. Clairement, cela revient à « stratégie et politique ». Monsieur BOURQUIN était présent : dans la dernière réunion du CoReT, nous avons abordé le problème du SHS, sciences humaines et sociales, en disant : « C'est un des sujets importants. Nous devons le traiter. » C'est à l'étude. Aujourd'hui, tout ce qui est écrit n'est pas défini *ad vitam aeternam*. Cela fait partie des prochains sujets de réflexion du CoReT sur lesquels nous avons l'intention d'avancer. N'ayez pas d'inquiétude, cela nous paraît important.

Je crois que j'ai répondu à toutes les questions relevées. Sachez que nous reviendrons vers vous. L'inconvénient, c'est que d'avoir fait une stratégie et d'avoir une politique derrière fait que je serai peut-être amené souvent à revenir vous voir - vous serez obligés de me supporter ! - pour vous expliquer comment va la politique d'année en année et vous demander votre avis à ce sujet.

Pourquoi en sommes-nous arrivés à cette stratégie ?

Premièrement, - et je remercie nos services qui travaillent dessus - vous avez fait un rapport et, de plus, vous participez activement à toutes nos réunions. Nous en tenons compte ; toutes les personnes impliquées nous ont donné des idées.

Deuxièmement, le Conseil de la recherche et de la technologie est un élément déterminant pour la compréhension, l'expertise et les orientations que nous prenons. Nous avons pris un engagement vis-à-vis de ce Conseil. Je crois que nous le connaissons bien tous. Il est de dire : « Vous nous faites des propositions, vous nous conseillez des choses. Les orientations viennent quand même d'orientations politiques et les conclusions du Conseil régional après l'avis du CESR. » On pourra dire « oui », si cela nous convient, mais nous pourrions dire « non » aussi ; l'engagement que nous prenons est que, chaque fois que nous dirons « non » - ce n'est pas arrivé jusqu'à ce jour -, nous expliquerons pourquoi et pour quelles raisons nous avons décidé de ne pas y aller, soit jamais, soit pour des problèmes d'éthique, soit plus tard. C'est l'engagement que nous prenons avec eux de manière qu'il y ait toujours cette motivation.

Sachez que nous vous exposerons la politique, sa mise en œuvre, que l'ensemble des organismes - que j'ai vus encore récemment -, des universités, des entreprises seront parties prenantes, que les budgets ne sont pas en diminution mais en croissance. C'est l'objectif du Conseil régional. La recherche est un élément déterminant. Nous continuerons et elle sera à la base de la politique régionale.

M. le Président.- Merci, Monsieur le vice-Président. Nous serons ravis de continuer à vous accueillir, je vous rassure !

Je n'ai pas de commentaire particulier à faire.

Une fois n'est pas coutume, mais je voudrais nous féliciter aussi d'avoir, grâce à Jean-Claude BOURQUIN, à Joël MIRLOUP, à l'équipe qui a préparé ce rapport sur la recherche, sans doute contribué activement à cette stratégie régionale. C'est aussi une manière de consolider la place, le rôle du CESR dans ces questions. On voit bien que la ligne de partage entre l'Etat et la Région n'est pas toujours aussi simple, entre le public et le privé, entre les grands laboratoires, les grandes entreprises et les PME/PMI. Je fais souvent cette remarque sur un secteur que je connais un peu mieux, le secteur agricole : je fais ce même constat, à savoir qu'il faut aider les PME/PMI, à peu près au nombre de 10 000 dans la transformation agroalimentaire en France, à avoir accès à ces moyens de recherche. Aujourd'hui, leur atomisation les prive le plus souvent d'avoir la capacité de s'inscrire dans des programmes assez lourds pour la plupart ou alors elles sont quelque peu réticentes à faire appel à de jeunes doctorants parce qu'il n'existe peut-être pas l'encadrement dans l'entreprise pour les accueillir.

De ce côté, nous avons une convergence de vue. Si la Région peut aider, je crois que ce sera un point tout à fait salubre.

Lecture des pouvoirs

Que ceux qui sont d'avis de suivre notre rapporteur s'expriment ? Je vous en remercie. Y a-t-il des abstentions ? 9.

Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Je vous en remercie. Avis adopté à la majorité.

Merci, Monsieur le vice-Président.

Le Conseil économique et social régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 3^{ème} et 4^{ème} commissions ;

Monsieur Jean-Claude BOURQUIN, rapporteur entendu ;

DELIBERE

Moins d'un an après son adoption en séance plénière, le 16 mars 2006, le rapport d'autosaisine du CESR intitulé "Du développement de la recherche à la recherche pour le développement" trouve un premier aboutissement à travers la reprise d'une grande partie de ses recommandations dans la communication que le Président du Conseil régional présentera le 22 février 2007 devant son assemblée. Le rapport du CESR précisait que *"la Région devait faire savoir qu'elle avait l'ambition, par le biais d'une communication volontariste, non plus de mener "des" politiques plus juxtaposées qu'articulées, mais de suivre une véritable stratégie"*. Cette stratégie attendue est l'objet de la communication. Néanmoins l'importance des enjeux et des conséquences qu'une telle stratégie peut avoir sur le développement économique et social de la région conduit le CESR à s'interroger sur certains aspects de cette communication.

I. Une première étape franchie : une stratégie

1. Des orientations stratégiques

Il convient de rappeler que jusqu'à présent la politique menée par la Région en matière de recherche s'est appuyée essentiellement sur le CPER (Contrat de Plan Etat région) et des conventions passées avec les grands organismes de recherche. Cette politique a porté ses fruits puisque de grands laboratoires situés sur le territoire régional présentent un bon niveau d'équipement. Néanmoins elle présente un certain nombre de limites : incitation insuffisante à la structuration de la recherche en région, levier financier peu efficace, peu de lisibilité, manque de souplesse.

C'est pourquoi, dans son rapport, le CESR souhaitait que la stratégie de la Région en matière de recherche soit mieux définie.

Le président du Conseil régional, dans sa communication, rappelle que l'Etat et l'Union Européenne exercent un rôle majeur en matière de recherche, notamment au niveau de la recherche fondamentale. Il montre que cette organisation tend souvent à déstructurer le tissu de recherche à l'échelle régionale. Ainsi pour conforter sa stratégie en matière de développement économique et social, pour compléter les choix supra-régionaux en matière de recherche et corriger leurs excès, il souhaite concentrer ses efforts sur trois objectifs stratégiques :

- Constituer et renforcer sur son territoire des pôles de compétences au niveau national et de préférence mondial, sur des thématiques de recherche appliquée ou fondamentale à l'aide du CPER (Contrat de Projet Etat Région), de la technique des appels à projets ou un abondement pour les projets labellisés par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) ou par le 7^{ème} PCRD (Programme Cadre de Recherche et Développement).
- Soutenir les projets de recherche qui sont susceptibles d'avoir des retombées reconnues et quantifiées sur le territoire régional par la mise en place de laboratoires mixtes, le développement d'une recherche collaborative, le confortement des pôles de compétitivité, le transfert de technologie, l'appui aux entreprises se tournant vers la recherche.
- Mettre en place un environnement favorable à la recherche et à son internationalisation par le financement d'infrastructures, de bourses, l'aide au rayonnement international et la diffusion de la culture scientifique.

Le CESR souhaitait une orientation stratégique volontariste en faveur de la recherche et du transfert de technologie dans le cadre d'une stratégie régionale globale, à travers cette volonté il se sent entendu sur la première partie.

2. Un budget significatif.

L'un des axes stratégiques proposés dans le rapport du CESR souhaitait une amplification de l'effort financier en direction de la Recherche et des Transferts de Technologie.

Sans reprendre l'argumentation développée dans le rapport il convient de rappeler que le taux proposé par le CESR s'élevait à 4 % du budget régional et il suggérait que cet effort financier s'appuie sur :

- des priorités, en adéquation réelle et lisible avec la stratégie économique et sociale de la Région,
- une évaluation a priori, et plus rigoureuse, de la crédibilité des projets,
- une optimisation de la formule des co-financements, avec le souci de simplification, de lisibilité, de responsabilisation des acteurs.

Le Président du Conseil régional propose de consacrer au moins 4% du budget régional à l'horizon 2013 à la recherche. Le CESR s'en félicite en remarquant que ce taux n'est pas un taux plafond et qu'il laisse la place à un développement potentiel en fonction des projets.

Ce budget s'appuie sur quatre orientations majeures pour répondre aux besoins futurs des habitants de la région Centre. Le président du Conseil régional dans sa communication propose une méthodologie reposant sur le triptyque "orientations/programmes/projets".

Il souhaite utiliser une grille d'analyse des programmes et des projets susceptibles d'être soutenus en croisant pour chacun d'entre eux les aspects sociaux, économiques et environnementaux, les aspects scientifiques et techniques et les aspects organisationnels avec la pertinence, la qualité et l'efficacité dans ces mêmes domaines. Il affirme enfin sa volonté de mettre en place une politique de recherche régionale fondée d'une part sur des interventions effectuées en complémentarité avec l'Etat et l'Europe, au vu des objectifs stratégiques de la Région, et d'autre part sur une priorité accordée aux projets structurants, fédérant les efforts d'un grand nombre d'acteurs régionaux. Autant de réponses aux suggestions, rappelées plus haut, contenues dans le rapport du CESR.

3. Des principes forts.

Comme le souhaitait le CESR dans son rapport, des principes forts ont été retenus dans la communication du Président du Conseil régional. Plus particulièrement, ont été retenus :

- le principe de l'appel à projets qui fait disparaître la logique de "guichet" qui prévalait dans les conventions signées avec les grands organismes,
- le principe de mise en synergie des acteurs locaux et régionaux qui se traduit par la volonté de soutenir :
 - les deux pôles de compétitivité : "Sciences et systèmes de l'énergie électrique" et "Sciences de la beauté et du bien-être",
 - le pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique, l'une des 9 mesures phares voulues par l'exécutif régional,
 - des "clusters" de recherche, qui réuniront à la fois les laboratoires et les entreprises régionales,
 - des pôles de compétence de recherche,
- le principe d'évaluation systématique a priori, déjà cité, qui repose sur des "grilles d'analyse" à remplir par tout porteur de projet en vue d'obtenir un soutien régional, et a posteriori qui repose sur un suivi individuel des projets à l'aide d'une série d'indicateurs "génériques". Dans le même ordre d'idée, la Région souhaite évaluer la pertinence d'éléments de sa politique passée qui risquent d'impacter sa nouvelle politique, ainsi elle a raison de se poser des questions sur les retombées scientifiques pour la région du soutien aux grands investissements (synchrotron Soleil...) qu'elle a effectué avant de s'engager dans une deuxième étape,
- le principe de coopération recherche publique/recherche privée à travers le développement d'implantations de laboratoires publics dans des entreprises privées.

A souligner que le rapport du CESR proposait plusieurs actions pour favoriser le renforcement des relations entre la recherche, l'industrie et les collectivités territoriales notamment la promotion d'une culture de l'offre par les laboratoires.

II. L'attente de la deuxième étape : la valorisation et les politiques

1. La prise en compte globalisée de la chaîne de la valeur.

Si le CESR, dans son rapport, souhaitait une option plus volontariste en matière de recherche et de transfert de technologie, l'ambition à laquelle il est fait référence dans la communication semble répondre plus particulièrement à la première partie de ce souhait : le domaine de la recherche.

Pour le transfert de technologie, alors que la Région mise sur les retombées économiques et sociales de la recherche, il est étonnant de voir aussi peu explicité le dispositif centré sur une agence régionale d'innovation et de transfert de technologie.

Dans son rapport le CESR pensait qu'il était nécessaire de reconsidérer la place de l'ARITT au sein de la chaîne de valorisation « Recherche/Recherche appliquée/transfert de technologie/Création de valeur économique et sociale » afin qu'elle soit la plus efficace possible : le maillon faible se situant en aval de la chaîne, plus particulièrement au niveau des PME/PMI.

Ainsi il se demandait s'il était nécessaire de redéfinir et élargir les compétences de cette agence, de clarifier son articulation avec le Réseau de Développement Technologique (RDT), ainsi que le fonctionnement de ce dernier, de réfléchir à son statut, son rôle et son mode de gouvernance, de lui accorder plus de moyens, compte tenu des activités nouvelles qui viennent de lui être confiées (par exemple l'absorption de l'incubateur Lancéo) et de celles qui pourraient lui être confiées dans le cadre d'une reconfiguration.

Or, l'actuelle ARITT qui doit être revue et renforcée, qui doit mutualiser les moyens de fonctionnement nécessaires et assurer la mise en cohérence des actions dans chacun des domaines technologiques retenus comme prioritaires ne fait l'objet que d'un paragraphe dans la communication et il n'est pas fait état du "réseau" des structures d'interface en matière de transfert de technologies.

Il est vrai qu'un article du CPER 2007-2013 est consacré au soutien des actions de transfert de technologie et de valorisation de la recherche et au soutien de l'innovation dans les PME/PMI. Il est dommage que l'aspect volontariste qui se trouve dans le Contrat de Projet ne soit pas inclus dans la communication car il y a urgence à traiter le sujet.

2. Les choix des programmes et des projets.

Le CESR, dans son rapport, souhaitait que l'on privilégie quelques secteurs en évitant une sélectivité trop exclusive. En ce sens, il préconisait un soutien aux programmes de recherche publique et privée portés par les pôles de compétitivité labellisés en souhaitant une amélioration de leur lisibilité ; il souhaitait aussi voir conforter les filières existantes (par exemple la filière automobile) et favoriser l'émergence de nouvelles filières (par exemple la valorisation des matières agricoles, la filière environnement ou la déconstruction).

Quatre orientations majeures ont été retenues (habitat de demain, les déplacements et la gestion des flux des personnes et des biens, la nutrition, la santé, le bien être et le tourisme et les loisirs) ; elles confortent les pôles de compétitivité et apportent des précisions sur la mesure phare, le pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique.

Certains programmes figurent déjà dans le CPER 2007-2013. S'agissant d'un document consacré à la stratégie régionale, il aurait été souhaitable, par souci de lisibilité, de rappeler dans la communication les programmes d'ores et déjà identifiés dans le Contrat de projet.

Par ailleurs la procédure qui a conduit au choix de ces orientations majeures aurait mérité d'être explicitée dans la communication même si elle trouve ses fondements dans le SRDES adopté fin 2005 et a fait l'objet d'un avis du CoReT (Conseil de la Recherche et de la Technologie).

Le CoReT, organe consultatif placé directement sous l'autorité du Président du Conseil régional, composé d'experts issus de la communauté scientifique, a été mis en place pour formuler des recommandations quant à la sélection des programmes de recherche à soutenir.

Il pourrait être amené à proposer des outils d'analyse de l'efficacité de la politique de recherche de la Région. Compte tenu de l'ambition qui lui est confiée, on peut s'interroger sur la hauteur des moyens qui lui sont donnés.

Comme les programmes et projets de recherche retenus sont susceptibles d'avoir des retombées reconnues sur le territoire régional, le CESR souhaite, qu'à côté du CoReT, selon une forme à déterminer, une place soit donnée aux représentants de la société civile : le CESR souhaite être associé, en amont, dans le processus de choix.

A propos de l'orientation majeure "Tourisme" le CESR fait remarquer que peu de laboratoires travaillent sur cette question en région Centre, ce qui est regrettable : les acteurs régionaux doivent faire appel à des laboratoires extérieurs à la région.

Par ailleurs, constatant que les Sciences Humaines et Sociales (SHS) constituent un vaste champ d'études et une grande diversité, qu'elles sont souvent le parent pauvre de la valorisation alors que des thématiques majeures pour les décideurs régionaux pourraient être étudiées, le CESR propose de valoriser davantage les recherches en SHS en identifiant leurs filières d'excellence, en faisant en sorte que la Région intègre, en terme de diagnostic et d'aide à la décision, des travaux impliquant des laboratoires locaux, en adjoignant, lorsque cela se justifie, un volet "SHS" dans les appels à projets concernant prioritairement les sciences "dures".

3. Des politiques à mettre en oeuvre.

La communication étant de nature stratégique elle appelle des précisions sur les outils de sa politique.

D'ores et déjà le CESR rappelle qu'il souhaite que la Région aide les doctorants en perfectionnant le dispositif de bourses et en l'articulant avec ses priorités. Il souhaite aussi que les PME/PMI soit aidées pour intégrer des jeunes chercheurs, docteurs, sous différentes modalités, ce qui facilitera à la fois leur entrée dans le monde professionnel, la diffusion de la culture scientifique par un dialogue entre le monde de la recherche et le monde des PME/PMI et la création de valeur au bénéfice de tous.

Pour le suivi et l'ingénierie des projets de recherche européens, la Région veut soutenir la mise en place d'une "cellule Europe" mutualisée entre les universités et établissements de recherche régionaux. Elle n'interviendrait que pour faciliter l'accès des laboratoires régionaux aux programmes de recherche européens et servir, avec en particulier pour objectif l'augmentation du nombre de participations et de coordinations à des projets du PCRD. Elle pourrait servir d'observatoire des projets européens, en répertoriant les différentes candidatures et leurs succès ou insuccès. L'on peut se demander si une telle cellule ne pourrait pas aussi aider à l'instruction des dossiers d'appel d'offres relevant de l'Agence Nationale de la recherche. Dans un autre ordre d'idée, la Région pourrait encourager les initiatives concernant la propriété intellectuelle, et, comme l'avait proposé le CESR, cette cellule pourrait aider à l'instruction et au dépôt des brevets, conseiller sur la protection industrielle.

Pour l'internationalisation, il convient de ne pas s'intéresser seulement à la mobilité sortante des étudiants qui doit être accentuée mais de favoriser aussi la mise en synergie du nouveau Centre de mobilité et du Studium sans nuire à la spécificité de ce dernier, source d'économie d'échelle de gestion.

Pour la diffusion de la culture scientifique il apparaît nécessaire de renforcer les liens entre la Recherche et la Société pour répondre aux interrogations du public face aux transformations technologiques et découvertes scientifiques. Au-delà des colloques, il convient d'amplifier les actions d'information et de favoriser le débat public.

Enfin, comme chaque projet retenu devra contenir un volet évaluation avec une ligne budgétaire affectée, il conviendrait d'appliquer la même méthode, compte tenu des attentes de la population vis à vis des nouveaux développements de la recherche -qui n'est qu'un moyen et non pas une fin en soi- pour inclure un volet "éthique" dans chaque projet.

*

* *

La communication du Président du Conseil régional porte sur la stratégie régionale en matière de recherche, ce qui est une novation. C'est une première étape très importante. Elle était attendue depuis longtemps. Il est urgent qu'elle soit assortie rapidement de politiques d'autant plus que la réflexion sur la recherche a été engagée en région en juin 2005 dans le cadre de forums et que des axes prioritaires ont été définis dans le cadre du SRDES adopté en décembre 2005. Les premiers éléments figurent dans la Contrat de Projet État Région 2007-2013 ; il reste, notamment et en priorité, à élaborer le chaînon manquant "Transfert de technologie/création de valeur", à donner vie aux appels à projets en faisant appel aux forces vives de la région, à favoriser l'accès des PME/PMI au monde de la recherche et à donner une cohérence à l'ensemble.

Xavier BEULIN

Avant de nous quitter, je vais vous donner une information, si vous le voulez bien.

Votre Bureau a acté le principe d'une plénière supplémentaire en juin. En réalité, nous avons prévu deux journées en juin pour notre plénière des 20 et 21. Votre Bureau propose que nous scindions entre les rapports propres au CESR et ceux d'autosaisine ou ceux qui seront présentés par le Conseil régional, en deux séances distinctes :

- la première aura lieu le 8 juin. Vous allez recevoir les dates précisément sur l'extranet. Cette journée sera consacrée à nos autosaisines, avec un bureau amont le 3 mai et un bureau aval le 31 mai ;

- la séance traditionnelle, en quelque sorte, sera, elle, sur une journée, le 20 juin, avec un bureau amont le 11 et un bureau aval le 18 juin.

Voilà pour les modifications de calendrier. Ceci signifie également, puisque nous l'avons envisagé, qu'il n'y aura pas de plénière en avril, comme nous l'avions présumé à un moment donné. Aucun rapport ne sera prêt pour le mois d'avril.

Il faudrait également, si vous en êtes d'accord, que nous actions le remplacement de Patrick LESTER, au sein de la section prospective, par madame Odile BORDIER, qui est d'accord, bien entendu, ainsi que le groupe des Professions libérales.

Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie.

Je vous souhaite une bonne soirée et un bon retour.

(La séance est levée à 17 heures 55.)